

# Délibérations

# Comité syndical mardi 25 octobre 2016



### **SOMMAIRE**

		Page
COSY n° 58/2016 -	Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 28 juin 2016	1
COSY n° 59/2016 -	Projet de modification des statuts visant à élargir l'offre de compétence et service du Syndicat	5
COSY n° 60/2016 -	Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES — 1 <sup>ère</sup> délibération : « Acquisition par SOREGIES auprès de FRANPART d'actions SERGIES »	11
COSY n° 61/2016 -	Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES — 2ère délibération : « Cession par le Syndicat Energies Vienne d'actions Sorégies au bénéfice d'entreprises locales de distribution »	17
COSY n° 62/2016 -	Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES — 3 <sup>ère</sup> délibération : « Acquisition par Sorégies d'actions au capital de la SAEML Energie Services LANNEMEZAN »	23
COSY n° 63/2016 -	Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES – 4ère délibération : « Cession d'actions de Sorégies par Sergies au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignation et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou »	29
COSY n° 64/2016 -	Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES – $5^{\grave{e}^{re}}$ délibération : « Apport en nature par le Syndicat de titres sociaux SRD et Sergies au bénéfice de Sorégies »	35
COSY n° 65/2016 -	Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES – $6^{\grave{e}^{re}}$ délibération : « Augmentation de capital complémentaire de Sorégies »	41
COSY n° 66/2016 -	Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES – 7ère délibération : « Création de postes de censeurs au sein de Sorégies »	48
COSY n° 67/2016 -	Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES — 8 <sup>ère</sup> délibération : « Transformation de SRD en société par actions simplifiées »	55
COSY n° 68/2016 -	Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES — 9ère délibération : « Transformation de Sergies en société par actions simplifiées »	61
COSY n° 69/2016 -	Projet de coopération avec Electriciens sans frontières au Cameroun	67
COSY n° 70/2016 -	Adhésion à l'AVERE FRANCE	80
COSY n° 71/2016 -	Délibération concordante relative à la perception de la TCCFE à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire en lieu et place des communes nouvelles juridiquement habilitées à percevoir la TCCFE sur leur territoire et qui en ont acté le transfert par délibération	84

COSY n° 72/2016 – Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2017	90
COSY n° 73/2016 – Création d'un budget annexe à caractère industriel et commercial M4 afin de gérer la station d'avitaillement gaz naturel véhicules mutualisés du SIEML	118
COSY n° 74/2016 – Aliénation d'une parcelle de terrain sur la commune de SOULAIRE ET BOURG	122
COSY n° 75/2016 – Remboursement de frais exposés par les collaborateurs occasionnels du Syndicat	126
COSY n° 76/2016 – Rapport de contrôle de concession de la distribution d'électricité de l'année 2014 (suite et fin)	130
COSY n° 77/2016 – Reversement partiel de la redevance gaz R1 au profit de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole	135
COSY n° 78/2016 – Modification du tarif d'acheminement gaz relatif au contrat de concession DSP 2007-03 « Les Mauges »	140
COSY n° 79/2016 – Mise en place d'un système d'astreintes au service Eclairage Public	154
COSY n° 80/2016 – Fonds de concours travaux d'électrification et éclairage public : ajustements et opérations nouvelles	161
COSY n° 81/2016 – Modification de la tarification des IRVE	175
COSY n° 82/2016 – Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2016	179

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n° 58/2016

#### Objet: Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 28 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

#### Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

#### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Vu la mise à disposition du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2016 sous forme dématérialisée à partir du 19 octobre 2016 sur le site extranet « Sharepoint » destiné aux membres du Comité syndical,

Considérant qu'aucune observation particulière n'a été reçue au SIEML,

Le Comité syndical, à la majorité absolue des membres présents et représentés,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 28 juin 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 44
Abstention : 1
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 44

Mme MARQUET n'ayant pas pris part au vote

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2016 ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Date de transmission de l'acte : 14/11/2016

Date de réception de l'accusé de 14/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY58BIS (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20161025-DELCOSY58BIS-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

\_\_\_\_

COSY /n° 59/2016

#### Objet : Projet de modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et services du Syndicat

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

#### Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

#### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le président expose :

Le Syndicat souhaite développer de nouvelles activités dans le cadre de la stratégie de diversification. Parmi ces nouvelles activités figurent : l'établissement et la mise à jour du Plan corps de rue simplifié (ci-après « PCRS ») ainsi que la création et l'exploitation de stations de gaz naturel véhicules (GNV). Une modification des statuts du Syndicat s'avère à nouveau nécessaire afin d'asseoir sa légitimité d'action au regard notamment du principe de spécialité.

Le président précise qu'étant donné le principe de spécialité applicable aux établissements publics en général, ces derniers ne peuvent intervenir que dans le champ des compétences qui leur ont été transférées (principe de spécialité fonctionnelle) et à l'intérieur de leur périmètre (principe de spécialité territoriale).

Le Conseil d'Etat a certes assoupli le principe de « spécialité fonctionnelle » en permettant aux établissements publics d'aller au-delà de leur strict champ de compétence en exerçant des activités annexes sous réserve que certaines conditions soient remplies :

- d'une part, que ces activités annexes soient techniquement et commercialement le complément normal de sa mission statutaire principale,
- d'autre part, que ces activités soient à la fois d'intérêt général et directement liées à l'établissement public.

Mais il convient de retenir que le Siéml peut légalement réaliser des activités accessoires uniquement si :

- d'une part, ces activités constituent le complément normal de ses compétences statutaires et demeurent limitées, et qu'elles présentent un intérêt général et soient utiles au syndicat,
- d'autre part, ses statuts l'y habilitent précisément.

A la lecture des statuts actuels du Syndicat, notamment de l'article 4 relatif aux « compétences optionnelles » et de l'article 5 relatif aux « services complémentaires aux compétences », il semble préférable de procéder à une nouvelle modification des statuts afin que le Siéml puisse intervenir sans contestation possible :

- d'une part sur l'établissement et la mise à jour du PCRS
- d'autre part, pour la création et l'exploitation de stations de GNV.

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, (loi NOTRe),

Vu l'article 7-7° de l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, qui dispose que : « l'exploitant devra employer le fond de plan qui correspond au meilleur lever régulier à grande échelle disponible, établi et mis à jour par l'autorité publique locale compétente »et selon le format d'échange PCRS »,

Vu l'article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 qui précise qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les réseaux sensibles en zone urbaine devront être géoréférencés dans un système national de coordonnées en classe A et, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, ces exigences seront applicables pour l'ensemble des réseaux sur l'intégralité du territoire,

Vu la signature en date du 24 juin 2015 au Sénat, d'un protocole national d'accord de déploiement d'un PCRS validé par ailleurs par le CNIG,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> février 2016 validant les nouveaux statuts du SIEML qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu la délibération n° 26/2016 du Comité syndical du 15 mars 2016 positionnant le SIEML en tant que gestionnaire du PCRS,

Vu la délibération n° 51/2016 du Comité syndical du 28 juin 2016 qui souligne la mise en place du plan stratégique gaz 2015-2020 adopté lors de l'assemblée générale du SIEML du 3 février 2015 visant au développement de la mobilité gaz naturel et à la promotion du GNV et bioGNV, ainsi que le souhait du SIEML de se doter d'une station mutualisée d'avitaillement GNV (...),

Etant entendu que les statuts du Syndicat et notamment l'annexe relative au périmètre des circonscriptions électives devront être prochainement révisés afin d'intégrer les effets du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale ;

Etant entendu qu'il serait opportun d'attendre cette nouvelle modification afin de grouper les procédures des consultations des adhérents du Syndicat prévues par les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE la proposition de modifier les statuts du SIEML selon la rédaction ci-dessous :

Nouvelle compétence optionnelle pour le GNV, avec le nouvel article suivant :

#### « Article 4.5

Le Syndicat exerce en lieu et place des communes ou établissements publics de coopération intercommunale membres qui lui en font la demande, la compétence portant création d'infrastructures d'avitaillement de véhicules au gaz (GNV) et/ou exploitation d'infrastructures d'avitaillement de véhicules au gaz (GNV), y compris, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures ».

Création d'une possible activité accessoire plus large, ciblant notamment le GNV et le PCRS:

#### « Article 5.6 Activités propres et services accessoires »

De manière générale, le Syndicat est habilité à effectuer, dans le respect de la jurisprudence administrative :

- des activités propres, dans les domaines connexes aux compétences transférées ;
- des activités au nom et pour le compte de tiers, en particulier d'un membre, ou des prestations de services au profit de tiers publics ou privés dans des domaines connexes aux compétences transférées, dans les conditions de l'article L.5211-56 du Code général des collectivités territoriales.

#### En particulier, le Syndicat peut :

 établir et mettre à jour le fond de plan conformément à l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution;  établir des infrastructures de recharge de véhicules électrique ou d'avitaillement au gaz (GNV) et/ou exploiter des infrastructures de recharge de véhicules au gaz (GNV), y compris, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures ».

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS VISANT A ELARGIR L'OFFRE DE COMPETENCES ET SERVICES DU **SYNDICAT** 

Date de transmission de l'acte :

09/11/2016

Date de réception de l'accusé de

09/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY59 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY59-DE

Date de décision :

25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalite

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### **Délibération du COMITE SYNDICAL**

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

\_\_\_\_

COSY /n°60/2016

Objet : Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES – 1ère délibération : « Acquisition par SOREGIES auprès de FRANPART d'actions SERGIES »

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
Pierre	FELLOGAILLES LES VIGINES	T-LIVI
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

#### Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

#### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le président expose :

Lors de la réunion de Bureau Siéml du 7 juin, la perspective de l'opération capitalistique de Sorégies avait été évoquée. Voici quelques précisions concernant l'économie globale de ce projet très complexe qui vise à traiter deux problématiques en une seule et même opération :

- d'une part, le projet vise à recapitaliser Sorégies à la suite des difficultés économiques rencontrées lors de la mise sous cocon du cycle combiné gaz de Saint-Avold et de la dépréciation comptable de ce site de production d'électricité;
- d'autre part Sorégies souhaite donner suite aux remarques de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) concernant la nécessité de garantir une meilleure séparation juridique et comptable entre les différentes sociétés du groupe Energies Vienne, selon qu'elles gèrent la production, le transport, la distribution ou bien la fourniture d'énergie : pour ce faire, Sorégies a pris la décision de « filialiser » les différentes SEM satellites qui gravitent autour d'elles.

Cette vaste opération a pour effet de diluer les parts sociales actuelles du Siéml au sein de Sorégies, compte tenu du fait que nous n'avons pas envisagé de contribuer à l'augmentation de capital. Ainsi, avant l'opération, le Siéml détenait 1,70 % des parts de Sorégies. Après l'opération, il n'en détiendra plus que 0,76 %. Son influence pourrait s'en trouver diminuée mais il faut compter sur la capacité du groupe Sorégies Vienne, dont l'actionnaire principal reste le syndicat d'énergies de la Vienne, à se placer à l'écoute des collectivités territoriales.

Par ailleurs, cette opération de recapitalisation va conférer à Sorégies de nouvelles marges de manœuvre pour développer une politique plus offensive de développement des réseaux de gaz sur notre département. Ainsi par exemple, le projet ambitieux de dorsale gazière dans les Mauges est étroitement corrélé à cette opération. Enfin, un autre sujet inscrit à l'ordre du jour de cette séance du comité syndical est lié à cette opération : il semble nécessaire en effet de régulariser le tarif d'acheminement qui a initialement été mis en place pour la délégation de service public de distribution de gaz naturel des Mauges.

Le Conseil de surveillance de SOREGIES, le 14 septembre 2016, a délibéré en faveur de cette opération à l'unanimité des membres présentés et représentés.

L'assemblée délibérante du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé l'opération lors de sa séance du 27 septembre 2016.

L'opération globale peut être décomposée comme suit :

- acquisition par SRD auprès de SOREGIES de la branche complète et autonome d'activité « opérations de réseaux et construction de réseaux », s'accompagnant du transfert du personnel attaché à cette activité, afin de répondre à une attente forte de la Commission de Régulation de l'Energie;
- acquisition par SOREGIES auprès de Franpart d'actions SERGIES;
- cession par le Syndicat ENERGIES VIENNE d'actions SOREGIES (représentant moins de 1 % du capital) au bénéfice de la Régie Service Energie d'Ambérieux en Dombes, la SEM Energies Services Lannemezan et la SEM Energies Services Occitans (ENE'o);
- acquisition par SOREGIES d'actions au capital de la SAEML ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN;
- cession d'actions de SOREGIES par SERGIES au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou;
- apport en nature par le Syndicat ENERGIES VIENNE de titres sociaux SRD et SERGIES au bénéfice de SOREGIES;

- augmentation de capital complémentaire de SOREGIES réservée à la CDC, au CATP et au CATP EXPANSION;
- création de postes de censeurs au sein de SOREGIES, afin de permettre au CATP de siéger au Conseil de surveillance avec voie consultative ;
- définition du pacte d'actionnaires de SOREGIES à conclure entre le Syndicat ENERGIES VIENNE, la CDC et le CATP,
- transformation de SRD en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SRD sous forme de SAS ;
- recomposition du Conseil de surveillance de SRD;
- transformation de SERGIES en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SERGIES sous forme de SAS;
- composition du Conseil de surveillance de SERGIES.

9 sous-opérations nécessitent d'être validées par le Comité syndical du Siéml en sa qualité d'actionnaire public de la SAEML SOREGIES disposant d'un siège au Conseil de surveillance. Elles figurent en gras dans la liste ci-dessus.

La présente délibération vise à approuver spécifiquement l'acquisition par SOREGIES d'actions SERGIES auprès de la société Franpart.

Vu l'article L 1524-1 du CGCT qui dispose que : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification » ;

Vu l'article L.1524.5 alinéa 15 qui dispose que : **« Toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale** dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration. »

#### Après avoir rappelé :

- Que la société FRANPART, filiale du groupe SOCIETE GENERALE qui détient 8.800 actions de catégorie
   « B » sur les 673.334 actions composant le capital de la société SERGIES (soit 1,3 % du capital), a fait part de sa volonté de céder lesdites actions lui appartenant au profit de la société SOREGIES,
- Que cette cession si elle se réalise pourrait intervenir avant la fin de l'année 2016 moyennant le prix de CINQ CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE CENT DIX HUIT EUROS (588.118 €) payable comptant,
- Que l'article L1524-5 alinéa 15 du CGCT, dispose : « Toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration, en application du premier alinéa du présent article. »

Considérant les délibérations des Directoires et des Conseils de surveillance de SOREGIES et SERGIES des 14 et 15 septembre 2016,

Considérant la délibération du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE du 27 septembre 2016,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'acquisition par la société SOREGIES auprès de la société FRANPART de la totalité des 8.800 actions de catégorie « B » lui appartenant en pleine propriété au capital de la société SERGIES moyennant le prix de CINQ CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE CENT DIX HUIT EUROS (588.118 €) payable comptant,
- **DONNE** en conséquence à ses représentants au sein des organes de gouvernance des sociétés SERGIES et SOREGIES, les pouvoirs requis aux fins de prendre part aux votes de toutes résolutions ayant pour effet de permettre la réalisation de ladite acquisition d'actions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION DE L'OPERATION DE RECAPITALISATION DE SOREGIES - ACQUISITION PAR SOREGIES AUPRES DE FRANPART D'ACTIONS SERGIES

Date de transmission de l'acte :

09/11/2016

Date de réception de l'accusé de

09/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY60 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY60-DE

Date de décision :

25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

\_\_\_\_

COSY /n°61/2016

Objet : Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES – 2ère délibération : « Cession par le Syndicat Energies Vienne d'actions Sorégies au bénéfice

d'entreprises locales de distribution »

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

#### Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

#### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le président expose :

Lors de la réunion de Bureau Siéml du 7 juin, la perspective de l'opération capitalistique de Sorégies avait été évoquée. Voici quelques précisions concernant l'économie globale de ce projet très complexe qui vise à traiter deux problématiques en une seule et même opération :

- d'une part, le projet vise à recapitaliser Sorégies à la suite des difficultés économiques rencontrées lors de la mise sous cocon du cycle combiné gaz de Saint-Avold et de la dépréciation comptable de ce site de production d'électricité;
- d'autre part Sorégies souhaite donner suite aux remarques de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) concernant la nécessité de garantir une meilleure séparation juridique et comptable entre les différentes sociétés du groupe Energies Vienne, selon qu'elles gèrent la production, le transport, la distribution ou bien la fourniture d'énergie : pour ce faire, Sorégies a pris la décision de « filialiser » les différentes SEM satellites qui gravitent autour d'elles.

Cette vaste opération a pour effet de diluer les parts sociales actuelles du Siéml au sein de Sorégies, compte tenu du fait que nous n'avons pas envisagé de contribuer à l'augmentation de capital. Ainsi, avant l'opération, le Siéml détenait 1,70 % des parts de Sorégies. Après l'opération, il n'en détiendra plus que 0,76 %. Son influence pourrait s'en trouver diminuée mais il faut compter sur la capacité du groupe Sorégies Vienne, dont l'actionnaire principal reste le syndicat d'énergies de la Vienne, à se placer à l'écoute des collectivités territoriales.

Par ailleurs, cette opération de recapitalisation va conférer à Sorégies de nouvelles marges de manœuvre pour développer une politique plus offensive de développement des réseaux de gaz sur notre département. Ainsi par exemple, le projet ambitieux de dorsale gazière dans les Mauges est étroitement corrélé à cette opération. Enfin, un autre sujet inscrit à l'ordre du jour de cette séance du comité syndical est lié à cette opération : il semble nécessaire en effet de régulariser le tarif d'acheminement qui a initialement été mis en place pour la délégation de service public de distribution de gaz naturel des Mauges.

Le Conseil de surveillance de SOREGIES, le 14 septembre 2016, a délibéré en faveur de cette opération à l'unanimité des membres présentés et représentés.

L'assemblée délibérante du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé l'opération lors de sa séance du 27 septembre 2016.

L'opération globale peut être décomposée comme suit :

- acquisition par SRD auprès de SOREGIES de la branche complète et autonome d'activité « opérations de réseaux et construction de réseaux », s'accompagnant du transfert du personnel attaché à cette activité, afin de répondre à une attente forte de la Commission de Régulation de l'Energie;
- acquisition par SOREGIES auprès de Franpart d'actions SERGIES;
- cession par le Syndicat ENERGIES VIENNE d'actions SOREGIES (représentant moins de 1 % du capital) au bénéfice de la Régie Service Energie d'Ambérieux en Dombes, la SEM Energies Services Lannemezan et la SEM Energies Services Occitans (ENE'o);
- acquisition par SOREGIES d'actions au capital de la SAEML ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN;
- cession d'actions de SOREGIES par SERGIES au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou;
- apport en nature par le Syndicat ENERGIES VIENNE de titres sociaux SRD et SERGIES au bénéfice de SOREGIES;

- augmentation de capital complémentaire de SOREGIES réservée à la CDC, au CATP et au CATP EXPANSION;
- création de postes de censeurs au sein de SOREGIES, afin de permettre au CATP de siéger au Conseil de surveillance avec voie consultative ;
- définition du pacte d'actionnaires de SOREGIES à conclure entre le Syndicat ENERGIES VIENNE, la CDC et le CATP,
- transformation de SRD en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SRD sous forme de SAS ;
- recomposition du Conseil de surveillance de SRD;
- transformation de SERGIES en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SERGIES sous forme de SAS;
- composition du Conseil de surveillance de SERGIES.

9 sous-opérations nécessitent d'être validées par le Comité syndical du Siéml en sa qualité d'actionnaire public de la SAEML SOREGIES disposant d'un siège au Conseil de surveillance. Elles figurent en gras dans la liste ci-dessus.

La présente délibération vise à approuver spécifiquement la cession par le Syndicat Energies Vienne d'actions Sorégies au bénéfice d'entreprises locales de distribution.

Vu l'article L 1524-1 du CGCT qui dispose que : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification » ;

Vu l'article L.1524.5 alinéa 15 qui dispose que : **« Toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale** dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration. »

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Après avoir pris acte de l'intérêt pour la société de permettre l'ouverture du capital de SOREGIES au bénéfice d'entreprises locales de distribution d'énergie avec lesquelles elle partage des valeurs et un certain nombre de visions communes sur l'évolution du marché,

ET SOUS RESERVE de la réalisation de l'ensemble des opérations, formant un tout indissociable, conduisant à la restructuration du Groupe ENERGIES VIENNE conformément aux délibérations prises par le Comité Syndical ENERGIES VIENNE les 8 décembre 2015, 28 juin 2016 et 27 septembre 2016,

Considérant les délibérations du Directoire et du Conseil de surveillance de SOREGIES du 14 septembre 2016,

- ⇒ APPROUVE la cession par le Syndicat ENERGIES VIENNE :
  - De 326 actions SOREGIES au bénéfice de la SAEML ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN, dont le siège social est à 680 Rue Peyrehitte, ZI Peyrehitte 1 - 65300 LANNEMEZAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES sous le numéro 390.740.082, moyennant le prix de DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE QUATRE EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTIMES (299.454,67 €);

- De 326 actions SOREGIES au bénéfice de la SAEML ENERGIES SERVICES OCCITANS par abréviation ENE'O, dont le siège social est à 57 ter avenue Bouloc Torcatis – 81400 CARMAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ALBI sous le numéro 500.730.429, moyennant le prix de DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE QUATRE EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTIMES (299.454,67 €);
- De 326 actions SOREGIES au bénéfice de la REGIE SERVICES ENERGIE, dont le siège social est à 577, route de Saint Trivier - 01330 AMBERIEUX EN DOMBES, identifié sous le numéro SIREN 438.872.871, moyennant le prix de Deux Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Quatre Cent Cinquante Quatre Euros et SOIXANTE SEPT CENTIMES (299.454,67 €).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

54 Nombre de délégués en exercice : Nombre de présents : 42 Nombre de votants : 45 Abstentions: 0 Avis défavorables : 0 Avis favorables: 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION OPERATION CAPITALISATION SOREGIES CESSION PAR ENERGIE VIENNE D'ACTIONS SOREGIES AU BENEFICE D'ENTREPRISES LOCALES DE DISTRIBUTION

Date de transmission de l'acte :

14/11/2016

Date de réception de l'accusé de

14/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY61 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY61-DE

Date de décision :

25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département De MAINE ET LOIRE Arrondissement d'ANGERS

#### **Délibération du COMITE SYNDICAL**

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n°62/2016

Objet : Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES -

3ère délibération : « Acquisition par Sorégies d'actions au capital de la SAEML Energie

Services LANNEMEZAN »

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

#### Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

#### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le président expose :

Lors de la réunion de Bureau Siéml du 7 juin, la perspective de l'opération capitalistique de Sorégies avait été évoquée. Voici quelques précisions concernant l'économie globale de ce projet très complexe qui vise à traiter deux problématiques en une seule et même opération :

- d'une part, le projet vise à recapitaliser Sorégies à la suite des difficultés économiques rencontrées lors de la mise sous cocon du cycle combiné gaz de Saint-Avold et de la dépréciation comptable de ce site de production d'électricité;
- d'autre part Sorégies souhaite donner suite aux remarques de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) concernant la nécessité de garantir une meilleure séparation juridique et comptable entre les différentes sociétés du groupe Energies Vienne, selon qu'elles gèrent la production, le transport, la distribution ou bien la fourniture d'énergie : pour ce faire, Sorégies a pris la décision de « filialiser » les différentes SEM satellites qui gravitent autour d'elles.

Cette vaste opération a pour effet de diluer les parts sociales actuelles du Siéml au sein de Sorégies, compte tenu du fait que nous n'avons pas envisagé de contribuer à l'augmentation de capital. Ainsi, avant l'opération, le Siéml détenait 1,70 % des parts de Sorégies. Après l'opération, il n'en détiendra plus que 0,76 %. Son influence pourrait s'en trouver diminuée mais il faut compter sur la capacité du groupe Sorégies Vienne, dont l'actionnaire principal reste le syndicat d'énergies de la Vienne, à se placer à l'écoute des collectivités territoriales.

Par ailleurs, cette opération de recapitalisation va conférer à Sorégies de nouvelles marges de manœuvre pour développer une politique plus offensive de développement des réseaux de gaz sur notre département. Ainsi par exemple, le projet ambitieux de dorsale gazière dans les Mauges est étroitement corrélé à cette opération. Enfin, un autre sujet inscrit à l'ordre du jour de cette séance du comité syndical est lié à cette opération : il semble nécessaire en effet de régulariser le tarif d'acheminement qui a initialement été mis en place pour la délégation de service public de distribution de gaz naturel des Mauges.

Le Conseil de surveillance de SOREGIES, le 14 septembre 2016, a délibéré en faveur de cette opération à l'unanimité des membres présentés et représentés.

L'assemblée délibérante du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé l'opération lors de sa séance du 27 septembre 2016.

L'opération globale peut être décomposée comme suit :

- acquisition par SRD auprès de SOREGIES de la branche complète et autonome d'activité « opérations de réseaux et construction de réseaux », s'accompagnant du transfert du personnel attaché à cette activité, afin de répondre à une attente forte de la Commission de Régulation de l'Energie;
- acquisition par SOREGIES auprès de Franpart d'actions SERGIES ;
- cession par le Syndicat ENERGIES VIENNE d'actions SOREGIES (représentant moins de 1 % du capital) au bénéfice de la Régie Service Energie d'Ambérieux en Dombes, la SEM Energies Services Lannemezan et la SEM Energies Services Occitans (ENE'o);
- acquisition par SOREGIES d'actions au capital de la SAEML ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN;
- cession d'actions de SOREGIES par SERGIES au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou ;
- apport en nature par le Syndicat ENERGIES VIENNE de titres sociaux SRD et SERGIES au bénéfice de SOREGIES;

- augmentation de capital complémentaire de SOREGIES réservée à la CDC, au CATP et au CATP EXPANSION;
- création de postes de censeurs au sein de SOREGIES, afin de permettre au CATP de siéger au Conseil de surveillance avec voie consultative ;
- définition du pacte d'actionnaires de SOREGIES à conclure entre le Syndicat ENERGIES VIENNE, la CDC et le CATP,
- transformation de SRD en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SRD sous forme de SAS ;
- recomposition du Conseil de surveillance de SRD;
- transformation de SERGIES en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SERGIES sous forme de SAS;
- composition du Conseil de surveillance de SERGIES.

9 sous-opérations nécessitent d'être validées par le Comité syndical du Siéml en sa qualité d'actionnaire public de la SAEML SOREGIES disposant d'un siège au Conseil de surveillance. Elles figurent en gras dans la liste ci-dessus.

La présente délibération vise à approuver spécifiquement l'acquisition par Sorégies d'actions au capital de la SAEML Energie Services LANNEMEZAN.

Vu l'article L 1524-1 du CGCT qui dispose que : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification » ;

Vu l'article L.1524.5 alinéa 15 qui dispose que : **« Toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale** dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration. »

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

En considération du renforcement des liens et des relations avec d'autres entreprises locales de distribution d'énergie actives sur le marché et en complément de l'adoption de la résolution qui précède,

ET SOUS RESERVE de la réalisation de l'ensemble des opérations, formant un tout indissociable, conduisant à la restructuration du Groupe ENERGIES VIENNE conformément aux délibérations prises par le Comité Syndical ENERGIES VIENNE les 8 décembre 2015, 28 juin 2016 et 27 septembre 2016,

Considérant les délibérations du Directoire et du Conseil de surveillance de SOREGIES des 29 avril et 8 juillet 2016,

APPROUVE la prise de participation de SOREGIES au capital social de la SAEML ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN, dont le siège social est à 680 Rue Peyrehitte, ZI Peyrehitte 1 - 65300 LANNEMEZAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES sous le numéro 390.740.082 représentant au maximum 9,5% du capital et des droits de vote de ladite société, moyennant le prix maximum de Six Cent Cinquante Mille Euros (650.000 €),

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54 Nombre de présents : 42 Nombre de votants : 45 Abstentions: 0 Avis défavorables : 0 Avis favorables: 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

OPERATION CAPITALISATION SOREGIES - ACQUISITION PAR SOREGIES D'ACTIONS AU CAPITAL DE LA SAEML ENERGIE SERVICES LANNEMEZAN

Date de transmission de l'acte : 14/11/2016

Date de réception de l'accusé de

14/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY62 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY62-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département De MAINE ET LOIRE Arrondissement d'ANGERS

#### **Délibération du COMITE SYNDICAL**

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n°63/2016

Objet : Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES -

4ère délibération : « Cession d'actions de Sorégies par Sergies au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignation et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou »

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

#### Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

#### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le président expose :

Lors de la réunion de Bureau Siéml du 7 juin, la perspective de l'opération capitalistique de Sorégies avait été évoquée. Voici quelques précisions concernant l'économie globale de ce projet très complexe qui vise à traiter deux problématiques en une seule et même opération :

- d'une part, le projet vise à recapitaliser Sorégies à la suite des difficultés économiques rencontrées lors de la mise sous cocon du cycle combiné gaz de Saint-Avold et de la dépréciation comptable de ce site de production d'électricité;
- d'autre part Sorégies souhaite donner suite aux remarques de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) concernant la nécessité de garantir une meilleure séparation juridique et comptable entre les différentes sociétés du groupe Energies Vienne, selon qu'elles gèrent la production, le transport, la distribution ou bien la fourniture d'énergie : pour ce faire, Sorégies a pris la décision de « filialiser » les différentes SEM satellites qui gravitent autour d'elles.

Cette vaste opération a pour effet de diluer les parts sociales actuelles du Siéml au sein de Sorégies, compte tenu du fait que nous n'avons pas envisagé de contribuer à l'augmentation de capital. Ainsi, avant l'opération, le Siéml détenait 1,70 % des parts de Sorégies. Après l'opération, il n'en détiendra plus que 0,76 %. Son influence pourrait s'en trouver diminuée mais il faut compter sur la capacité du groupe Sorégies Vienne, dont l'actionnaire principal reste le syndicat d'énergies de la Vienne, à se placer à l'écoute des collectivités territoriales.

Par ailleurs, cette opération de recapitalisation va conférer à Sorégies de nouvelles marges de manœuvre pour développer une politique plus offensive de développement des réseaux de gaz sur notre département. Ainsi par exemple, le projet ambitieux de dorsale gazière dans les Mauges est étroitement corrélé à cette opération. Enfin, un autre sujet inscrit à l'ordre du jour de cette séance du comité syndical est lié à cette opération : il semble nécessaire en effet de régulariser le tarif d'acheminement qui a initialement été mis en place pour la délégation de service public de distribution de gaz naturel des Mauges.

Le Conseil de surveillance de SOREGIES, le 14 septembre 2016, a délibéré en faveur de cette opération à l'unanimité des membres présentés et représentés.

L'assemblée délibérante du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé l'opération lors de sa séance du 27 septembre 2016.

L'opération globale peut être décomposée comme suit :

- acquisition par SRD auprès de SOREGIES de la branche complète et autonome d'activité « opérations de réseaux et construction de réseaux », s'accompagnant du transfert du personnel attaché à cette activité, afin de répondre à une attente forte de la Commission de Régulation de l'Energie;
- acquisition par SOREGIES auprès de Franpart d'actions SERGIES;
- cession par le Syndicat ENERGIES VIENNE d'actions SOREGIES (représentant moins de 1 % du capital) au bénéfice de la Régie Service Energie d'Ambérieux en Dombes, la SEM Energies Services Lannemezan et la SEM Energies Services Occitans (ENE'o);
- acquisition par SOREGIES d'actions au capital de la SAEML ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN;
- cession d'actions de SOREGIES par SERGIES au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou;
- apport en nature par le Syndicat ENERGIES VIENNE de titres sociaux SRD et SERGIES au bénéfice de SOREGIES;

- augmentation de capital complémentaire de SOREGIES réservée à la CDC, au CATP et au CATP **EXPANSION**;
- création de postes de censeurs au sein de SOREGIES, afin de permettre au CATP de siéger au Conseil de surveillance avec voie consultative;
- définition du pacte d'actionnaires de SOREGIES à conclure entre le Syndicat ENERGIES VIENNE, la CDC et le CATP,
- transformation de SRD en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SRD sous forme de SAS;
- recomposition du Conseil de surveillance de SRD;
- transformation de SERGIES en société par actions simplifiée ;
- redéfinition des statuts de SERGIES sous forme de SAS;
- composition du Conseil de surveillance de SERGIES.

9 sous-opérations nécessitent d'être validées par le Comité syndical du Siéml en sa qualité d'actionnaire public de la SAEML SOREGIES disposant d'un siège au Conseil de surveillance. Elles figurent en gras dans la liste ci-dessus.

La présente délibération vise à approuver la cession d'actions de Sorégies par Sergies au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignation et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Vu l'article L 1524-1 du CGCT qui dispose que : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification » ;

Vu l'article L.1524.5 alinéa 15 qui dispose que : « Toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration. »

SOUS RESERVE de la réalisation de l'ensemble des opérations, formant un tout indissociable, conduisant à la restructuration du Groupe ENERGIES VIENNE conformément aux délibérations prises par le Comité Syndical ENERGIES VIENNE les 8 décembre 2015, 28 juin 2016 et 27 septembre 2016,

#### Après avoir rappelé:

- que la société SERGIES détient en pleine propriété 17.240 actions au capital de la société SOREGIES,
- que la Caisse des Dépôts et Consignations, établissement spécial, créé par la loi du 28 avril 1816, codifié aux articles L 516-2 et suivants du Code monétaire et financier, dont le siège est sis 56 rue de Lille, 75007 Paris d'une part, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, société coopérative à capital variable dont le siège social est sis 18 rue Salvador Allende CS 307, 86008 Poitiers d'autre part, se sont montrées intéressées pour procéder à l'acquisition auprès de la société SERGIES de la totalité des actions lui appartenant au capital de la société SOREGIES,
- que cette cession, si elle intervient, pourrait être consentie moyennant le prix de Quinze Millions Huit CENT TRENTE SIX MILLE CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS SOIXANTE DIX CENTIMES (15.836.191,70 €) et intervenir avant la fin de l'année 2016,

 qu'elle aurait pour effet de permettre à la société SERGIES de bénéficier d'un apport de trésorerie appréciable dans le cadre de sa politique de financement de ses investissements dans les unités de production d'énergie renouvelable;

Considérant les délibérations des Directoires et des Conseils de surveillance de SOREGIES et SERGIES des 14 et 15 septembre 2016,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la cession par la société SERGIES de la totalité des 17.240 actions lui appartenant en pleine propriété au capital de la société SOREGIES moyennant le prix de QUINZE MILLIONS HUIT CENT TRENTE SIX MILLE CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS SOIXANTE DIX CENTIMES (15.836.191,70 €) payable comptant, au bénéfice de :
  - la Caisse des Dépôts et Consignations à concurrence de 8.620 actions en contrepartie d'un prix de SEPT MILLIONS NEUF CENT DIX HUIT MILLE QUATRE VINGT QUINZE EUROS ET QUATRE VINGT CINQ CENTIMES (7.918.095,85 €) payable comptant à la signature des actes,
  - la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou à concurrence de 8.620 actions en contrepartie d'un prix de SEPT MILLIONS NEUF CENT DIX HUIT MILLE QUATRE VINGT QUINZE EUROS ET QUATRE VINGT CINQ CENTIMES (7.918.095,85 €) payable comptant à la signature des actes,
- **DONNE** en conséquence à ses représentants au sein des organes de gouvernance des sociétés SERGIES et SOREGIES, les pouvoirs requis aux fins de prendre part aux votes de toutes résolutions ayant pour effet de permettre la réalisation de ladite acquisition d'actions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

OPERATION CAPITALISATION SOREGIES - CESSION D'ACTIONS DE SOREGIES PAR SERGIES AU BENEFICE DE LA CDCET DE LA CRCA DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Date de transmission de l'acte :

14/11/2016

Date de réception de l'accusé de

14/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY63 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY63-DE

Date de décision :

25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

\_\_\_\_

COSY /n°64/2016

Objet : Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES – 5ère délibération : « Apport en nature par le Syndicat de titres sociaux SRD et Sergies au

bénéfice de Sorégies »

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

## Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

### Le président expose :

Lors de la réunion de Bureau Siéml du 7 juin, la perspective de l'opération capitalistique de Sorégies avait été évoquée. Voici quelques précisions concernant l'économie globale de ce projet très complexe qui vise à traiter deux problématiques en une seule et même opération :

- d'une part, le projet vise à recapitaliser Sorégies à la suite des difficultés économiques rencontrées lors de la mise sous cocon du cycle combiné gaz de Saint-Avold et de la dépréciation comptable de ce site de production d'électricité;
- d'autre part Sorégies souhaite donner suite aux remarques de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) concernant la nécessité de garantir une meilleure séparation juridique et comptable entre les différentes sociétés du groupe Energies Vienne, selon qu'elles gèrent la production, le transport, la distribution ou bien la fourniture d'énergie : pour ce faire, Sorégies a pris la décision de « filialiser » les différentes SEM satellites qui gravitent autour d'elles.

Cette vaste opération a pour effet de diluer les parts sociales actuelles du Siéml au sein de Sorégies, compte tenu du fait que nous n'avons pas envisagé de contribuer à l'augmentation de capital. Ainsi, avant l'opération, le Siéml détenait 1,70 % des parts de Sorégies. Après l'opération, il n'en détiendra plus que 0,76 %. Son influence pourrait s'en trouver diminuée mais il faut compter sur la capacité du groupe Sorégies Vienne, dont l'actionnaire principal reste le syndicat d'énergies de la Vienne, à se placer à l'écoute des collectivités territoriales.

Par ailleurs, cette opération de recapitalisation va conférer à Sorégies de nouvelles marges de manœuvre pour développer une politique plus offensive de développement des réseaux de gaz sur notre département. Ainsi par exemple, le projet ambitieux de dorsale gazière dans les Mauges est étroitement corrélé à cette opération. Enfin, un autre sujet inscrit à l'ordre du jour de cette séance du comité syndical est lié à cette opération : il semble nécessaire en effet de régulariser le tarif d'acheminement qui a initialement été mis en place pour la délégation de service public de distribution de gaz naturel des Mauges.

Le Conseil de surveillance de SOREGIES, le 14 septembre 2016, a délibéré en faveur de cette opération à l'unanimité des membres présentés et représentés.

L'assemblée délibérante du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé l'opération lors de sa séance du 27 septembre 2016.

L'opération globale peut être décomposée comme suit :

- acquisition par SRD auprès de SOREGIES de la branche complète et autonome d'activité « opérations de réseaux et construction de réseaux », s'accompagnant du transfert du personnel attaché à cette activité, afin de répondre à une attente forte de la Commission de Régulation de l'Energie;
- acquisition par SOREGIES auprès de Franpart d'actions SERGIES;
- cession par le Syndicat ENERGIES VIENNE d'actions SOREGIES (représentant moins de 1 % du capital) au bénéfice de la Régie Service Energie d'Ambérieux en Dombes, la SEM Energies Services Lannemezan et la SEM Energies Services Occitans (ENE'o);
- acquisition par SOREGIES d'actions au capital de la SAEML ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN;
- cession d'actions de SOREGIES par SERGIES au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou;
- apport en nature par le Syndicat ENERGIES VIENNE de titres sociaux SRD et SERGIES au bénéfice de SOREGIES;

- augmentation de capital complémentaire de SOREGIES réservée à la CDC, au CATP et au CATP EXPANSION;
- création de postes de censeurs au sein de SOREGIES, afin de permettre au CATP de siéger au Conseil de surveillance avec voie consultative ;
- définition du pacte d'actionnaires de SOREGIES à conclure entre le Syndicat ENERGIES VIENNE, la CDC et le CATP,
- transformation de SRD en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SRD sous forme de SAS ;
- recomposition du Conseil de surveillance de SRD;
- transformation de SERGIES en société par actions simplifiée ;
- redéfinition des statuts de SERGIES sous forme de SAS;
- composition du Conseil de surveillance de SERGIES.

9 sous-opérations nécessitent d'être validées par le Comité syndical du Siéml en sa qualité d'actionnaire public de la SAEML SOREGIES disposant d'un siège au Conseil de surveillance. Elles figurent en gras dans la liste ci-dessus.

La présente délibération vise à approuver spécifiquement à l'apport en nature par le Syndicat de titres sociaux SRD et Sergies au bénéfice de Sorégies.

Vu l'article L 1524-1 du CGCT qui dispose que : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification » ;

Vu l'article L.1524.5 alinéa 15 qui dispose que : **« Toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale** dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration. »

Après avoir rappelé que le Syndicat ENERGIES VIENNE détient en pleine propriété :

- 572.331 actions au capital de la société SERGIES, représentant 85% du capital et des droits de vote,
- 250.794 actions au capital de la société SRD, représentant 66% du capital et des droits de vote;

Après avoir pris acte, dans le cadre du « Projet AURORE » de l'intérêt pour le Syndicat ENERGIES VIENNE de reclasser avant la fin de l'année 2016 ses participations au capital de ses filiales de sorte de permettre à SOREGIES de détenir la totalité ou la quasi-totalité du capital des sociétés SERGIES et SRD et, à cette occasion, de consolider ses fonds propres,

SOUS RESERVE de la réalisation de l'ensemble des opérations, formant un tout indissociable, conduisant à la restructuration du Groupe ENERGIES VIENNE conformément aux délibérations prises par le Comité Syndical ENERGIES VIENNE les 8 décembre 2015, 28 juin 2016 et 27 septembre 2016,

Considérant les délibérations des Directoires et des Conseils de surveillance de SOREGIES, SERGIES et SRD des 14, 15 et 23 septembre 2016,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

## APPROUVE l'apport en nature net de tout passif des droits en pleine propriété portant :

- Sur les 572.331 actions lui appartenant au capital de la société SERGIES, estimées à la somme de CINQUANTE ET UN MILLIONS SEPT CENT DIX MILLE CENT VINGT SIX EUROS ET VINGT DEUX CENTIMES (51.710.126,22 €),
- Et sur les 250.794 actions lui appartenant au capital de la société SRD estimées à la somme de CINQUANTE NEUF MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS ET QUATRE VINGT QUATORZE CENTIMES (59.398.578,94 €);

au bénéfice de la société SOREGIES qui procéderait, en rémunération de ces apports à une augmentation de son capital social d'une somme de 12.095.800 €, au moyen de l'émission de 120.958 actions ordinaires nouvelles de 100 € chacune, créées au prix unitaire de 918,572605 €, soit avec une prime d'émission unitaire de 818,572605 €, lesdites actions exclusivement attribuées au Syndicat ENERGIES VIENNE;

## **DONNE** en conséquence :

- A sa Présidente, les pouvoirs requis pour, au nom et pour le compte du Syndicat ENERGIES VIENNE, discuter et convenir des termes et conditions de l'apport en nature, fixer l'évaluation de l'apport et sa rémunération, passer et signer pour le compte du Syndicat tout traité d'apport et prendre part à tous votes, et plus généralement faire le nécessaire pour parvenir à la réalisation définitive de l'apport avant la fin de l'année 2016,
- A ses représentants au sein des organes de gouvernance de la société SOREGIES, les pouvoirs requis aux fins de prendre part aux votes de toutes résolutions ayant pour effet de permettre la réalisation de l'augmentation de capital par création d'actions nouvelles attribuées au Syndicat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54 Nombre de présents : 42 Nombre de votants : 45 Abstentions: 0 Avis défavorables : 0 Avis favorables: 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

OPERATION CAPITALISATION DE SOREGIES - APPORT EN NATURE PAR LE SYNDICAT DE TITRES SOCIAUX SRD ET SERGIES AU BENEFICE DE SOREGIES

Date de transmission de l'acte : 14/11/2016

Date de réception de l'accusé de

14/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY64 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY64-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

\_\_\_\_

COSY /n°65/2016

Objet : Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES – 6ère délibération : « Augmentation de capital complémentaire de Sorégies »

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
Pierre		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

## Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le président expose :

Lors de la réunion de Bureau Siéml du 7 juin, la perspective de l'opération capitalistique de Sorégies avait été évoquée. Voici quelques précisions concernant l'économie globale de ce projet très complexe qui vise à traiter deux problématiques en une seule et même opération :

- d'une part, le projet vise à recapitaliser Sorégies à la suite des difficultés économiques rencontrées lors de la mise sous cocon du cycle combiné gaz de Saint-Avold et de la dépréciation comptable de ce site de production d'électricité;
  - d'autre part Sorégies souhaite donner suite aux remarques de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) concernant la nécessité de garantir une meilleure séparation juridique et comptable entre les différentes sociétés du groupe Energies Vienne, selon qu'elles gèrent la production, le transport, la distribution ou bien la fourniture d'énergie: pour ce faire, Sorégies a pris la décision de « filialiser » les différentes SEM satellites qui gravitent autour d'elles.

Cette vaste opération a pour effet de diluer les parts sociales actuelles du Siéml au sein de Sorégies, compte tenu du fait que nous n'avons pas envisagé de contribuer à l'augmentation de capital. Ainsi, avant l'opération, le Siéml détenait 1,70 % des parts de Sorégies. Après l'opération, il n'en détiendra plus que 0,76 %. Son influence pourrait s'en trouver diminuée mais il faut compter sur la capacité du groupe Sorégies Vienne, dont l'actionnaire principal reste le syndicat d'énergies de la Vienne, à se placer à l'écoute des collectivités territoriales.

Par ailleurs, cette opération de recapitalisation va conférer à Sorégies de nouvelles marges de manœuvre pour développer une politique plus offensive de développement des réseaux de gaz sur notre département. Ainsi par exemple, le projet ambitieux de dorsale gazière dans les Mauges est étroitement corrélé à cette opération. Enfin, un autre sujet inscrit à l'ordre du jour de cette séance du comité syndical est lié à cette opération : il semble nécessaire en effet de régulariser le tarif d'acheminement qui a initialement été mis en place pour la délégation de service public de distribution de gaz naturel des Mauges.

Le Conseil de surveillance de SOREGIES, le 14 septembre 2016, a délibéré en faveur de cette opération à l'unanimité des membres présentés et représentés.

L'assemblée délibérante du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé l'opération lors de sa séance du 27 septembre 2016.

L'opération globale peut être décomposée comme suit :

- acquisition par SRD auprès de SOREGIES de la branche complète et autonome d'activité « opérations de réseaux et construction de réseaux », s'accompagnant du transfert du personnel attaché à cette activité, afin de répondre à une attente forte de la Commission de Régulation de l'Energie;
- acquisition par SOREGIES auprès de Franpart d'actions SERGIES;
- cession par le Syndicat ENERGIES VIENNE d'actions SOREGIES (représentant moins de 1 % du capital) au bénéfice de la Régie Service Energie d'Ambérieux en Dombes, la SEM Energies Services Lannemezan et la SEM Energies Services Occitans (ENE'o);
- acquisition par SOREGIES d'actions au capital de la SAEML ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN;
- cession d'actions de SOREGIES par SERGIES au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou;
- apport en nature par le Syndicat ENERGIES VIENNE de titres sociaux SRD et SERGIES au bénéfice de SOREGIES;

- augmentation de capital complémentaire de SOREGIES réservée à la CDC, au CATP et au CATP EXPANSION;
- création de postes de censeurs au sein de SOREGIES, afin de permettre au CATP de siéger au Conseil de surveillance avec voie consultative ;
- définition du pacte d'actionnaires de SOREGIES à conclure entre le Syndicat ENERGIES VIENNE, la CDC et le CATP,
- transformation de SRD en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SRD sous forme de SAS ;
- recomposition du Conseil de surveillance de SRD;
- transformation de SERGIES en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SERGIES sous forme de SAS;
- composition du Conseil de surveillance de SERGIES.

9 sous-opérations nécessitent d'être validées par le Comité syndical du Siéml en sa qualité d'actionnaire public de la SAEML SOREGIES disposant d'un siège au Conseil de surveillance. Elles figurent en gras dans la liste ci-dessus.

La présente délibération vise à approuver spécifiquement l'augmentation de capital complémentaire de Sorégies.

Vu l'article L 1524-1 du CGCT qui dispose que : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification » ;

Vu l'article L.1524.5 alinéa 15 qui dispose que : **« Toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale** dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration. »

## Après avoir rappelé et constaté :

- Qu'aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le capital social d'une société d'économie mixte ne peut pas être détenu à plus de 85% par une (ou des) collectivité(s) territoriale(s)ou par leurs groupements,
- Que par suite de l'augmentation de capital de SOREGIES en rémunération de l'apport en nature du Syndicat ENERGIES VIENNE objet de la résolution qui précède, sa participation au capital de SOREGIES serait de nature à excéder ce plafond de 85%,
- Que la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et sa filiale CATP Expansion, en complément de l'acquisition auprès de SERGIES d'actions de la société SOREGIES, se sont montrées intéressées pour procéder au bénéfice de SOREGIES à l'apport (i) de la pleine propriété d'actions de SERGIES et (ii) de numéraire,
- Que cette seconde augmentation de capital aurait pour effet de consolider les fonds propres de SOREGIES,

SOUS RESERVE de la réalisation de l'ensemble des opérations, formant un tout indissociable, conduisant à la restructuration du Groupe ENERGIES VIENNE conformément aux délibérations prises par le Comité Syndical ENERGIES VIENNE les 8 décembre 2015, 28 juin 2016 et 27 septembre 2016,

Considérant les délibérations du Directoire et du Conseil de surveillance de SOREGIES du 14 septembre 2016,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'augmentation de capital de SOREGIES d'une somme globale de 2.134.600 €, au moyen de l'émission de 21.346 actions ordinaires nouvelles de 100 € chacune, créées au prix unitaire de 918,572605 €, soit avec une prime d'émission unitaire de 818,572605 €, lesdites actions à souscrire :
  - Par la Caisse des Dépôts et Consignations en contrepartie (i) d'un apport en nature de la pleine propriété de 60.600 actions ordinaires de la société SERGIES, estimées à la somme de CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS ET QUATORZE CENTIMES (5.475.384,14 €) et (ii) en numéraire de la somme de CINQ MILLIONS SEPT CENT TRENTE NEUF MILLE DEUX CENT QUARANTE EUROS ET SOIXANTE QUATRE CENTIMES (5.739.241,64 €);
  - Par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou Expansion en contrepartie d'un apport en nature de la pleine propriété de 31.600 actions ordinaires de la société SERGIES, estimées à la somme de DEUX MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE CINQ MILLE CENT CINQUANTE EUROS ET QUATRE VINGT CENTIMES (2.855.150,80 €);
  - Par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou en contrepartie d'un apport en numéraire de la somme de CINQ MILLIONS CINQ CENT TRENTE Huit MILLE SOIXANTE QUATORZE EUROS ET VINGT TROIS CENTIMES (5.538.074,23€);
- PREND ACTE du fait qu'au terme des opérations de cession d'actions et d'augmentations de capital objet de la présente délibération ainsi que des délibérations qui précèdent, le capital final de SOREGIES sera porté à 25.726.600 € et divisé en 257.266 actions de 100 € chacune réparties de la manière suivante :

Identité des actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage de détention
Syndicat ENERGIES VIENNE	215.735	83,857 %
CDC	20.829	8,096 %
CATP	14.649	5,694 %
CATP EXPANSION	3.108	1,208 %
SIEML	1.962	0,762 %
Régie SERVICE ENERGIE d'AMBERIEUX-EN-DOMBES (RSE 01)	326	0,126 %
SEM ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN (ESL)	326	0,126 %
SEM ENERGIES SERVICES OCCITANS (ENE'O)	326	0,126 %
Actionnaires personnes physiques	5	NS
TOTAL	257.266	100%

⇒ **DONNE** en conséquence à ses représentants au sein des organes de gouvernance de la société SOREGIES, les pouvoirs requis aux fins de prendre part aux votes de toutes résolutions ayant pour effet de permettre la réalisation de l'augmentation de capital par création d'actions nouvelles attribuées à la Caisse des Dépôts et Consignations à concurrence de 12.209 actions nouvelles, à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou à concurrence de 6.029 actions nouvelles et à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou Expansion à concurrence de 3.108 actions nouvelles.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54 Nombre de présents : 42 Nombre de votants : 45 Abstentions: 0 Avis défavorables : 0 Avis favorables: 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

OPERATION CAPITALISATION SOREGIES - AUGMENTATION DU CAPITAL COMPLEMENTAIRE DE SOREGIES

Date de transmission de l'acte : 14/11/2016

Date de réception de l'accusé de 14/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY65 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY65-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

\_\_\_\_

COSY /n°66/2016

Objet : Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES -

7ère délibération : « Création de postes de censeurs au sein de Sorégies »

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
Pierre		PLIVI
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

## Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

## Le président expose :

Lors de la réunion de Bureau Siéml du 7 juin, la perspective de l'opération capitalistique de Sorégies avait été évoquée. Voici quelques précisions concernant l'économie globale de ce projet très complexe qui vise à traiter deux problématiques en une seule et même opération :

- d'une part, le projet vise à recapitaliser Sorégies à la suite des difficultés économiques rencontrées lors de la mise sous cocon du cycle combiné gaz de Saint-Avold et de la dépréciation comptable de ce site de production d'électricité;
  - d'autre part Sorégies souhaite donner suite aux remarques de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) concernant la nécessité de garantir une meilleure séparation juridique et comptable entre les différentes sociétés du groupe Energies Vienne, selon qu'elles gèrent la production, le transport, la distribution ou bien la fourniture d'énergie: pour ce faire, Sorégies a pris la décision de « filialiser » les différentes SEM satellites qui gravitent autour d'elles.

Cette vaste opération a pour effet de diluer les parts sociales actuelles du Siéml au sein de Sorégies, compte tenu du fait que nous n'avons pas envisagé de contribuer à l'augmentation de capital. Ainsi, avant l'opération, le Siéml détenait 1,70 % des parts de Sorégies. Après l'opération, il n'en détiendra plus que 0,76 %. Son influence pourrait s'en trouver diminuée mais il faut compter sur la capacité du groupe Sorégies Vienne, dont l'actionnaire principal reste le syndicat d'énergies de la Vienne, à se placer à l'écoute des collectivités territoriales.

Par ailleurs, cette opération de recapitalisation va conférer à Sorégies de nouvelles marges de manœuvre pour développer une politique plus offensive de développement des réseaux de gaz sur notre département. Ainsi par exemple, le projet ambitieux de dorsale gazière dans les Mauges est étroitement corrélé à cette opération. Enfin, un autre sujet inscrit à l'ordre du jour de cette séance du comité syndical est lié à cette opération : il semble nécessaire en effet de régulariser le tarif d'acheminement qui a initialement été mis en place pour la délégation de service public de distribution de gaz naturel des Mauges.

Le Conseil de surveillance de SOREGIES, le 14 septembre 2016, a délibéré en faveur de cette opération à l'unanimité des membres présentés et représentés.

L'assemblée délibérante du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé l'opération lors de sa séance du 27 septembre 2016.

L'opération globale peut être décomposée comme suit :

- acquisition par SRD auprès de SOREGIES de la branche complète et autonome d'activité « opérations de réseaux et construction de réseaux », s'accompagnant du transfert du personnel attaché à cette activité, afin de répondre à une attente forte de la Commission de Régulation de l'Energie;
- acquisition par SOREGIES auprès de Franpart d'actions SERGIES;
- cession par le Syndicat ENERGIES VIENNE d'actions SOREGIES (représentant moins de 1 % du capital) au bénéfice de la Régie Service Energie d'Ambérieux en Dombes, la SEM Energies Services Lannemezan et la SEM Energies Services Occitans (ENE'o);
- acquisition par SOREGIES d'actions au capital de la SAEML ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN;
- cession d'actions de SOREGIES par SERGIES au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou;
- apport en nature par le Syndicat ENERGIES VIENNE de titres sociaux SRD et SERGIES au bénéfice de SOREGIES;

- augmentation de capital complémentaire de SOREGIES réservée à la CDC, au CATP et au CATP EXPANSION;
- création de postes de censeurs au sein de SOREGIES, afin de permettre au CATP de siéger au Conseil de surveillance avec voie consultative ;
- définition du pacte d'actionnaires de SOREGIES à conclure entre le Syndicat ENERGIES VIENNE, la CDC et le CATP,
- transformation de SRD en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SRD sous forme de SAS ;
- recomposition du Conseil de surveillance de SRD;
- transformation de SERGIES en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SERGIES sous forme de SAS;
- composition du Conseil de surveillance de SERGIES.

9 sous-opérations nécessitent d'être validées par le Comité syndical du Siéml en sa qualité d'actionnaire public de la SAEML SOREGIES disposant d'un siège au Conseil de surveillance. Elles figurent en gras dans la liste ci-dessus.

La présente délibération vise à approuver spécifiquement la création de postes de censeurs au sein de Sorégies.

Vu l'article L 1524-1 du CGCT qui dispose que : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification » ;

Vu l'article L.1524.5 alinéa 15 qui dispose que : **« Toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale** dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration. »

Considérant la délibération du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE du 27 septembre 2016,

Estimant utile et pertinent de créer la fonction de « censeurs » en complément des organes de gouvernance de SOREGIES, fonction n'ayant pas la qualité de mandataire social (et donc sans voix délibérative), mais à même de formuler toutes observations qu'ils jugeraient nécessaires, à l'occasion des réunions du Conseil de Surveillance,

Le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ **APPROUVE** l'insertion dans les statuts de SOREGIES d'un nouvel article 17 libellé ainsi qu'il suit :

## « ARTICLE 17 - CENSEURS

## 17.1 – Nomination

L'assemblée générale des associés, dans les conditions de quorum et de majorité attachées aux assemblées générales ordinaires, peut désigner un à trois censeurs au Conseil de Surveillance, personne physique ou morale, choisis en dehors des membres du Conseil de Surveillance.

Le(s) censeur(s) n'a/ont pas à justifier de la détention d'actions de la Société pour pouvoir être nommé.

Les censeurs, personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent personne physique. A défaut de désignation d'un représentant permanent, le censeur personne morale est représenté par son représentant légal.

### 17.2 - Incompatibilité

Aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance ne peut être nommé en qualité de censeur.

## 17.3 - Limite d'âge

Une personne physique ne peut être nommée censeur (ou représentant permanent d'un censeur personne morale) si elle est âgée de plus de soixante-quinze ans (75) ans à la date de nomination.

Le censeur en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge.

#### 17.4 - Durée du mandat

A l'exception de la première nomination qui s'achèvera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés statuant sur les comptes de l'exercice 2019, les censeurs sont nommés pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenu dans l'année au cours de laquelle expire leur fonction.

Les censeurs sont rééligibles

#### 17.5 - Démission - Décès

En cas de vacance par démission ou par décès, le Conseil de Surveillance a, entre deux assemblées générales, la faculté de procéder à la nomination, à titre provisoire, d'un nouveau censeur en remplacement du censeur démissionnaire ou décédé.

Les nominations de censeurs faites par le Conseil de Surveillance sont soumises à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

Le censeur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

## 17.6 - Révocation

Les censeurs peuvent être révoqués, à tout moment, par décision de l'assemblée générale ordinaire des associés.

#### 17.7 - Rémunération

L'exercice des fonctions de censeur ne donne pas lieu à rémunération.

Les frais de déplacement, hébergement et restauration des censeurs, engagés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, seront pris en charge et remboursés par la société les ayant désignés.

## 17.8 - Rôle et Responsabilité

Les censeurs n'ont pas la qualité de mandataire social.

Ils peuvent formuler toutes observations qu'ils jugent nécessaires, à l'occasion des réunions du Conseil de Surveillance. Le(s) censeur(s) est/sont à la disposition du Conseil de Surveillance et de son Président pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière.

Ils ne disposent que d'une voix consultative et non délibérative aux séances du Conseil de Surveillance, auxquelles ils sont invités à assister, en se conformant à la réglementation applicable et, le cas échéant, au règlement intérieur de fonctionnement du Conseil de Surveillance et/ou tout autre accord adopté par ses membres.

Les interventions se limitent à un rôle purement consultatif. Ils ne peuvent s'immiscer dans la gestion de la Société. Leurs avis n'engagent pas les membres du Conseil de Surveillance, ni la direction générale qui restent toujours libres d'apprécier la suite à y donner.

Ils ne peuvent, en conséquence, se voir confier des attributions de gestion, de surveillance ou de contrôle et ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux organes légaux de celle-ci (Conseil de Surveillance, président, directeurs généraux, commissaires aux comptes).

Les censeurs peuvent être chargés d'étudier les questions que le Conseil de Surveillance ou le président du Conseil de Surveillance soumet, pour avis, à leur examen.

La responsabilité des censeurs doit s'apprécier en dehors des dispositions du Code de commerce concernant les représentants légaux de la société, c'est-à-dire selon les règles du droit commun en fonction de la tâche qui leur a été confiée. »

DONNE en conséquence à ses représentants au sein des organes de gouvernance de la société SOREGIES, les pouvoirs requis aux fins de prendre part aux votes de toutes résolutions ayant pour effet de permettre la mise à jour des statuts en conséquence.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54 Nombre de présents : 42 Nombre de votants : 45 Abstentions: 0 Avis défavorables : 0 Avis favorables: 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

OPERATION CAPITALISATION SOREGIES - CREATION DE POSTES DE CENSEURS AU SEIN DE SOREGIES

Date de transmission de l'acte : 14/11/2016

Date de réception de l'accusé de 14/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY66 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY66-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### **Délibération du COMITE SYNDICAL**

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

\_\_\_\_

COSY /n°67/2016

Objet : Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES – 8ère délibération : « Transformation de SRD en société par actions simplifiées »

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
Pierre		PALIVI
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

## Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le président expose :

Lors de la réunion de Bureau Siéml du 7 juin, la perspective de l'opération capitalistique de Sorégies avait été évoquée. Voici quelques précisions concernant l'économie globale de ce projet très complexe qui vise à traiter deux problématiques en une seule et même opération :

- d'une part, le projet vise à recapitaliser Sorégies à la suite des difficultés économiques rencontrées lors de la mise sous cocon du cycle combiné gaz de Saint-Avold et de la dépréciation comptable de ce site de production d'électricité;
  - d'autre part Sorégies souhaite donner suite aux remarques de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) concernant la nécessité de garantir une meilleure séparation juridique et comptable entre les différentes sociétés du groupe Energies Vienne, selon qu'elles gèrent la production, le transport, la distribution ou bien la fourniture d'énergie: pour ce faire, Sorégies a pris la décision de « filialiser » les différentes SEM satellites qui gravitent autour d'elles.

Cette vaste opération a pour effet de diluer les parts sociales actuelles du Siéml au sein de Sorégies, compte tenu du fait que nous n'avons pas envisagé de contribuer à l'augmentation de capital. Ainsi, avant l'opération, le Siéml détenait 1,70 % des parts de Sorégies. Après l'opération, il n'en détiendra plus que 0,76 %. Son influence pourrait s'en trouver diminuée mais il faut compter sur la capacité du groupe Sorégies Vienne, dont l'actionnaire principal reste le syndicat d'énergies de la Vienne, à se placer à l'écoute des collectivités territoriales.

Par ailleurs, cette opération de recapitalisation va conférer à Sorégies de nouvelles marges de manœuvre pour développer une politique plus offensive de développement des réseaux de gaz sur notre département. Ainsi par exemple, le projet ambitieux de dorsale gazière dans les Mauges est étroitement corrélé à cette opération. Enfin, un autre sujet inscrit à l'ordre du jour de cette séance du comité syndical est lié à cette opération : il semble nécessaire en effet de régulariser le tarif d'acheminement qui a initialement été mis en place pour la délégation de service public de distribution de gaz naturel des Mauges.

Le Conseil de surveillance de SOREGIES, le 14 septembre 2016, a délibéré en faveur de cette opération à l'unanimité des membres présentés et représentés.

L'assemblée délibérante du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé l'opération lors de sa séance du 27 septembre 2016.

L'opération globale peut être décomposée comme suit :

- acquisition par SRD auprès de SOREGIES de la branche complète et autonome d'activité « opérations de réseaux et construction de réseaux », s'accompagnant du transfert du personnel attaché à cette activité, afin de répondre à une attente forte de la Commission de Régulation de l'Energie;
- acquisition par SOREGIES auprès de Franpart d'actions SERGIES;
- cession par le Syndicat ENERGIES VIENNE d'actions SOREGIES (représentant moins de 1 % du capital) au bénéfice de la Régie Service Energie d'Ambérieux en Dombes, la SEM Energies Services Lannemezan et la SEM Energies Services Occitans (ENE'o);
- acquisition par SOREGIES d'actions au capital de la SAEML ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN;
- cession d'actions de SOREGIES par SERGIES au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou;
- apport en nature par le Syndicat ENERGIES VIENNE de titres sociaux SRD et SERGIES au bénéfice de SOREGIES;

- augmentation de capital complémentaire de SOREGIES réservée à la CDC, au CATP et au CATP EXPANSION;
- création de postes de censeurs au sein de SOREGIES, afin de permettre au CATP de siéger au Conseil de surveillance avec voie consultative;
- définition du pacte d'actionnaires de SOREGIES à conclure entre le Syndicat ENERGIES VIENNE, la CDC et le CATP,
- transformation de SRD en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SRD sous forme de SAS;
- recomposition du Conseil de surveillance de SRD;
- transformation de SERGIES en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SERGIES sous forme de SAS ;
- composition du Conseil de surveillance de SERGIES.

9 sous-opérations nécessitent d'être validées par le Comité syndical du Siéml en sa qualité d'actionnaire public de la SAEML SOREGIES disposant d'un siège au Conseil de surveillance. Elles figurent en gras dans la liste ci-dessus.

La présente délibération vise à approuver spécifiquement la transformation de SRD en société par actions simplifiées.

Vu l'article L 1524-1 du CGCT qui dispose que : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification » ;

Vu l'article L.1524.5 alinéa 15 qui dispose que : **« Toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale** dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration. »

Après avoir rappelé qu'aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le capital social d'une société d'économie mixte doit être détenu à plus de 50% par une (ou des) collectivité(s) territoriale(s) ou par leurs groupements,

Considérant les délibérations du Directoire et du Conseil de surveillance de SRD du 23 septembre 2016,

Considérant la délibération du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE du 27 septembre 2016,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ⇒ **CONSTATE** que sous réserve de la réalisation de l'apport par le Syndicat ENERGIES VIENNE des actions lui appartenant au capital de SRD au bénéfice de SOREGIES, le capital de SRD sera détenu par SOREGIES, compte tenu de sa participation historique, à concurrence de 379.996 actions sur les 380.000 composant son capital social et que par conséquent l'obligation ci-dessus rappelée ne serait plus respectée,
- ⇒ **APPROUVE** la transformation de SRD de société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) en société par actions simplifiée (SAS) à Directoire et Conseil de Surveillance.

## Cette transformation aurait pour effet :

- · d'entraîner la sortie de SRD du champ d'application des dispositions des articles 1.521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- · de permettre la détention majoritaire de son capital social par SOREGIES,
- · d'entraîner le terme des mandats des actuels mandataires sociaux de la société nécessitant, au visa des dispositions du projet de statuts de la société sous sa nouvelle forme, la nomination de nouveaux mandataires.

En revanche, cette transformation serait sans effet sur :

- · l'objet social, en dehors des modifications rendues nécessaires par l'acquisition de la branche « Opérations de réseaux et construction de réseaux » par SRD
- · la périodicité de l'exercice social,
- · les mandats des commissaires aux comptes qui se poursuivraient jusqu'à leur terme ;
- $\Rightarrow$ DONNE en conséquence à ses représentants au sein des organes de gouvernance de la société SRD, les pouvoirs requis aux fins de prendre part aux votes de toutes résolutions ayant pour effet de permettre la transformation de cette société en société par actions simplifiée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54 Nombre de présents : 42 Nombre de votants : 45 Abstentions: 0 Avis défavorables : 0 Avis favorables: 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

OPERATION SOREGIES - TRANSFORMATION DE SRD EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

Date de transmission de l'acte : 14/11/2016

Date de réception de l'accusé de 14/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY67 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY67-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

MM"M Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

\_\_\_\_

COSY /n°68/2016

Objet : Approbation de l'opération de recapitalisation de SOREGIES –

9ère délibération : « Transformation de Sergies en société par actions simplifiées »

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
Pierre		T-LIVI
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

## Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le président expose :

Lors de la réunion de Bureau Siéml du 7 juin, la perspective de l'opération capitalistique de Sorégies avait été évoquée. Voici quelques précisions concernant l'économie globale de ce projet très complexe qui vise à traiter deux problématiques en une seule et même opération :

- d'une part, le projet vise à recapitaliser Sorégies à la suite des difficultés économiques rencontrées lors de la mise sous cocon du cycle combiné gaz de Saint-Avold et de la dépréciation comptable de ce site de production d'électricité;
  - d'autre part Sorégies souhaite donner suite aux remarques de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) concernant la nécessité de garantir une meilleure séparation juridique et comptable entre les différentes sociétés du groupe Energies Vienne, selon qu'elles gèrent la production, le transport, la distribution ou bien la fourniture d'énergie: pour ce faire, Sorégies a pris la décision de « filialiser » les différentes SEM satellites qui gravitent autour d'elles.

Cette vaste opération a pour effet de diluer les parts sociales actuelles du Siéml au sein de Sorégies, compte tenu du fait que nous n'avons pas envisagé de contribuer à l'augmentation de capital. Ainsi, avant l'opération, le Siéml détenait 1,70 % des parts de Sorégies. Après l'opération, il n'en détiendra plus que 0,76 %. Son influence pourrait s'en trouver diminuée mais il faut compter sur la capacité du groupe Sorégies Vienne, dont l'actionnaire principal reste le syndicat d'énergies de la Vienne, à se placer à l'écoute des collectivités territoriales.

Par ailleurs, cette opération de recapitalisation va conférer à Sorégies de nouvelles marges de manœuvre pour développer une politique plus offensive de développement des réseaux de gaz sur notre département. Ainsi par exemple, le projet ambitieux de dorsale gazière dans les Mauges est étroitement corrélé à cette opération. Enfin, un autre sujet inscrit à l'ordre du jour de cette séance du comité syndical est lié à cette opération : il semble nécessaire en effet de régulariser le tarif d'acheminement qui a initialement été mis en place pour la délégation de service public de distribution de gaz naturel des Mauges.

Le Conseil de surveillance de SOREGIES, le 14 septembre 2016, a délibéré en faveur de cette opération à l'unanimité des membres présentés et représentés.

L'assemblée délibérante du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé l'opération lors de sa séance du 27 septembre 2016.

L'opération globale peut être décomposée comme suit :

- acquisition par SRD auprès de SOREGIES de la branche complète et autonome d'activité « opérations de réseaux et construction de réseaux », s'accompagnant du transfert du personnel attaché à cette activité, afin de répondre à une attente forte de la Commission de Régulation de l'Energie;
- acquisition par SOREGIES auprès de Franpart d'actions SERGIES;
- cession par le Syndicat ENERGIES VIENNE d'actions SOREGIES (représentant moins de 1 % du capital) au bénéfice de la Régie Service Energie d'Ambérieux en Dombes, la SEM Energies Services Lannemezan et la SEM Energies Services Occitans (ENE'o);
- acquisition par SOREGIES d'actions au capital de la SAEML ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN;
- cession d'actions de SOREGIES par SERGIES au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou;
- apport en nature par le Syndicat ENERGIES VIENNE de titres sociaux SRD et SERGIES au bénéfice de SOREGIES;

- augmentation de capital complémentaire de SOREGIES réservée à la CDC, au CATP et au CATP EXPANSION;
- création de postes de censeurs au sein de SOREGIES, afin de permettre au CATP de siéger au Conseil de surveillance avec voie consultative ;
- définition du pacte d'actionnaires de SOREGIES à conclure entre le Syndicat ENERGIES VIENNE, la CDC et le CATP,
- transformation de SRD en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SRD sous forme de SAS ;
- recomposition du Conseil de surveillance de SRD;
- transformation de SERGIES en société par actions simplifiée;
- redéfinition des statuts de SERGIES sous forme de SAS;
- composition du Conseil de surveillance de SERGIES.

9 sous-opérations nécessitent d'être validées par le Comité syndical du Siéml en sa qualité d'actionnaire public de la SAEML SOREGIES disposant d'un siège au Conseil de surveillance. Elles figurent en gras dans la liste ci-dessus.

La présente délibération vise à approuver spécifiquement la transformation de Sergies en société par actions simplifiées.

Vu l'article L 1524-1 du CGCT qui dispose que : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification » ;

Vu l'article L.1524.5 alinéa 15 qui dispose que : **« Toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale** dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration. »

Après avoir rappelé qu'aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le capital social d'une société d'économie mixte doit être détenu à plus de 50% par une (ou des) collectivité(s) territoriale(s)ou par leurs groupements,

Considérant les délibérations du Directoire et du Conseil de surveillance de SERGIES du 15 septembre 2016,

Considérant la délibération du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE du 27 septembre 2016,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ CONSTATE que sous réserve (i) de l'acquisition auprès de la société FRANPART de 8.800 actions SERGIES et (ii) de la réalisation de l'apport par le Syndicat ENERGIES VIENNE, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou des actions leur appartenant au capital de SERGIES au bénéfice de SOREGIES, le capital de SERGIES sera détenu par SOREGIES à concurrence de 673.331 actions sur les 673.334 composant son capital social et que par conséquent l'obligation ci-dessus rappelée ne serait plus respectée,

⇒ **APPROUVE** la transformation de SERGIES de société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) en société par actions simplifiée (SAS) à Directoire et Conseil de Surveillance.

Cette transformation aurait pour effet :

- d'entraîner la sortie de SERGIES du champ d'application des dispositions des articles 1.521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de permettre la détention majoritaire de son capital social par SOREGIES,
- d'entraîner le terme des mandats des actuels mandataires sociaux de la société nécessitant, au visa des dispositions du projet de statuts de la société sous sa nouvelle forme, la nomination de nouveaux mandataires.

En revanche, cette transformation serait sans effet sur :

- l'objet social,
- · la périodicité de l'exercice social,
- les mandats des commissaires aux comptes qui se poursuivraient jusqu'à leur terme ;
- DONNE en conséquence à ses représentants au sein des organes de gouvernance de la société SERGIES, les pouvoirs requis aux fins de prendre part aux votes de toutes résolutions ayant pour effet de permettre la transformation de cette société en société par actions simplifiée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

OPERATION CAPITALISATION SOREGIES - TRANSFORMATION DE SERGIES EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

Date de transmission de l'acte : 14/11/2016

Date de réception de l'accusé de

14/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY68 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20161025-DELCOSY68-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

## Délibération du COMITE SYNDICAL

## Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n°69/2016

Objet : Projet de coopération avec Electriciens sans frontières au Cameroun

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

## Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

## Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Le président expose :

#### Présentation d'Electriciens sans frontières :

Electriciens sans frontières (ESF) est une organisation non gouvernementale (ONG) de solidarité internationale reconnue d'utilité publique. C'est une association nationale unique structurée autour de 15 délégations régionales mobilisant 1000 bénévoles.

Grâce au savoir-faire de ses bénévoles dans ce domaine, Electriciens sans frontières a pour ambition de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations parmi les plus pauvres par :

- la conduite de projets de solidarité internationale visant à amener l'électricité de façon sécurisée et pérenne,
- la réalisation d'expertises au service de nombreux acteurs de la solidarité internationale pour sécuriser leurs installations électriques à travers le monde,
- une mobilisation permanente des bénévoles pour effectuer des missions d'urgence lors de catastrophes humanitaires.

## Le projet de Dschang au Cameroun

La mairie de DSCHANG au Cameroun s'est engagée sur un projet destiné à produire de l'électricité pour desservir 120 ménages, un centre de santé, un collège, 5 écoles, une gare routière et 67 commerçants.

Il consiste à construire 2 micro-centrales hydrauliques de 15 et 40 kW, deux réseaux de distribution électrique ainsi qu'une prise d'eau en amont de chaque chute d'eau, un canal d'amenée et une conduite forcée pour alimenter une des turbines.

Il est prévu un volet formation à l'exploitation et à la maintenance des micro-centrales auprès des techniciens de l'Agence municipale de l'eau et de l'énergie.

Les installations seront remises à la municipalité qui aura en charge leur exploitation. Par transfert d'expérience, elle aura ensuite la capacité de dupliquer ce type d'installation sur 3 autres sites déjà identifiés.

#### Les partenaires au projet

Les 3 principaux partenaires, liés par convention, pour la réalisation de ce projet sont :

- la mairie de Dschang qui agira en tant que maître d'ouvrage sur l'ensemble du projet;
- Nantes métropole, qui agira en tant que coordinateur et gestionnaire des fonds alloués au projet;
- La délégation régionale ESF Pays de la Loire Electriciens sans frontières qui agira en tant qu'assistant au maître d'ouvrage, spécialement chargé de la définition, de la mise en œuvre et du contrôle des équipements électriques.

Hormis ces principaux acteurs, les autres partenaires identifiés à ce jour sont :

- l'Agence française pour le développement (AFD),
- la fondation EDF,
- la fondation General Electric.

## Le budget

Le budget global du projet est de 573 330 € (hors apports valorisés).

Les contributions des différents partenaires engagés sur ce projet se répartissent de la façon suivante :

l'Agence française pour le développement pour
 la mairie de Dschang pour
 Nantes métropole pour
 405 000 €
 50 427 €
 30 000 €

Electriciens sans frontières pour 87 903 €, dont, à ce jour, 40 000 € venant de la fondation EDF, 23 120 € venant de la fondation General Electric et 2 785 € de fonds propres.

Le détail de la contribution d'Electriciens sans frontières est le suivant :

Etudes: 14 235 €
 Fourniture de matériel électrique: 27 400 €
 Suivi de réalisation: 14 235 €
 Formation sur site: 14 235 €
 Provisions pour aléas: 5 000 €
 Frais administratifs et gestion: 12 795 €

CONSIDERANT qu'Electriciens sans frontières doit encore trouver 22 000 € afin de boucler son budget pour la réalisation du projet susvisé,

CONSIDERANT l'opportunité pour le Syndicat de participer pour la première fois depuis sa création à une action internationale de coopération humanitaire en faveur des populations les plus démunies,

CONSIDERANT la possibilité offerte par le SIEML de financer le projet dans le cadre de ce que l'on appelle communément « le 1 % Energies » (extension de la loi Oudin-Santini) qui offre le libre choix des moyens de soutien : financement d'équipements (réseaux électriques, panneaux photovoltaïques,...), participation avec un apport en personnel, actions de formation...

CONSIDERANT que le budget mobilisable ne doit pas dépasser 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets des services publics de distribution de gaz et d'électricité. L'assiette est constituée des seules ressources collectées auprès des usagers, à l'exclusion des emprunts.

VU l'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux articles L.2131-1, L.2131-2, L.3131-1, L.3131-2, L.4141-1, L.4141-2. Les articles L.2131-6, L.3132-1 et L.4142-1 leur sont applicables.

En outre, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire. »

VU le projet de convention entre le SIEML et la collectivité étrangère,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de verser une subvention de 22 000 € à Electricien sans frontières pour participer au projet de Dschang au Cameroun,
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat correspondante ci-annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PROJET DE COOPERATION AVEC ELECTRICIENS SANS FRONTIERES AU CAMEROUN

Date de transmission de l'acte :

09/11/2016

Date de réception de l'accusé de

09/11/2016

réception :

Numéro de l'acte :

DELCOSY69 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte :

049-254901309-20161025-DELCOSY69-DE

Date de décision :

25/10/2016

Acte transmis par :

Françoise VINCENT

Nature de l'acte :

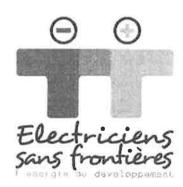
Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions





# **PARTENARIAT**

# entre

# Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire

et

Electriciens sans Frontières Délégation Pays de la Loire

Projet de Dschang au Cameroun

ENTRE,

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire dont le siège social est situé route de la Confluence - ZAC de Beuzon - Ecouflant - 49001 Angers, représenté par Monsieur Jean-Luc DAVY, agissant en qualité de Président, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 1er mars 2016.

ci-après dénommé « SIEML »,

ET,

**Electriciens Sans Frontières**, association dont le siège social est situé 11-17 rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS, représentée par **Monsieur Jean-Yves RETIERE**, Délégué pour la région Pays de la Loire dûment habilité à cet effet

,ci-après dénommée « ESF»

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1115-1-1

Vu les statuts du SIEML,

Vu les statuts de l'association Electriciens Sans Frontières,

Considérant la compétence du SIEML en matière de distribution d'électricité impliquant la maîtrise d'ouvrage pour réaliser certains travaux de distribution,

Considérant que l'association de solidarité internationale « Electriciens Sans Frontières » a pour objet :

- d'étudier, promouvoir, réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'énergie, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, le développement économique;
- d'organiser des actions de post-urgence et de réhabilitation au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise humanitaire.

Considérant qu'en vertu de l'article L1115-1-1 du CGCT, les syndicats de communes chargés du service public de la distribution d'électricité et du gaz « peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions (...) de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de la distribution publique d'électricité et de gaz. »

Considérant que sur le fondement de ce texte, le SIEML et ESF souhaitent mettre en place un partenariat dans le cadre d'une coopération décentralisée avec un objectif de développement urbain durable afin de favoriser la qualité de vie et le développement économique et social de la population.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention est de définir les conditions de la participation financière qu'apporte le SIEML à ESF pour le projet de développement de la commune de Dschang au Cameroun .

Ce projet consiste à réaliser deux microcentrales hydrauliques (Lefock et Lingang) ainsi que le réseau électrique moyenne tension d'évacuation de cette production d'énergie au service de la population. L'enjeu de ce projet est de fournir de l'électricité de manière permanente et pérenne afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et de participer au développement économique de la ville de Dschang en fournissant une énergie constante et à un cout abordable aux Entrepreneurs locaux.

#### Bénéficiaires du projet :

Lefock : les usagers de la gare routière soit 58 commerces, 9 agences de voyages inter urbain et 20 familles situées à proximité.

Lingang : 120 familles des villages de Mefet et Lingang, un centre de santé, un lycée et un collège ainsi que 5 écoles primaires.

La présente convention de partenariat :

- Traduit en termes financiers l'intégralité des différents apports consentis par les deux partenaires
- Formalise le mode de fonctionnement entre le SIEML et ESF pour mener à bien la réalisation de ce projet

### ARTICLE 2 - DOMAINES DE PARTENARIAT

Le SIEML et ESF s'engage à mettre en œuvre un partenariat dans les domaines d'actions où ils ont un intérêt commun, ce qui concerne pour l'essentiel la distribution d'électricité fournit par les microcentrales hydrauliques.

Ce partenariat prend essentiellement la forme :

- d'un développement des échanges entre les parties,
- d'un soutien financier pour la réalisation de ce projet.
- d'actions de communication communes ou individuelles sur la mise en œuvre du partenariat.

Le cout total du projet Dschang est de 573 330 €

Les apports financiers sont les suivants

Agence Française de Développement : 405 000 €

Mairie de Dschang : 50 425 €

Nantes Métropole : 30 000€

Electriciens sans Frontières : 87 905 €

Cette contribution est issue de fonds provenant de la Fondation EDF (40 000 €), de la Fondation General Electrique (23 120 €) de fonds propres ESF (2785 €) et du SIEML pour (22 000 €)

Le détail de la contribution financière d'Electriciens sans Frontières est le suivant :

Etudes: 14 235 €

Fournitures de matériel électrique : 27 400 €

Suivi de réalisation : 14 235 €

Formation des exploitants sur place : 14 235 € Frais administratifs et de gestion : 12 795 €

Provisions pour aléas : 5000 €

#### ARTICLE3 - PARTICIPATION FINANCIERE DU SIEML

Le SIEML s'engage à financer ce projet à hauteur de 22 000 € ( vingt deux milles Euros). Cette participation sera dédiée à la fourniture de matériel électrique.

La contribution du SIEML s'élève à 22 000 € soit 3,8 % du cout total estimé du projet.

En contrepartie du versement de cette subvention, le bénéficiaire doit justifier à tout moment, sur demande du SIEML, de l'utilisation de la subvention recue.

Le SIEML se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives du cout de l'action subventionnée (cf. Ci-dessus).

#### ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT

Le montant ainsi fixé ci-dessus sera versé par le SIEML au bénéficiaire en un versement unique sur production d'un état récapitulatif des dépenses supportées par ESF, dûment signé par son représentant, accompagné des pièces justificatives suivantes :

Copie des factures de fourniture de matériel électrique

#### ARTICLE 5 - PAIEMENT

La somme doit être versée :

Domiciliation bancaire: LCL – Paris Anjou (00453)

Code banque : 30002 Code guichet : 00453

Numéro de compte: 0000008520R

Clé: 01

IBAN: FR87 3000 2004 5300 0000 8520

**BIC: CRLYFRPP** 

Titulaire du compte : Electriciens sans Frontières 65 rue de la Perverie 44300 Nantes

#### ARTICLE 6 - PRINCIPALES ETAPES DU PROJET

L'ensemble de la réalisation de ce projet est prévu de durer 3 ans, certaines phases de travaux comme le génie civil dans les cours d'eau sont conditionnées par la période d'étiage.

Pour assurer son rôle d'appui à la maitrise d'ouvrage à la commune de Dschang, Electriciens sans frontières a prévu de réaliser 6 missions sur place pendant ces 3 ans.

La responsabilité d'ESF en tant qu'appui à maitrise d'ouvrage consiste à :

- Sélection des Prestataires et des Fournisseurs locaux.
- Validation des études réalisées par un bureau d'études local.
- Validation des commandes passée par la mairie de Dschang.
- Approvisionnement des composants électriques : Turbines et armoires de régulation associée, armoires de protections et matériels pour le réseau MT.
- Contrôle et recette des travaux réalisés par les Prestataires locaux pour les centrales et le réseau électrique.
- Mise en service des installations et formation des agents de la municipalité de Dschang à l'exploitation et à la maintenance.

#### ARTICLE 7 - SUIVI D'EXECUTION DU PARTENARIAT

Le SIEML et ESF se rencontreront régulièrement au minimum une fois par an pour faire un point sur l'avancement du projet.

De plus, des points d'information sur d'autres projets ESF en cours peuvent être organisés entre les deux parties, à la demande de l'une d'entre elle.

Pour le SIEML, l'interlocuteur est Monsieur Jacky Bodineau, Directeur Général Adjoint

Pour ESF, l'interlocuteur privilégié Monsieur Didier Le Doeuff, Chef de projet ou, à défaut Monsieur Jacky Bouvier représentant local ESF pour le Maine et Loire, Responsable des projets pour la Délégation.

#### **ARTICLE 8 - INFORMATIONS RELATIVES A ESF**

Dans le cadre de ce partenariat ESF fournira les documents justificatifs relatifs aux dépenses pour ce projet ainsi que le planning d'avancement des travaux.

Indépendamment de ces documents demandés dans le cadre de ce projet, ESF fournira chaque année, à la demande du SIEML son rapport d'activité et son rapport financier annuels ainsi que ses statuts s'ils sont modifiés.

#### **ARTICLE 9 - COMMUNICATION**

Sous réserve d'un accord préalable écrit de l'autre partie, chaque partie peut communiquer sur les actions objet de la présente convention.

Chaque partie peut à ce titre, et toujours sous réserve d'un accord préalable écrit de l'autre partie, apposer son propre logo et son nom au côté du logo et du nom de l'autre partie, dans le respect de sa propre charte graphique, sur les documents et plus généralement les supports de communication relatifs à ce projet.

#### **ARTICLE 10 - DUREE**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification au bénéficiaire par le SIEML et demeure en vigueur pour la durée du projet jusqu'à la mise en service des 2 centrales hydrauliques soit environ une durée de trois ans.

#### **ARTICLE 11 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification du contenu de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant à celle-ci.

#### ARTICLE 12 - RESILIATION :

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention ou dans les conventions particulières en découlant, cette convention cadre peut être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

#### ARTICLE 13 - REGLEMENT DES LITIGES

Pour tout différend relatif à l'exécution de la présente convention et des avenants en découlant, le SIEML et ESF doivent chercher avant tout une solution amiable.

A défaut de solution amiable, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l' lle Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex 1.

Fait à Angers, en deux exemplaires originaux, le ......2016

Pour le SIEML Le Président

# Pour ESF Le Délégué pour la région Pays de la Loire

Jean-Yves Retière

Notifiée le :

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département De MAINE ET LOIRE Arrondissement d'ANGERS

#### **Délibération du COMITE SYNDICAL**

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n°70/2016

Objet : Adhésion à l'AVERE FRANCE

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
Pierre	F LLLOUAILLES LES VIGINES	PALIVI
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON	
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE	
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE	
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE	
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM	
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE	
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS	
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON	
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE	
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU	
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM	
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM	
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM	
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM	

#### Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

#### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le président expose :

Plusieurs adhésions à des organismes extérieurs susceptibles d'aider le Siéml dans le développement de nouvelles compétences ont été opérées en 2016 telles celles :

- à l'association Air Pays-de-la-Loire afin de bénéficier de son expertise en matière de données sur la consommation et la production énergétique sur les territoires,
- à l'association AMORCE pour son savoir-faire dans le domaine de la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et des politiques climat-énergie territoriales.

CONSIDERANT le souhait du SIEML de poursuivre sa politique de développement de nouvelles activités notamment dans le champ de la mobilité électrique,

CONSIDERANT l'existence de l'association Avere France, structure nationale créée dès 1978 sous l'impulsion de la Commission européenne,

CONSIDERANT les missions de cette association très active dans la promotion des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises, et en rassemblant les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

COMPTE TENU de l'intérêt de cette source d'information pour le SIEML et de la nécessité de mutualiser les retours d'expérience avec les collectivités territoriales opérateurs en matière de mobilité électrique mais aussi les industriels,

CONSIDERANT le coût annuel de cette adhésion qui s'élève aux environs de 3 500 €,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'adhérer à l'association AVERE France pour un coût annuel approximatif de 3 500 €,
- DIT que les crédits nécessaires à cette adhésion seront ouverts au budget primitif 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ADHESION A L'AVERE FRANCE

Date de transmission de l'acte : 08/11/2016

Date de réception de l'accusé de 08/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY70 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY70-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n° 71/2016

Objet : Délibération concordante relative à la perception de la TCCFE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire en lieu et place des communes nouvelles juridiquement habilitées à percevoir la TCCFE sur leur territoire et qui en ont acté le transfert par délibération

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON	
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE	
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE	
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE	
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM	
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE	
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS	
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON	
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE	
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU	
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM	
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM	
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM	
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM	

#### Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

#### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS.
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Etaient invitées, sans voix délibérative,

- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2113-10, L.2333-2 à L.2333-5, L.3333 à L.3333-3-3 et L.5212-24 ;

Vu les articles 1638 et 1639 A bis du Code général des impôts ;

Monsieur le Président,

#### Expose:

- que par arrêté préfectoral du 10 juillet 2015, il a été créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou, issue de la fusion des communes de Baugé-en-Anjou, Bocé, Chartrené, Cheviré-le-Rouge, Clefs-Val d'Anjou, Cuon, Echemiré, Fougeré, Le Guédeneau et Saint Quentin-les-Beaurepaire;
- que par arrêté préfectoral du 12 août 2015, il a été créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune nouvelle des Bois d'Anjou, issue de la fusion des communes de Brion, Fontaine-Guérin et Saint-Georges-du-Bois;
- que par arrêté préfectoral du 12 août 2015, il a été créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune nouvelle du Lion-d'Angers, issue de la fusion des communes d'Andigné et du Lion-d'Angers;
- que par arrêté préfectoral du 24 septembre 2015, il a été créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges, issue de la fusion des communes d'Andrezé, Beaupréau, La Chapelledu-Genêt, Gesté, Jallais, La Jubaudière, Le Pin-en-Mauges, La Poitevinière, Saint-Philbert-en-Mauges et Villedieu-la-Blouère;
- que par arrêté préfectoral du 24 septembre 2015, il a été créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou, issue de la fusion des communes de La Chapelle-Rousselin, Chemillé-Melay, Cossé-d'Anjou, La Jumellière, Neuvy-en-Mauges, Sainte-Christine, Saint-Georges-des-gardes, Saint-Lézin, La Tourlandry, Chanzeaux, Valanjou et la Salle-de-Vihiers.

#### Rappelle:

Les modalités de perception de la TCCFE:

- en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), le Syndicat perçoit la taxe à la place de ses communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année est égale ou inférieure à 2 000 habitants, ou dans lesquelles il percevait la taxe au 31 décembre 2010;
- Pour les autres communes, la perception de la taxe par le Syndicat peut être décidée par délibérations concordantes de la commune et du Syndicat.

Pour les syndicats exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, habilités à ce titre à percevoir la TCCFE à la place de leurs communes membres dans les conditions prévues à l'article L.5212-24 du CGCT, la décision de certaines de ces communes de fusionner entre elles pour donner naissance à une commune nouvelle, peut avoir dans certains cas des incidences sur le régime de perception de cette taxe.

Dès la fin de l'année 2014, dans une réponse à une question du Sénateur de l'Orne Jean-Claude LENOIR, le Gouvernement avait indiqué que, conformément aux dispositions prévues à l'article L.5212-24 du CGCT, « les communes nouvelles dont la population sera supérieure à 2000 habitants seront en droit de percevoir directement la taxe et d'en fixer le coefficient multiplicateur », tout en confirmant la possibilité pour un syndicat mentionnée à cet article, en sa qualité d'AOD d'électricité, de percevoir cette taxe en lieu et place de ses communes membres s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune intéressée.

Plus récemment, des précisions sur les modalités de perception de la TCCFE par les communes nouvelles ont été adoptées par le législateur dans la loi de finances rectificative pour 2015 :

- d'une part, les dispositions en vigueur sur le territoire des communes préexistantes sont maintenues au titre de l'année au cours de laquelle la création de la commune prend effet fiscalement ;
- d'autre part, les délibérations prises en application des articles L.2333-4 et L.5212-24 du CGCT par les communes préexistant à la commune nouvelle sont rapportées au 31 décembre de la même année.

Les dispositions prévues à l'article L.5212-24 du CGCT, relatif à la perception de la TCCFE par les syndicats qui exercent la compétence d'AOD d'électricité, sont également applicables aux communes nouvelles. Il existe deux régimes de perception, selon que la population des communes est inférieure ou bien supérieure au seuil de 2000 habitants.

Une commune nouvelle supérieure à 2000 habitants est autorisée à percevoir la TCCFE au plus tôt l'année qui suit celle au cours de laquelle sa création a pris effet au plan fiscal, sachant que cette prise d'effet dépend de la date de l'arrêté préfectoral par lequel cette commune nouvelle a été officiellement créée. Par exemple, si cet arrêté a été pris après le 1<sup>er</sup> octobre 2015, la commune nouvelle pourra commencer à percevoir la taxe en 2018.

#### <u>Précise :</u>

Il convient de distinguer l'année de création de la commune nouvelle et l'année au cours de laquelle cette création a pris fiscalement effet. Sur les vingt-cinq communes nouvelles créées au 1<sup>er</sup> janvier 2016, seul cinq ont pris effet au plan fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2016: Baugé-en-Anjou, les Bois d'Anjou, le Lion-d'Angers, Beaupréau-en-Mauges et Chemillé-en-Anjou.

Les communes nouvelles ci-dessus devaient délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour définir les modalités de perception de la TCCFE sur leur territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

 la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou a délibéré le 11 janvier 2016 pour percevoir le produit de la TCCFE sur son territoire.

En ce qui concerne les quatre autres communes nouvelles juridiquement habilitées à percevoir la TCCFE sur leur territoire dès 2017, elles ont toutes fait l'objet d'une rencontre afin de leur présenter les enjeux concrets pour le Siéml et les évolutions des participations du Syndicat aux travaux réalisés en fonction de la perception ou non de la TCCFE par le Siéml.

Ces quatre communes nouvelles ont donné leur accord pour confirmer la perception de la TCCFE par le Siéml sur leur territoire.

- le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle des Bois d'Anjou par délibération du conseil municipal du 19 septembre 2016. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle du Lion d'Angers par délibération du conseil municipal du 26 septembre 2016. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2016. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.
- le Siéml est habilité à percevoir la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou par délibération du conseil municipal du 29 septembre 2016. Le Siéml est de ce fait seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable sur le territoire de cette commune.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est perçue par le Siéml sur le territoire des communes nouvelles des Bois-d'Anjou, du Lion-d'Angers, de Beaupréau-en-Mauges et de Chemillé-en-Anjou conformément aux délibérations prises par ces communes;
- décide de fixer le coefficient multiplicateur applicable à compter de cette date sur le territoire des dites communes à 8,50. Ceci permet de respecter la règle du coefficient multiplicateur unique sur le territoire du Syndicat.
- donne pouvoir au Président pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5211-3 et L.2131-1 du CGCT, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION CONCORDANTE RELATIVE A LA PERCEPTION DE LA TCCFE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017 PAR LE SIEML EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES NOUVELLES

Date de transmission de l'acte : 26/10/2016

Date de réception de l'accusé de

26/10/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY71 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20161025-DELCOSY71-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

#### Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n° 72/2016

#### Objet: Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2017

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

#### Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

#### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le Président expose :

VU les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par la collectivité sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit que le rapport d'orientations budgétaires doit présenter l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail de la collectivité,

CONSIDERANT la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2017 faite au Comité,

Après en avoir débattu,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- PREND ACTE de l'intégralité de ce rapport joint en annexe et tel que soumis au Comité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2017

Date de transmission de l'acte : 08/11/2016

Date de réception de l'accusé de 08/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY72 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY72-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

#### **ANNEXE**

#### Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2017

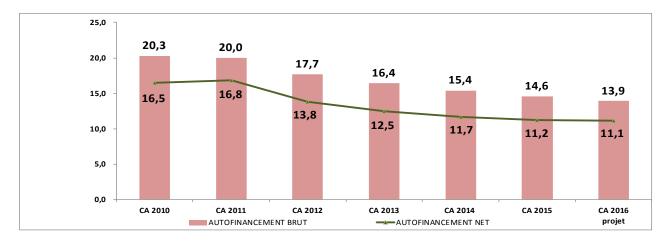
Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par la collectivité sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Ce rapport devra comprendre également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour 2017 a constitué de ce point de vue un exercice singulier : d'une part parce que les nouvelles règles de présentation ont été appliquées pour la première fois, et d'autre part parce que le rapport a constitué l'occasion de revenir longuement sur les perspectives d'évolution pluriannuelle des principales sources de financement du Syndicat, ainsi que les enjeux stratégiques de développement et de diversification des activités du Syndicat. C'est ainsi qu'à l'issue du ROB pour 2017, d'importantes décisions ont été prises afin notamment de réformer le règlement financier du Syndicat et de définir une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Le ROB pour 2017 sera comparativement plus simple à présenter.

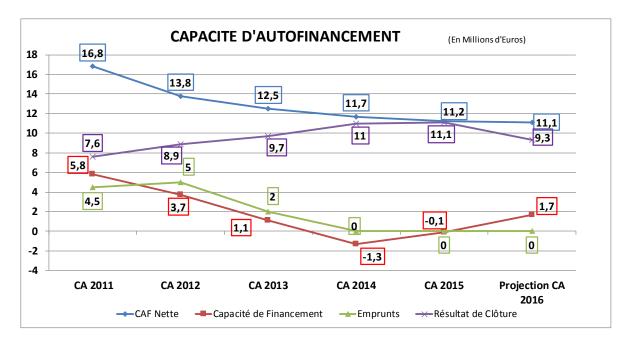
Afin d'envisager les orientations budgétaires pour l'exercice 2017, je partirai donc du constat de la situation financière du Syndicat à ce jour afin de vous proposer des axes de décisions politiques pour les années à venir.

#### I – SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DU SIEML

La projection du compte administratif de l'année 2016 pour le budget principal devrait nous permettre de dégager <u>une capacité d'autofinancement nette de 11,1 M€, supérieure d'environ 1,1M€ à celle initialement prévue au budget primitif 2016 (10,0 M€) mais en légère diminution par rapport à l'exercice 2015 de l'ordre de 0,1 M€.</u>



	RESULTATS	RESULTATS	RESULTATS RESULTATS		EXERCICE 2016			
		FINANCIERS	FINANCIERS	RAPPEL BP 2016	Projection CA 2016	% CA 2016 / BP 2016	% CA 2016 / CA 2015	
(En millions d'Euros)	2013	2014	2015	i i	2016			
Recettes Réelles de Fonctionnement	20,80	19,54	19,16 -1,94%	18,71	19,06	1,87%	-0,52%	
Charges Réelles de Fonctionnement (hors dette)	4,36	4,14	4,56 10,14%	5,53	5, 19	-6,15%	13,82%	
Capacité d'Autofinancement Brute	16,44	15,40	14,60 -5,19%	13,18	13,87	5,24%	-5,00%	
ANNUITE DETTE dont	3.98	3.72	3,40 -8,60%	3.17	2.75	-13,25%	-19.12%	
Intérêts	1,03	0,92	0,82 -10,879		0,73		-10,98%	
Capital (Hors OCLT)	2,95	2,80	2,58 -7,86%	2,27	2,02	-11,01%	-21,71%	
A = Capacité d'Autofinancement Nette	12,46	11,68	11,20 -4,11%	10,01	11,12	11,09%	-0,71%	
Recettes Réelles d'Investissement (hors 1068)et (hors Emprunts'	36.15	35,00	31,55 -9,86%	33,29	29.56	-11,20%	-6,31%	
Dépenses Réelles d'Investissement (1)	49.76	45,41	42,67 -6,03%			-15,01%	-0,59%	
B = Besoin de Financement	13,61	10,41	11,12 6,82%	·		-22,62%	15,65%	
A - B = Capacité de Financement	-1,15	1,27	0,08 -93,70%	-6,61	-1,74	-73,68%	-2275,00%	
Emprunts sur Travaux	2,00	0,00	0,00	4,69	0,00			
FCTVA		,		1,92	,,,,,			
Autres Invest.								
Soit au compte de gestion								
Résultat de Clôture sur état A14	9,73	11,00	11,08	11,08	9,34			
= Réserves au 31/12								
(1) dont Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements:	0,32	0,33	0,39	0,26	0,45			



Je vous rappelle que la capacité d'autofinancement nette d'un établissement public se définit par le résultat des produits réels de fonctionnement diminués des charges réelles de fonctionnement, réduit de l'amortissement du capital des emprunts en cours.

Bien évidemment, pour obtenir une progression constante de cette capacité d'autofinancement, il faut avoir un taux de progression des ressources supérieur à celui des charges, afin d'éviter ce qui est communément appelé "l'effet de ciseaux".

Pour l'exercice 2016, cette évolution d'autofinancement de 1,1 M€ par rapport au budget primitif 2016 est due principalement :

<u>Au titre des recettes</u> : (+ 355 K€) par la prudence dans l'inscription des prévisions notamment de :

<u>La taxe d'électricité</u> :	inscription budget primitif réalisation envisagée Soit	11 413 K€ 11 700 K€ + 287 K€
Produits Exceptionnels Assurances (sinistres EPu) et Pénalités perçues sur marchés:	inscription budget primitif	51 K€
	Réalisation	250 K€
	Soit	+ 199 K€

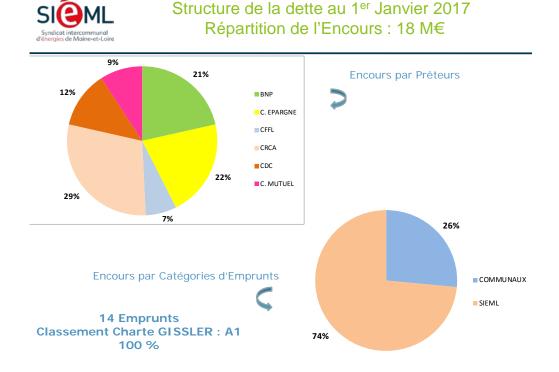
#### Au titre des dépenses : (- 763 K€)

- S'agissant des charges de fonctionnement, le poste maintenance éclairage public devrait être à l'équilibre par rapport aux prévisions du budget primitif (1 300 K€). Le poste des expertises thermiques (160 K€) devrait être légèrement en deçà des prévisions. La participation prévue pour le budget annexe IRVE devrait représenter 90 K€ sur les 162 K€ inscrits soit une baisse de 72 K€. Enfin, les charges de personnel quant à elles devraient atteindre 2 588 K€ pour une inscription de 2 806 K€ en raison du décalage dans les recrutements soit une économie de 218 K€.
- Parallèlement une gestion rigoureuse de la trésorerie et de la gestion de dette permet une économie substantielle de l'ordre de 425 K€ par rapport au BP 2016.

Par ailleurs, comme en 2015 et 2014 le syndicat ne devrait pas recourir à l'emprunt en 2016 pour le financement des programmes de travaux de l'exercice.

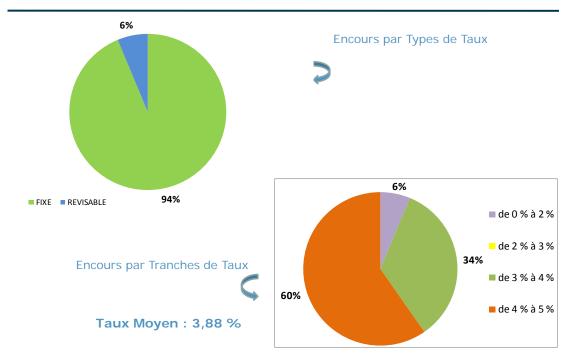
#### II - STRUCTURE DE LA DETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 DU SIEML

Ainsi, l'encours de dette pour 2017 se présente comme suit :



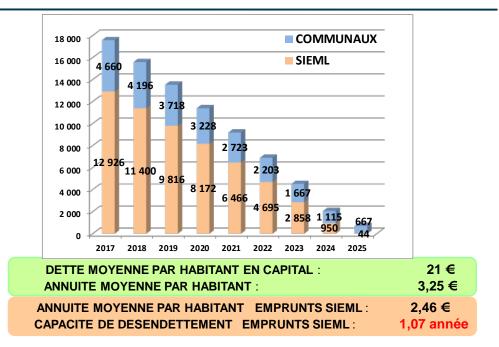


# Structure de la dette au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 Répartition par types et tranches de taux





# Evolution à long terme de l'Encours de Dette (sans intégration de nouveaux emprunts)



Il sera mené dans les prochains mois une étude sur la dette du syndicat et ses possibilités de renégociation afin d'optimiser le taux moyen.

#### III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS

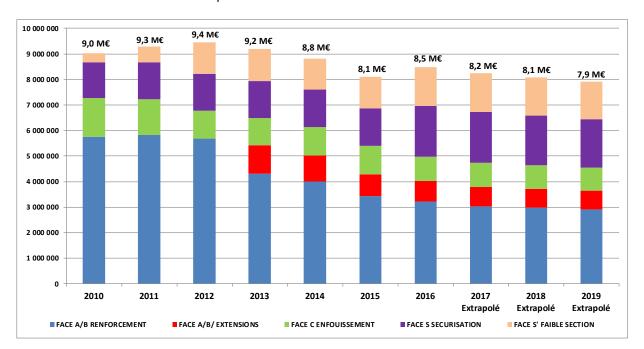
#### RECETTES 2017:

<u>Côté recettes</u>, s'agissant des recettes provenant du **FACE** elles ont été, d'une part, ajustées pour tenir compte de la baisse des aides à l'électrification rurale sur les travaux de renforcement de l'ordre de 6 % (baisse identique enregistrée en 2015) et, d'autre part, maintenues sur les aides relatives aux travaux d'effacement et sécurisation.

S'agissant de l'incertitude pesant sur les recettes provenant de la **TCCFE**, elles ont été inscrites à hauteur des réalisations de l'exercice 2015 soit 11 641 K€. Quant aux redevances versées par ENEDIS et plus particulièrement la **R2 électricité**, elle a été inscrite en tenant compte du lissage tel qu'il a été arrêté dans le protocole d'accord sur la période 2014-2017. Enfin, les orientations budgétaires qui vous sont proposées tiennent compte également de l'inscription en investissement des fonds de concours reçus des communes en ce qui concerne les travaux réalisés par le syndicat sur les réseaux basse tension et d'éclairage public.

Ci-dessous une représentation de l'évolution des principales recettes :

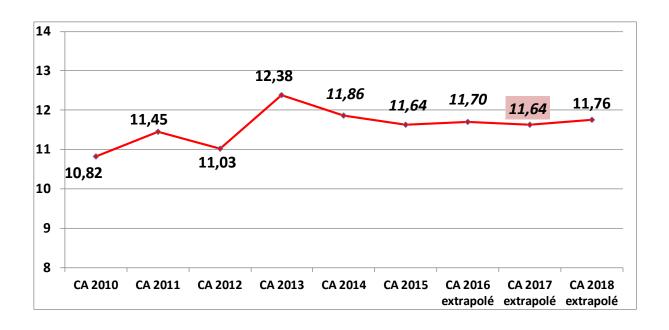
<u>FACE</u>:
Notification des aides du FACE depuis 2010:



Extrapolation en intégrant une hypothèse de baisse de 2 % à compter de 2017.

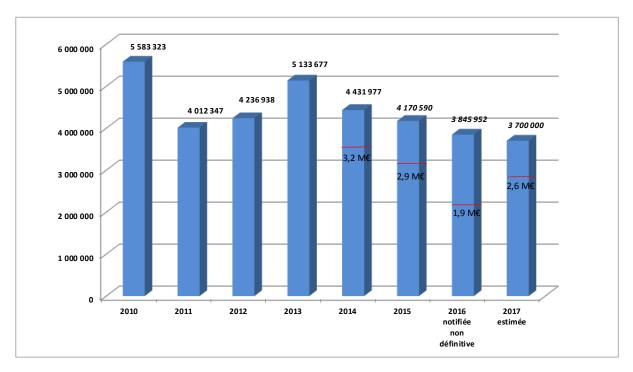
#### **TAXE sur l'ELECTRICITE:**

Sans changement dans la configuration actuelle de perception de cette taxe, nous pourrions projeter une évolution de 1 % à compter de 2017.



#### **REDEVANCE R2 Notifiée**

Pour les exercices 2014 et suivants : information sur la R2 calculée (trait rouge) et la R2 notifiée et prévisionnelle suite à lissage ; étant toutefois précisé que le lissage prend fin en 2017.



#### **DEPENSES 2017:**

Pour 2017, le Comité Exécutif, concernant les travaux sur réseaux propres au Syndicat, propose de s'en tenir, comme pour les prévisions du budget primitif 2016, à un emprunt de l'ordre de 4 M€, soit l'enveloppe fixée depuis près de 10 ans pour les années à venir, avec une durée d'amortissement pouvant aller de 10 à 15 ans. Ainsi, tout en limitant et contrôlant l'endettement du Syndicat, nous pourrions continuer à programmer sur chaque exercice un volume constant de près de 50 M€ TTC de travaux dont plus de 30 M€ sur les réseaux de distribution publique.

D'autre part, en 2017 s'achèvera la première tranche du programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le département qui comprend 186 bornes. Il est toutefois envisagé l'installation de 10 bornes rapides financées pour partie par l'Ademe et la Région.

Enfin, il sera mis en place un nouveau budget annexe relatif à la mobilité Gaz avec la gestion de la station GNV.

Afin de financer ces investissements, le volume d'emprunt prévisionnel serait donc de 4,5 M€ au titre des travaux sur réseaux et de 1,4 M€ au titre des autres projets du Sieml.

(En millions d'Euros)	BP Consolidé 2017
Recettes Réelles de Fonctionnement	18,90
Charges Réelles de Fonctionnement (hors dette)	6,01
Capacité d'Autofinancement Brute	12,89
ANNUITE DETTE dont	3,04
Intérêts	0,80
Capital (Hors OCLT)	2,24
A = Capacité d'Autofinancement Nette	9,85
Recettes Réelles d'Investissement (hors 1068)et (hors Emprunts)	34,37
Dépenses Réelles d'Investissement (1)	52,17
B = Besoin de Financement	17,80
A - B = Capacité de Financement	-7,95
•	.,
Emprunts sur Travaux	4,50
FCTVA	2,01
Autres Invest.	1,44
Soit au compte de gestion	
Résultat de Clôture sur état A14	9,34
= Réserves au 31/12	
(1) dont Autorisations de Programmes et Crédits de	0,30
Paiements:	

Les prévisions pluriannuelles 2016 – 2019 ci-dessous font état de la charge résiduelle pour le syndicat de ces travaux.

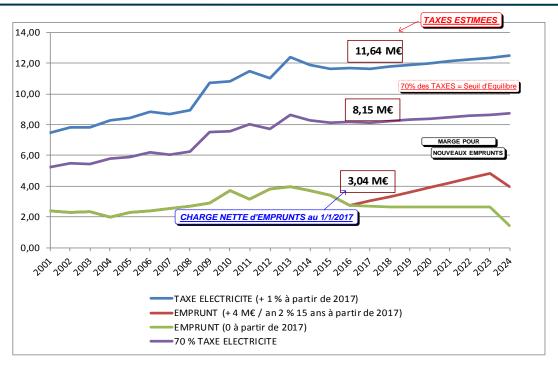
Côté dépenses, ces orientations budgétaires 2017 prennent en compte une nouvelle autorisation de programme de 1 M€, qui sera destinée comme depuis 2009, au travers du FIPEE 21 à aider les communes dans leurs actions visant à permettre de réaliser des économies d'énergies. Les crédits de paiements seront ouverts à hauteur de 300 K€ au BP 2017.

	Prévisions Pluriannuelles 2016 - 2	2016	2016			
Dépenses		BP	BP + BS	2017	2018	2019
BUDGET PRINCIPAL		41,79	45,93	43,65	43,10	43,10
TOTAL TRAVAUX RESEAUX		40,56	42,73	41,57	41,10	41,10
Renforcements		7,05	7,19	6,92	7,00	7,00
Sécurisation		3,02	4,39	4,49	4,50	4,50
Effacements	BT	9,98	9,97	9,98	9,50	9,50
Effacements	EP	4,09	4,09	3,69	3,70	3,70
Rénovation EP		3,00	3,67	3,60	3,60	3,60
	ВТ	5,86	5,86	5,21	5,20	5,20
Extensions	EP	3,65	3,65	3,75	3,70	3,70
GC Telecom		3,91	3,91	3,93	3,90	3,90
FIPEE 21		0,26	0,76	0,30	0,30	0,30
PLAN GAZ		-	0,60	0,00	-	-
PCRS ET GEO REFERENCEMENT			0,00	1,30	1,30	1,30
SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL a	UX BLIDGETS ANNEXES IRVE ET CNIV	0,80	0,86	0,27	0,20	0,20
EQUIPT et TRAVAUX du SIEML (Logiciels		0,00	0,90	0,21	0,20	0,20
	s illioilliatique, travaux sur batiments)	0,17	0,90	0,21	0,20	0,20
BUDGET ANNEXE IRVE		1,71	1,75	0,38	0,50	0,50
TRAVAUX BORNES		1,71	1,75	0,38	0,50	0,50
BUDGET ANNEXE GNV		-	-	0,10	-	-
TRAVAUX STATION GAZ				0,10		
TOTAL GENERAL		43,50	47,68	44,13	43,60	43,60
Rece	ttes	2016 BP	2016 BP + BS	2017	2018	2019
BUDGET PRINCIPAL		26,01	27,76	26,82	26,75	26,75
TOTAL SUBVENTIONS ET FONDS DE O	CONCOURS SUR RESEAUX	26.01	27,76	26,27		
Denferoemente (ELOE)		20,01		20,21	26,20	26,20
Renforcements (FACE)		3,64	4,03	3,79	<b>26,20</b> 3,80	<b>26,20</b> 3,80
Sécurisation (FACE)					·	
Sécurisation (FACE)	ВТ	3,64	4,03	3,79	3,80	3,80
	BT EP	3,64 2,42 5,20	4,03 3,51 5,14	3,79 3,51 4,78	3,80 3,55 4,75	3,80 3,55
Sécurisation (FACE)  Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)		3,64 2,42 5,20 1,52	4,03 3,51 5,14 1,52	3,79 3,51 4,78 1,23	3,80 3,55 4,75 1,20	3,80 3,55 4,75 1,20
Sécurisation (FACE)  Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)  Rénovation EP (Communes)	EP	3,64 2,42 5,20 1,52 1,50	4,03 3,51 5,14 1,52 1,83	3,79 3,51 4,78 1,23 1,80	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80
Sécurisation (FACE)  Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)	EP BT	3,64 2,42 5,20 1,52 1,50 4,93	4,03 3,51 5,14 1,52 1,83 4,93	3,79 3,51 4,78 1,23 1,80 4,33	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30
Sécurisation (FACE)  Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)  Rénovation EP (Communes)  Extensions (Communes, ENEDIS)	EP	3,64 2,42 5,20 1,52 1,50 4,93 2,89	4,03 3,51 5,14 1,52 1,83 4,93 2,89	3,79 3,51 4,78 1,23 1,80 4,33 2,90	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90
Sécurisation (FACE)  Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)  Rénovation EP (Communes)  Extensions (Communes, ENEDIS)  GC Telecom	EP BT	3,64 2,42 5,20 1,52 1,50 4,93	4,03 3,51 5,14 1,52 1,83 4,93	3,79 3,51 4,78 1,23 1,80 4,33 2,90 3,93	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90
Sécurisation (FACE)  Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)  Rénovation EP (Communes)  Extensions (Communes, ENEDIS)  GC Telecom  PCRS ET GEO REFERENCEMENT	EP BT	3,64 2,42 5,20 1,52 1,50 4,93 2,89 3,91	4,03 3,51 5,14 1,52 1,83 4,93 2,89 3,91	3,79 3,51 4,78 1,23 1,80 4,33 2,90 3,93 0,55	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55
Sécurisation (FACE)  Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)  Rénovation EP (Communes)  Extensions (Communes, ENEDIS)  GC Telecom  PCRS ET GEO REFERENCEMENT  BUDGET ANNEXE IRVE	EP BT	3,64 2,42 5,20 1,52 1,50 4,93 2,89 3,91	4,03 3,51 5,14 1,52 1,83 4,93 2,89 3,91	3,79 3,51 4,78 1,23 1,80 4,33 2,90 3,93 0,55 0,38	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55 <b>0,45</b>
Sécurisation (FACE)  Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)  Rénovation EP (Communes)  Extensions (Communes, ENEDIS)  GC Telecom  PCRS ET GEO REFERENCEMENT  BUDGET ANNEXE IRVE  SUBVENTION ADEME et REGION	EP BT	3,64 2,42 5,20 1,52 1,50 4,93 2,89 3,91 1,71 0,91	4,03 3,51 5,14 1,52 1,83 4,93 2,89 3,91 1,78 0,92	3,79 3,51 4,78 1,23 1,80 4,33 2,90 3,93 0,55 0,38 0,21	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55 <b>0,45</b> 0,25	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55 <b>0,45</b> 0,25
Sécurisation (FACE)  Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)  Rénovation EP (Communes)  Extensions (Communes, ENEDIS)  GC Telecom  PCRS ET GEO REFERENCEMENT  BUDGET ANNEXE IRVE  SUBVENTION ADEME et REGION  SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL	EP BT	3,64 2,42 5,20 1,52 1,50 4,93 2,89 3,91	4,03 3,51 5,14 1,52 1,83 4,93 2,89 3,91	3,79 3,51 4,78 1,23 1,80 4,33 2,90 3,93 0,55 0,38 0,21 0,17	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55 <b>0,45</b> 0,25 0,20
Sécurisation (FACE)  Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)  Rénovation EP (Communes)  Extensions (Communes, ENEDIS)  GC Telecom  PCRS ET GEO REFERENCEMENT  BUDGET ANNEXE IRVE  SUBVENTION ADEME et REGION  SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL  BUDGET ANNEXE GNV	EP BT	3,64 2,42 5,20 1,52 1,50 4,93 2,89 3,91 1,71 0,91	4,03 3,51 5,14 1,52 1,83 4,93 2,89 3,91 1,78 0,92	3,79 3,51 4,78 1,23 1,80 4,33 2,90 3,93 0,55  0,38 0,21 0,17 0,10	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55 <b>0,45</b> 0,25	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55 <b>0,45</b> 0,25
Sécurisation (FACE)  Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)  Rénovation EP (Communes)  Extensions (Communes, ENEDIS)  GC Telecom  PCRS ET GEO REFERENCEMENT  BUDGET ANNEXE IRVE  SUBVENTION ADEME et REGION	EP BT	3,64 2,42 5,20 1,52 1,50 4,93 2,89 3,91 1,71 0,91	4,03 3,51 5,14 1,52 1,83 4,93 2,89 3,91 1,78 0,92	3,79 3,51 4,78 1,23 1,80 4,33 2,90 3,93 0,55 0,38 0,21 0,17	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55 <b>0,45</b> 0,25	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55 <b>0,45</b> 0,25 0,20
Sécurisation (FACE)  Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)  Rénovation EP (Communes)  Extensions (Communes, ENEDIS)  GC Telecom  PCRS ET GEO REFERENCEMENT  BUDGET ANNEXE IRVE  SUBVENTION ADEME et REGION  SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL  BUDGET ANNEXE GNV	EP BT	3,64 2,42 5,20 1,52 1,50 4,93 2,89 3,91 1,71 0,91	4,03 3,51 5,14 1,52 1,83 4,93 2,89 3,91 1,78 0,92	3,79 3,51 4,78 1,23 1,80 4,33 2,90 3,93 0,55  0,38 0,21 0,17 0,10	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55 <b>0,45</b> 0,25	3,80 3,55 4,75 1,20 1,80 4,30 2,90 3,90 0,55 <b>0,45</b> 0,25 0,20

Les projections réalisées sur les années 2017, 2018 et 2019 présentées également ci-dessus montrent que l'équilibre financier du syndicat est maintenu, conforté en cela par l'évolution de la courbe des charges d'emprunt rapportée à celle prévisionnelle de la TCCFE. Toutefois cet équilibre reste fragile et est conditionné au devenir de cette taxe. De même, globalement la capacité d'autofinancement nette, qui suit la baisse des recettes globales apparaît en projection en diminution.



# Évolution Équilibre Budgétaire



Pour 2017, au vu des financements évoqués ci-dessus, il est toutefois possible de proposer des travaux de distribution publique sur les différents programmes tels qu'ils figurent sur l'état ci-dessous soit :

	Montants	dont financé par le SIEML
	HT	
Renforcement des réseaux	6,917M€	3,128M€
Effacement des réseaux	9,979M€	5,201M€
Sécurisation	4,492M€	0,978M€
Extensions	<u>5,205M€</u>	<u>0,882M€</u>
Soit	26,593M€	<b>10,189M€</b> (36 %) (*)

(\*) Soit un autofinancement du Syndicat légèrement supérieur à celui de 2016 (35 %).

ANNEE 2017							
PROGRAMMES DE TRAVAUX HORS TAXES			FINANCEMENTS				
DISTRIBUTION PUBLIQUE		S 2017 dans le	FACE	ENEDIS	Particip. / Fonds de	SYNDICAT	
et HORS DP	cadre d	lu BP 2017	PACE	LINEDIS	Concours	Autofinan.	Emprunt
Renforcements :	17%	6 917 000 €	3 788 800 €			200 €	3 128 000 €
Renforcements Listés		5 071 000 €	3 032 000 €			- €	2 039 000 €
Renforcements Urgents		400 000 €				- €	400 000 €
Renforcements annexes aux exte	nsions	500 000 €				- €	500 000 €
Renforcements et Augmentation F	uissance	946 000 €	756 800 €			200 €	189 000 €
Effacements des réseaux	24%	9 979 000 €	942 000 €	500 000 €	3 336 000 €	5 201 000 €	
Sécurisation	11%	4 492 500 €	3 514 000 €	- €	- €	106 500 €	872 000 €
Sécurisation des réseaux S		2 483 750 €	1 987 000 €			4 750 €	492 000 €
Sécurisation des réseaux S'		1 908 750 €	1 527 000 €			1 750 €	380 000 €
Sécurisation Progr. Spécial		100 000 €				100 000 €	
Extensions :	13%	5 205 000 €	- €	2 076 272 €	2 247 015 €	381 713 €	500 000 €
Extensions < 36kVA		1 650 000 €		660 000 €	435 745 €	204 255 €	350 000 €
Extensions > 36kVA		550 000 €		220 000 €	93 074 €	86 926 €	150 000 €
Extensions HTA		100 000 €		40 000 €	36 896 €	23 104 €	
Desserte intérieure des lotisseme	nts	2 650 000 €		1 064 272 €	1 585 728 €		
Desserte extérieure des lotisseme	ents	255 000 €		92 000 €	95 572 €	67 428 €	
Travaux Hors DP	36%	14 947 640 €			9 864 840 €	5 082 800 €	
Eclairage Public		10 202 230 €			5 119 430 €	5 082 800 €	
Génies civils et divers EP		4 745 410 €			4 745 410 €		
TOTAL TRAVAUX		41 541 140 €	8 244 800 €	2 576 272 €	15 447 855 €	10 772 213 €	4 500 000 €
Maintenance EP		1 145 000 €			1 035 000 €	110 000 €	
TOTAL GENERAL HORS TAXES		42 686 140 €	19%	6%	39%	369	<b>%</b>

Par rapport au budget primitif 2016, le programme des renforcements sera en légère diminution de 0,1 M€, tout comme celui des extensions de 0,7 M€. Celui des effacements est reconduit. Quant aux programmes de sécurisation ils seront en augmentation de 1,5 M€ correspondant aux notifications des aides du Facé de l'exercice.

A ces 26,593 M€ HT de travaux de distribution publique viendront se rajouter environ 14,948 M€ de travaux communaux et pour tiers susceptibles d'être confiés au Syndicat en éclairage public, génie civil télécommunications et divers, dont une charge du Syndicat de 5,083M€. Il est à noter qu'un crédit supplémentaire de 25 K€ HT sera également prévu pour des travaux en éclairage public permettant l'aménagement d'équipement sur le parcours de la Loire à vélo.

S'agissant du budget annexe IRVE, 2017 verra s'achever la fin de la première phase de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le département (186 bornes). Il est toutefois prévu la mise en place de 10 bornes rapides pour 0.376 M€ HT. Cet investissement sera financé pour 5 bornes par l'ADEME à hauteur de 30 % (0,056 M€), et pour les 5 autres bornes par un financement commun de l'ADEME et du Conseil Régional à hauteur de 80 % (0,150 M€). Le solde étant à la charge du syndicat à hauteur de 0,170 M€ ainsi que les charges de fonctionnement.

Comme évoqué précédemment, il sera créé à compter de 2017 un nouveau budget annexe relatif à la mobilité gaz. D'ici la fin de l'année, le sieml va installer sur son site, une station d'avitaillement en gaz naturel pour véhicules dont le coût est de 122 400 €. Cette station permettra l'alimentation en

gaz naturel des 17 véhicules propres au syndicat mais également par convention, l'alimentation de véhicules de prestataires privés (la Poste, Grdf, Grtgaz ..).

Hormis le transfert de la station du budget principal vers le budget annexe GNV, ce nouveau budget comprendra les charges de fonctionnement liées à l'achat de gaz naturel et de location de poste et maintenance pour 18 K€. Le financement sera assuré par les redevances des usagers et du syndicat.

Vous constaterez donc que le niveau des investissements envisagés pour le Sieml en 2017 reste encore très important (+ 43 M€ HT).

En effet le Sieml, en tant que l'un des premiers donneurs d'ordres en Maine et Loire, doit continuer à donner un signe fort auprès des collectivités adhérentes mais aussi auprès des entreprises qui travaillent pour lui.

Au global ce nouveau budget d'investissement, y compris les crédits réservés au chapitre des dépenses imprévues de 0,7M€, et les subventions d'équipement, serait ainsi en augmentation de 1,3 M€ TTC sur celui initial de 2016.

Pour conclure, la situation budgétaire et financière du syndicat est saine et maîtrisée. Sa structure de dette basée essentiellement sur du taux fixe (94 %) ne comporte aucun risque. L'extinction naturelle de la dette devrait intervenir en 2027 mais dès 2021 elle aura diminué de moitié. Les orientations budgétaires qui vous sont proposées reflètent un niveau d'investissement toujours très élevé (+ 43 M€ HT). Le Sieml est un investisseur local important. Il faut toutefois rester vigilant et prudent : des incertitudes pèsent aujourd'hui sur l'évolution de nos principales recettes.

#### IV – EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS RESSOURCES HUMAINES

Le Code Général des collectivités territoriales, en son article L 2312-1, prévoit que le rapport d'orientations budgétaires doit présenter l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail de la collectivité.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Pour l'exercice en cours, il s'agit essentiellement de communiquer les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail. En complément de ce bilan, il est essentiel de mettre en perspective les grandes orientations budgétaires que le comité syndical avait retenues pour l'année 2016 et de réaliser une projection des principaux indicateurs d'ici à l'horizon 2020, échéance du mandat en cours. Enfin, il présentera les démarches de gestion prévisionnelle des ressources humaines que le Siéml a engagées et la façon dont il souhaite les poursuivre.

Dans un contexte de transition énergétique et de réforme territoriale, le Siéml a dû réaliser un état des lieux de ses activités historiques et définir de nouvelles façons d'exercer ses compétences. Il s'agissait de répondre aux nouvelles contraintes, financières notamment, issues du nouvel environnement territorial issu de la création de communes nouvelles. La réforme importante du règlement financier adopté en avril 2016 est issue de cette démarche. En parallèle, il convenait de réaliser un travail de prospective stratégique pour déterminer les orientations que devaient suivre les nouvelles activités du syndicat. Dans le domaine opérationnel, les emplois de conseillers en énergies partagé doivent ainsi se développer pour mailler de façon pertinente le territoire et répondre aux besoins des collectivités en attente d'une expertise d'analyse énergétique.

Par ailleurs, la volonté d'accompagner les EPCI sur l'obligation d'élaborer un Plan climat air énergie territorial (PCAET) a été le point de départ d'une réflexion pour définir les missions d'un ingénieur en planification énergétique.

Enfin, le développement du Plan corps de rue simplifié (PCRS) est portée par le Siéml pour le compte de toutes les collectivités du département. Cette montée en puissance des services du Siéml sur les enjeux des systèmes d'information géographique a nécessité de recruter une cheffe de projet dédiée. Enfin, au-delà de ces développements territoriaux, et de l'accueil, au sein du Siéml d'un certain nombre de nouveaux savoir-faire, s'est posée la question du faire-savoir et de la professionnalisation essentielle, dans ce contexte, des missions de communication externe. Un nouvel emploi de chargé(e) de communication, spécialisé(e) en infographie a donc été pensé pour pallier ce manque de visibilité mais aussi de lisibilité des activités du Siéml.

En matière de développement des ressources humaines, la traduction de ces réformes a essentiellement consisté en, d'une part, la détermination des emplois stratégiques dans un contexte de métiers émergents, et, d'autre part, en un repérage des emplois sensibles, dans une situation de restructuration des services, d'instauration de nouvelles façons de travailler (outils informatiques et NTIC notamment) et de contraintes démographiques particulièrement prégnantes. Les enjeux à venir sont plus globalement associés à la conduite du changement des cultures professionnelles, précisément lorsqu'il s'agit de préparer la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire étroitement lié aux niveaux de responsabilité et d'expertise et à l'engagement professionnel des agents.

#### IV-1- Développement des ressources humaines

#### IV.1.1 - Recrutements et évolution des effectifs

En 2016, 8 recrutements étaient envisagés, dont un renouvellement de contrat temporaire afin d'anticiper un projet de disponibilité d'un agent :

- → deux remplacements de chargés d'affaires ont été réalisés sur les zones Loire Mauges et Trois Vallées dans le cadre de départs à la retraite,
- → les cinq créations de postes sur lesquelles le comité syndical s'était favorablement prononcé en novembre 2015 et en mars 2016 ont été transformées en recrutements effectifs.

Un premier conseiller en énergies partagé (CEP) a pris ses fonctions en février 2016. Un deuxième poste sera pourvu le 7 novembre prochain. La responsable du projet PCRS est entrée en poste le 1er septembre, le même jour que l'agent en charge de la communication et de la création graphique. Enfin, un ingénieur missionné sur les problématiques de planification énergétique a été recruté le 4 octobre. Il s'agit de 5 postes contractuels. Ce statut est inhérent aux postes de CEP, dont la mission est prévue pour 3 ans, éventuellement renouvelables; les subventions de l'ADEME concernent exclusivement les emplois de non fonctionnaire. Pour les autres postes, les créations visaient des emplois permanents. C'est dans le cadre des entretiens menés par les services concernés, que le choix des profils s'est porté sur des agents contractuels, dont l'expérience professionnelle et la compréhension de l'enjeu de la mission, au moment de l'échange, ont été identifiés comme répondant le mieux à nos besoins.

Par ailleurs, à la suite d'un stage en insertion professionnelle, et pour renforcer les services administratifs de la direction des infrastructures, un agent temporaire a vu son contrat se prolonger tout au long de l'année 2016, assurant en parallèle les fonctions d'accueil en l'absence de l'agent titulaire. Ce dernier ayant fait le choix d'une disponibilité en amont de l'exercice de ses droits à la

retraite, le contrat est reconduit pour assurer, à temps complet, la fonction d'hôtesse d'accueil du syndicat, mais également des fonctions étendues liées à la gestion des moyens généraux.

Au niveau des effectifs, le Siéml disposait, en fin d'année 2015, de 47 agents sur emplois permanents. Au 31 décembre 2016, les effectifs permanents seront au nombre de 51. Concernant les emplois temporaires, 2 agents disposent d'un contrat ponctuel : le remplacement d'un agent en disponibilité précédemment mentionné et une mission d'archivistique pendant trois mois.

En 2016, le Siéml a accueilli 3 stagiaires :

- un étudiant en école d'ingénieur au service éclairage public (4 mois), pour réaliser une analyse comparative des solutions existantes sur la télégestion à l'armoire des installations d'éclairage public,
- deux étudiants au sein de la Direction du développement des services énergétiques (un mois et demi et cinq mois et demi) missionnés respectivement sur le projet de station d'avitaillement GNV et sur les problématiques de conseil en énergies.

La démarche de gestion prévisionnelle initiée en 2016, dans un contexte où, d'ici 6 ans, une vingtaine d'agents partira à la retraite, sera poursuivie en 2017 selon les orientations retenues au précédent DOB. Il s'agit en effet, au vu des recrutements opérés dans le cadre des créations de postes, de respecter le plan de remplacement des fonctionnaires partant à la retraite, conformément aux objectifs posés l'année précédente : tendre vers le non-remplacement d'un fonctionnaire sur quatre.

Pour mémoire, afin de contenir au mieux la masse salariale, dans un contexte incertain concernant les ressources du Siéml, le scénario permettant de maintenir, à terme, les effectifs à leur niveau de 2015, nonobstant la création des cinq postes, a été retenu. Ainsi, pour neutraliser au maximum l'impact budgétaire issu des créations de postes, l'objectif poursuivi, en partant de 47 agents permanents à la fin de l'année 2015, est de revenir à 48 agents parmi les effectifs permanents à l'horizon 2020 et 47 agents à l'horizon 2022.

Comment atteindre cet objectif quantitatif en mettant en action une réflexion qualitative sur le contenu et les possibilités de redéploiement des missions ?

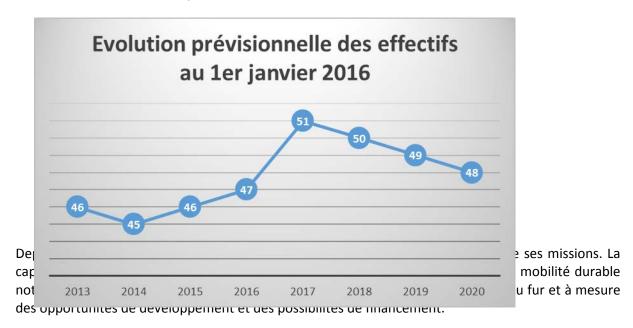
Un premier travail a consisté en la détermination des emplois sensibles du syndicat en les catégorisant selon la typologie suivante :

- emploi évolutif nécessitant un autre profil professionnel,
- emploi sans/peu de perspectives professionnelles (emplois pour lesquels les effectifs devront être réduits),
- emploi à contenu pauvre nécessitant soit un enrichissement des activités soit un redéploiement,
- emploi modifié par le contenu d'autres emplois,
- emploi pénible avec sujétions particulières et risques d'inaptitude.

Dans le cadre des mouvements de personnels, et particulièrement des départs programmés, certains postes pourront faire l'objet d'une redéfinition de leurs activités, dans une logique également de redéploiement.

Concrètement, en 2017, le Siéml devra faire face à 4 départs à la retraite. Seuls deux agents seront remplacés. Un poste supplémentaire de conseiller en énergie partagé sera créé :

- 4 départs à la retraite connus (2 remplacements, 2 suppressions)
- <u>la création d'un 3<sup>ème</sup> poste de CEP</u>



#### IV.1.2 -- Structuration des effectifs

Répartition des effectifs permanents par catégorie, filière et sexe au 31 décembre 2016						
		Filière t	echnique			
Catég	Catégorie A Catégorie B Catégorie C					
Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
2	6	2	13	0	9	
		Filière adn	ninistrative			
Catég	orie A	Catég	gorie B	Catég	gorie C	
Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
3	2	8	0	6	0	
5	8	10	13	6	9	

51 agents sur postes permanents

21 femmes

30 hommes

Les recrutements opérés en 2015 et 2016 sur les postes de chargés d'affaires et d'ingénieur PCRS ont permis de féminiser la filière technique, grâce au recrutement de 3 femmes sur des postes historiquement et majoritairement occupés par des hommes.

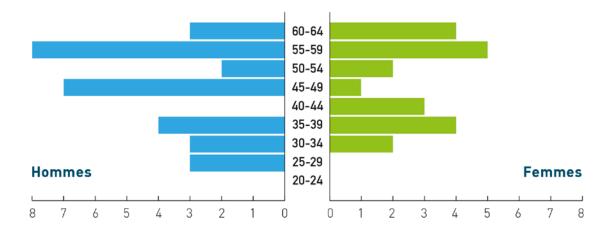
La majorité des emplois du Siéml est occupé par des agents de catégorie B. Pour la filière technique, les postes de chargés d'affaires sont clairement identifiés comme ayant des niveaux de responsabilité afférents au cadre d'emploi des techniciens territoriaux. En revanche, concernant la filière administrative, la prépondérance de postes occupés par des agents de catégorie B

(rédacteurs) s'explique par une politique de promotion interne qui a, ces dernières années, favorisé les avancements par l'ancienneté, sans intégrer, dans les critères de promotion, l'adéquation entre le grade, l'étendue et les niveaux des missions.

# Répartition des effectifs permanents par catégorie, filière et tranches d'âge au 31 décembre 2016

	Filière technique							
	Catégorie A							
20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
0	1	2	2	1	0	1	0	1
				Catégori	e B			
20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
0	1	3	1	0	3	1	6	1
	Catégorie C							
20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
0	1	0	2	0	2	0	2	1
			Fili	ère admini	strative			
				Catégori	e A			
20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
0	0	0	2	0	2	0	1	0
				Catégori	e B			
20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
0	0	0	1	0	0	1	3	2
	Catégorie C							
20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
0	0	0	0	2	1	1	1	2

#### Moyenne d'âge : 47 ans (49 en 2015)



Au vu de la pyramide des âges, et sur la base théorique d'un départ à la retraite à 62 ans, nous sommes en mesure de prévoir 14 départs à la retraite dans les 5 ans à venir, soit :

- **2017 : 1 agent** (1 ingénieur)
- 2018: 4 agents (2 rédacteurs, 1 agent de maîtrise et 1 adjoint administratif)
- **2019 : 2 agents** (2 techniciens)
- 2020 : 3 agents (2 techniciens et un rédacteur)
- 2021: 4 agents (1 technicien, 1 rédacteur, 1 agent de maîtrise et 1 adjoint administratif)

NB: beaucoup d'agents du Sieml peuvent bénéficier d'un départ à la retraite pour carrière longue. En pratique, les départs envisagés ci-dessus pourront intervenir plus tôt et d'autres départs sont susceptibles de se concrétiser en sus.

On constate que la pyramide des âges du Siéml a une **forme déséquilibrée**, **dite en « champignon »**, **la base est étroite**, **ce qui signifie que l'âge moyen est élevé**. La base a néanmoins commencé à s'élargir en 2016, au vu des recrutements effectués, la moyenne d'âge étant passée de 49 à 47 ans.

De nombreuses embauches ont été réalisées sur une courte période, essentiellement au début des années 80. Parmi les éléments positifs, on retiendra les solides compétences et la possibilité d'un renouvellement naturel au gré des départs en retraite.

Néanmoins, cette typologie est associée à une masse salariale importante (indices élevés dus à l'ancienneté) et à une capacité d'adaptation moindre. En effet, les départs à la retraite massifs et simultanés font peser sur la structure un risque de perte de savoir-faire. La mise en place de dispositifs de transmission est indispensable.

#### IV.1.3 - Formation

Un effort particulier a été fait dès 2015 pour augmenter les crédits alloués à la formation, permettant ainsi d'organiser des remises à niveau en informatique (suite bureautique, actualisation des versions des logiciels métiers) et d'accompagner les besoins en compétences émergentes, liées notamment à la transition énergétique.

Les frais pédagogiques sont estimés, pour l'année en cours, à plus de 20 000 €. Par ailleurs, 2 bilans de compétences ont été réalisés en 2016. Le taux d'accès à la formation est de 55 % environ, pour un nombre de jours stagiaires estimé à 120.

Une première analyse des indicateurs de formation pour 2016 fait ressortir les éléments suivants :

- une répartition homogène des départs en formation entre hommes et femmes et entre les différentes catégories de personnels,
- des thématiques de formation essentiellement tournées vers les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'achat public et la dématérialisation des process financiers,
- deux actions phares en 2016, les stages d'amélioration du comportement routier (ecoconduite notamment) et le développement des bilans professionnels et de compétences.

# Répartition 2016 du nombre de jours de formation

#### Par sexe

Homme	Femme
53.5	64

#### Par catégorie

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Elu
59	36.5	21	1

#### Par thème

Finances	Préparation concours/examens	Services énergétiques	Achat public	Informatique NTIC
8	6	11	25	32
Ressources humaines	Système d'information géographique	Prévention des risques professionnels	Bilans professionnels coaching	
7.5	6	12	10	

# Le budget de formation 2017

Estimation de la cotisation 1 % CNFPT en 2017 : 16 000  $\ensuremath{\varepsilon}$ 

Frais pédagogiques : 20 000 €

Les entretiens professionnels et la détermination des plans individuels de formation permettront d'affiner ce budget prévisionnel en le valorisant des coûts liés aux départs des agents (frais de déplacement et rémunération brute chargée des participants, rapportée à la durée du stage).

# IV.1.4-Temps de travail

Les agents du Siéml doivent effectuer 37h30 par semaine et bénéficient de 12 jours de RTT par an. Un système de pointage a permis d'instaurer des horaires variables.

#### Plages fixes et variables

7h45 - 9h15	9h15 - 11h30	11h30 – 14h15	14h15 - 16h30	16h30 - 18h30
Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable

Nombre de jours de congés annuels : 27 Nombre de jours de RTT annuels : 12

En 2016, 12 agents effectuent leur travail à temps partiel (80 % et 90 %) sur autorisation soit 23.5 % de l'effectif total du Siéml.

Une réflexion sera menée en 2017 sur les possibilités d'instauration du **télétravail**. En effet, depuis le décret du 11 février 2016, les collectivités locales disposent désormais du cadre juridique complet pour mettre en œuvre ce dispositif. Ce dernier peut s'avérer particulièrement pertinent pour les emplois dont le trajet domicile-travail est important. De jeunes ingénieurs et techniciens nouvellement recrutés habitent en effet en Loire-Atlantique.

Pour le service éclairage public, qui a la responsabilité de gérer un réseau sensible, **un système d'astreintes** va être mis en place. Ainsi, par référence à l'arrêté du 12 janvier 2016 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, il est nécessaire de pouvoir contacter le service 24h/24h afin d'informer les entreprises de travaux sur la localisation des réseaux EP lorsque les travaux sont réalisés de façon urgente ou accélérée, dispensant ainsi la demande de DT/DICT : les travaux non prévisibles, qui doivent être effectués en urgence pour des raisons de sécurité, de continuité du service public ou de sauvegarde des personnes ou des biens, ou en cas de force majeure.

#### IV.1.5 - Absentéisme

En 2016, **594 jours d'absence** liée à des maladies ont été comptabilisés et concernent 19 agents.

Maladie ordinaire : 187 joursAccident du travail : 9 jours

- Longue maladie : 398 jours (2 agents)

Nombre moyen de jours d'arrêt par agent : 12,63
Part des agents arrêtés au moins une fois : 40,42 %
Taux d'absentéisme pour maladie ordinaire : 1,09 %
Taux d'absentéisme compressible : 1,14 %

#### IV.2 - Dépenses de personnel

#### IV.2.1 - Hypothèse d'évolution des charges de personnel

**Le budget du personnel s'élève à 2 806 000 € en 2016**. Il comprend les éléments obligatoires de rémunération ainsi que les éléments facultatifs.

- éléments obligatoires : traitement indiciaire, supplément familial de traitement et nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- éléments facultatifs : les primes et indemnités.

Les charges de personnel (chapitre 12, articles 63 et 64) intègrent également :

- la participation de l'employeur à la protection sociale des agents (garantie prévoyance à hauteur de 15 € bruts/agent),
- la participation aux titres restaurant d'un montant de 3,30 €/agent/ticket,
- la participation aux frais de transport en commun pour 3 agents,
- l'adhésion à un contrat d'assurance statutaire, environ 60 000 €/an,
- la cotisation à un organisme de médecine professionnelle, environ 6 000 €/an,
- le versement de la contribution au FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique); le Siéml a un taux de 2,62 % d'emploi de travailleurs handicapés sur les 6 % obligatoires, environ 3 300 €.
- le versement au CNAS, à hauteur de 10 000 €.

A compter de 2017, la prévision budgétaire des dépenses de personnel est estimée à 2 873 000 €, soit une augmentation de 2,39 % par rapport au budget primitif 2016.

Cette hypothèse prend en considération les éléments suivants :

- le non remplacement de deux agents après leur départ à la retraite (juin 2017), soit la suppression de 2 postes, conformément à l'évolution des effectifs préalablement présentée,
- le glissement vieillesse technicité (GVT), les revalorisations indiciaires dans le cadre de la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) ainsi que l'augmentation du point d'indice ont un impact estimé à 67 000 €, soit 2,4 % du budget du personnel,
- l'augmentation des cotisations à l'assurance du personnel, au SMIA, au FIPHFP et CNAS (environ 7 000 €),
- la création d'un poste de Conseiller en énergies partagé (50 000 € environ),
- la budgétisation de 3 contrats temporaires dans le cadre d'un arrêt maladie programmé d'environ 6 mois et la possibilité de faire face au remplacement d'agents indisponibles ou à un accroissement temporaire d'activité,
- la mise en place des astreintes EP estimées à 12 000 €.

Malgré des charges de personnel croissantes au vu de l'augmentation des effectifs entre 2015 et 2016, de l'impact des revalorisations indiciaires et avancements réglementaires, ainsi que de la création d'un poste en 2017 (CEP), l'augmentation des charges de personnel est partiellement contenue entre 2016 et 2017. D'une part, le budget primitif prévoit le non-remplacement de deux agents partis en retraite et les recrutements réalisés en 2016 ont une charge moindre par rapport au montant annoncé dans le BP 2016 (environ - 27 000 €).

# Prévision de l'évolution des charges de personnel et des effectifs permanents du Siéml (en M€)

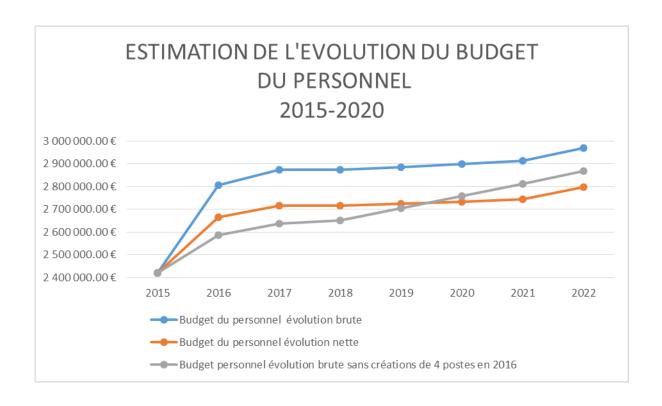
	2014	2015	2016	2017	Prévision 1er janvier 2018	Prévision 1er janvier 2019	Prévision 1er janvier 2020
Effectif permanent	45	46	51	50	50	49	48
Evolution brute des charges de personnel	2,37	2,42	2,80	2,87	2,88	2,88	2,90
Evolution nette des charges de personnel	2,37	2,42	2,66	2,72	2,71	2,72	2,73

Cette évolution brute intègre une estimation d'un GVT à 2% chaque année ainsi que 5 suppressions de postes sur lesquelles le comité syndical s'est engagé d'ici 2022. L'évolution brute entre 2016 et 2017 peut également être minorée grâce aux recettes suivantes :

- prise en charge par l'assurance statutaire des arrêts maladie connus : 52 000 €,
- subvention, par l'ADEME, et pendant 3 à 6 ans, de deux postes de CEP (la prudence est de rigueur pour le financement du 3ème poste de CEP) : 48 000 € sur l'exercice 2017,
- projet de mutualiser le poste d'ingénieur PCRS (50 % à la charge du Siéml) : 23 000 €,
- l'opération d'ordre qui consiste à réaliser un mandat et un titre de recettes pour les titres restaurant (environ 35 000 €).

Lors du DOB 2016, les dépenses nettes de personnel à horizon 2020 étaient estimées à 2,74 M€. Elles sont aujourd'hui estimées à 2,76 M€. Les engagements sont donc respectés. Par ailleurs, la courbe ci-dessous présente l'extrapolation des charges de personnel à effectif constant à compter de 2015 (sans création ni suppression de poste).

On constate que, grâce au financement partiel de certains postes et au non remplacement de 5 fonctionnaires à l'horizon 2022, l'augmentation des dépenses de personnel est contenue dès 2017 et qu'en 2020 la stratégie retenue s'avère plus économique que le simple remplacement des départs en retraite sans prise en charge de nouvelles missions par le Siéml.



#### IV.2.2 - Les niveaux de rémunération au Siéml

En 2016, un agent perçoit en moyenne 2330 € nets par mois. Le coût moyen d'un agent (brut + charges patronales) est de 4032.13 € par mois.

Moyenne du régime indemnitaire brut par agent, par an et par filière en 2016

		•			
Filière technique					
cat A cat B cat C					
15 588,50 €	6 316,35 €				
Filière administrative					
cat A	cat B	cat C			
12 496,82 € 6 150,53 € 4 883,74 €					

#### IV.3 - Avantages en nature

Les avantages en nature sont traditionnellement définis comme des biens ou des services fournis ou mis à disposition du salarié par l'employeur, soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle, ce qui permet ainsi à l'intéressé de faire l'économie de tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé.

Aux termes de l'article L.242-1 du Code de la Sécurité sociale, les avantages en nature sont des éléments de rémunération qui, à ce titre, sont inclus dans l'assiette des cotisations à la charge des employeurs et des salariés. Ainsi, les avantages en nature sont intégrés dans le revenu imposable. Leur valeur doit être réintroduite sur le bulletin de salaire.

#### Les titres-restaurant

Les agents bénéficient de **titres restaurant d'une valeur faciale de 6,60 €** par jour travaillé et pour les jours ne donnant pas lieu au remboursement de frais de repas dans le cadre d'une mission ou d'une formation. **La participation du Siéml s'élève à 3,30 €, soit 50%.** 

#### La fourniture de véhicules

Seule l'utilisation privée d'un véhicule mis à disposition d'un agent de façon permanente constitue un avantage en nature. Dans le cas d'une utilisation uniquement professionnelle pour le trajet domicile-travail, aucun avantage en nature n'est constitué par l'économie de frais réalisée par l'agent.

L'employeur doit être en mesure d'apporter la preuve d'une part que l'utilisation du véhicule est nécessaire à l'exercice de la fonction, d'autre part que le véhicule n'est pas mis à disposition permanente de l'agent et ne peut donc pas être utilisé à des fins personnelles.

On considère qu'il y a mise à disposition permanente et donc avantage en nature lorsque l'agent n'est pas tenu de restituer le véhicule en dehors de ses périodes de travail, notamment en fin de semaine (samedi et dimanche) ou pendant ses périodes de congé, ce qui est le cas au Siéml.

Interdiction est néanmoins faite à l'agent d'utiliser le véhicule en dehors de toutes ses périodes de travail.

L'avantage en nature véhicule est évalué, au choix de l'employeur, soit sur la base d'un forfait annuel, soit sur la base des dépenses réellement engagées. Au Siéml, l'avantage a été déterminé sur la base des trajets domicile-travail réalisés par les agents concernés, en fonction du barème d'évaluation des frais de carburant en euro au kilomètre.

Pour les véhicules électriques, le calcul est réalisé sur la base d'un forfait en pourcentage du coût global annuel comprenant la location, l'entretien et l'assurance du véhicule, toutes taxes comprises, proratisé en fonction du nombre de kilomètres de l'avantage constitué par les trajets domiciletravail.

En 2016, 16 agents bénéficient d'un véhicule de service thermique et 7 agents d'un véhicule de service électrique. 1 véhicule électrique et 1 véhicule thermique ne sont pas affectés et font partie d'un pool mutualisé.

Montant des avantages en nature en 2016 :

- véhicules électriques : 7 225,79 €,
- véhicules thermiques : 11 855 €.

A compter de 2017, la flotte de véhicules thermique du Siéml va être remplacée par des véhicules fonctionnant au Gaz Naturel Véhicules (GNV).

Utiliser les réseaux dont le Siéml est propriétaire a été un argument essentiel en faveur de ce choix en matière de mobilité. Après la constitution d'une flotte électrique, il a semblé intéressant, dans la perspective du développement de la mobilité gaz, porté par la Région et rappelé dans notre plan stratégique gaz, de nous tourner vers l'acquisition de véhicules GNV.

Le marché a été remporté par FIAT pour la fourniture de 17 véhicules 500 L, qui disposent d'un équipement GNV d'origine.

#### IV.4 - Les projets de développement 2017

#### IV.4.1 - Développer la communication RH

Lorsque l'objectif est de tendre vers plus d'information à destination des salariés, plus d'interactivité et vers un système de dématérialisation, le développement d'un Intranet RH est essentiel et parfaitement adapté. Les réformes statutaires sont en effet récurrentes et les nouveaux textes en faveur du développement des ressources humaines tendent à complexifier les process. Le salarié doit être en mesure d'être acteur et de sa carrière et de sa vie professionnelle ; il doit donc disposer des informations nécessaires pour l'aider à réfléchir à perspectives d'évolution et pour l'aider à faire ses choix.

Dans un premier temps, l'objectif est de développer un Intranet RH, qui aura bien évidemment une fonction plus large dans le domaine de la communication interne en général, en permettant également au Comité des Œuvres Sociales (COS) de disposer d'un support de communication plus fluide et mieux partagé.

Sur le même modèle que l'extranet à destination des élus, un développement via la solution Sharepoint est en cours afin de proposer ce nouvel outil aux agents dès 2016, l'intranet étant un premier pas avant de développer un véritable portail RH.

#### IV.4.2 - La mise en place du RIFSEEP

Conséquence d'une volonté de rationaliser les critères d'attribution des niveaux de régimes indemnitaires et de simplifier le dispositif et le rendre commun aux différentes fonctions publiques, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est le nouveau système de référence.

Même si le délai imparti pour sa mise en œuvre est qualifié de raisonnable, il faut préciser que le Siéml a instauré la Prime de Fonctions et de Résultat (PFR) dont le décret est abrogé depuis le 31 décembre 2015. Ce nouveau régime indemnitaire ayant vocation à remplacer la PFR, il convient néanmoins, au regard de la jurisprudence concernant le délai raisonnable, de ne pas trop tarder à le mettre en place. Un rapport sera proposé sur ce point dès que le détail du RIFSEEP mis en place par l'Etat pour ses services sera connu. Le calendrier permettra de respecter la compatibilité des fonctions publiques.

En dehors de ces préoccupations de délais, ce nouveau régime indemnitaire a l'avantage de pleinement accompagner la démarche de cartographie des métiers et des compétences en permettant un travail de réflexion de fond sur les niveaux de responsabilités et les missions des emplois types. Dans un contexte de départs massifs à la retraite et de recrutements à venir, la requalification des fonctions selon la logique des grades statutaires est primordiale.

Il convient de distinguer deux briques dans ce système :

- Une première, l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) valorise la nature des fonctions et l'expérience professionnelle des agents (à ne pas confondre avec l'ancienneté). Il s'agit de déterminer des critères qui permettront de réaliser une cotation des postes pour les classer dans différents groupes cohérents. Chaque groupe de fonction disposera donc d'une fourchette de points et les agents occupant la même fonction devront disposer du même nombre de points. La modulation individuelle du régime indemnitaire sera fonction de l'expérience professionnelle, notion difficile à définir, mais qui peut se résumer par la capacité d'un agent à transformer ses acquis en compétences. Cette notion

d'expérience professionnelle doit être revalorisée, a minima, tous les 4 ans. Ce dernier critère permet de justifier les écarts existants et de « neutraliser » le passage d'un dispositif à un autre (variable d'ajustement). Il sera évidemment, à terme, un outil de motivation pour encourager et valoriser les montées en compétence.

NB: au Siéml, le régime indemnitaire est particulièrement variable d'un agent à l'autre, malgré des niveaux de fonction équivalents. Le régime indemnitaire est globalement favorable. Néanmoins, quelques petits ajustements ont été effectués en prévision de ce nouveau dispositif, lorsque des écarts étaient particulièrement importants et injustifiés. La mise en place de l'IFSE n'aura donc pas vocation à augmenter sensiblement le budget dédié au régime indemnitaire. L'IFSE permettra de travailler sur une base cohérente de primes, notamment dans le cadre des recrutements à venir. Le niveau de régime indemnitaire existant sera totalement intégré dans l'IFSE, sans « débordements ». Il n'a d'ailleurs pas vocation à augmenter les niveaux de rémunération, juste à les rendre cohérents, rationnels et pérennes.

La deuxième brique, totalement facultative, est le Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Il s'agit d'une logique de rémunération ponctuelle, individuelle et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Le versement est directement lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent (résultats professionnels, compétences techniques, qualités relationnelles, participation active à un projet etc.). La mise en place de ce système engendre inéluctablement une augmentation substantielle des crédits alloués aux charges de personnel. Néanmoins, malgré une logique de plafond fixée dans les textes, la collectivité est libre de déterminer, d'une part, le montant maximum qu'elle souhaite pouvoir attribuer à chaque groupe de fonction, et, d'autre part, elle est évidemment libre de ne pas budgétiser ce qui représenterait la totalité de ces montants! La philosophie du dispositif serait d'ailleurs totalement perdue. Ainsi la collectivité peut, chaque année, déterminer l'enveloppe dédiée à ce dispositif.

Un travail a débuté pour la mise en place de l'IFSE en 2017. Le comité syndical sera informé des suites données à ce projet.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

# Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n° 73/2016

Objet : Création d'un budget annexe à caractère industriel et commercial M4 afin de gérer la station d'avitaillement gaz naturel véhicules mutualisés du SIEML

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

### Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

#### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

# Le Président expose :

Qu'à compter de 2017, le SIEML se dotera sur son site d'une station qui permettra non seulement l'avitaillement des véhicules de service du Syndicat après le renouvellement de la flotte des véhicules thermiques (acquisition de véhicules au gaz prévue fin 2016) mais également l'alimentation de véhicules de prestataires privés (la Poste, Grdf, Grtgaz...), dans un esprit de mutualisation.

CONSIDERANT que la nature de cette activité (à caractère industriel et commercial) appelle la création d'un budget annexe qui retracera l'ensemble des recettes et des dépenses de l'activité GNV afin de connaître avec précision les coûts de ce service,

VU les dispositions de l'instruction comptable M4 applicable à ce budget annexe,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

VU le Code général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L. 2224-1 et L.2224-2 relatifs au budget des services publics à caractère industriel et commercial,

Considérant la mise en œuvre de la station GNV fin 2016 au Sieml,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

⇒ AUTORISE la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'un budget annexe dénommé : GNV ;

#### ⇒ DONNE UN AVIS FAVORABLE à :

- l'application de l'instruction budgétaire et comptable M4;
- l'assujettissement de ce budget à la TVA, ledit budget étant géré en HT;
- au principe de participation sous forme de subvention du budget principal vers le budget annexe GNV tant en fonctionnement qu'en investissement au titre du démarrage de cette activité. Une délibération spécifique sera prise lors de l'adoption du budget primitif 2017 en ce sens, dûment motivée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL M4 AFIN DE GERER LA STATION D'AVITAILLEMENT GAZ NATUREL VEHICULES MUTUALISES DU SIEML

Date de transmission de l'acte :

08/11/2016

Date de réception de l'accusé de

08/11/2016

réception :

Numéro de l'acte :

DELCOSY73 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20161025-DELCOSY73-DE

Date de décision :

25/10/2016

Acte transmis par :

Françoise VINCENT

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

# Séance du 25 OCTOBRE 2016

\_\_\_\_

COSY /n° 74/2016

# Objet : Aliénation d'une parcelle de terrain sur la commune de SOULAIRE ET BOURG

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

#### Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

### Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le Président expose :

Le 27 avril 2016, les époux CHEREL ont réitéré leur souhait ancien d'acquérir la parcelle de terrain de 9 m² cadastrée D 1107, située rue du Clos de Beaumont à SOULAIRE ET BOURG, dont est propriétaire le SIEML (acte C.237/72 réalisé par Maître POGU), et qui est attenante à leur propriété.

Cette parcelle, sur laquelle était implanté autrefois un poste de transformation, est aujourd'hui libre d'occupation et est située selon le PLU communal en zone urbaine centrale UA, donc constructible.

CONSIDERANT que ce terrain ne répond pas à l'ensemble des critères de la domanialité publique (appartenance à une personne publique, affectation à l'usage direct du public et aménagement indispensable à l'exécution des missions de service public), qu'il est par conséquent classé dans le domaine privé du SIEML et qu'il peut donc être vendu,

VU l'article L5211-37 du CGCT,

CONSIDERANT la consultation de France DOMAINE en date du 23 juin 2016 effectuée par le SIEML,

CONSIDERANT l'estimation proposée par France DOMAINE pour le prix de 180 € et parvenue le 7 juillet 2016 au SIEML,

CONSIDERANT la proposition des époux CHEREL en date du 13 septembre 2016 pour un prix de 90 €,

CONSIDERANT le caractère consultatif de l'avis de France DOMAINE et que par conséquent, le SIEML peut éventuellement céder cette parcelle à un prix différent de l'évaluation qui en a été faite par les Domaines ainsi qu'à un prix différent de celui proposé par les époux CHEREL,

CONSIDERANT que dans un souci de parvenir à un accord et à titre exceptionnel compte tenu de la spécificité du terrain (surface et situation), il est proposé de fixer le prix à 135 €.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE la cession de la parcelle de terrain cadastrée D 1107 située rue du Clos de Beaumont à SOULAIRE ET BOURG au profit des époux CHEREL et de la sortir de l'actif du SIEML,
- DECIDE de fixer le prix de vente de ladite parcelle à 135 €, étant donné que les frais accessoires sont à la charge des acquéreurs,
- AUTORISE son Président ou tout représentant habilité par lui, à signer l'acte de vente correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ALIENATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

Date de transmission de l'acte : 08/11/2016

Date de réception de l'accusé de 08/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY74 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20161025-DELCOSY74-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine

3.2. Alienations

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

# Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n° 75/2016

# Objet : Remboursement de frais exposés par les collaborateurs occasionnels du Syndicat

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

#### Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

#### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

# Le Président expose

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences et de sa politique d'animation du territoire, le Syndicat est amené, occasionnellement, à faire appel à des personnalités extérieures qualifiées à participer à diverses missions lors de congrès, colloques, programmes d'études, manifestations spécifiques et actions de promotion du SIEML.

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir et de définir les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les intéressés dans l'exercice des missions ci-dessus exposées (remboursement de frais de transport, hébergement...),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 relatif aux pièces justificatives des dépenses du secteur public local,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

#### ⇒ ADOPTE, sur la durée du mandat électif en cours, les dispositions suivantes :

- Le Sieml accepte la prise en charge ou le remboursement des dépenses (frais de transports hébergement ...) engagées par les collaborateurs occasionnels invités à participer à diverses missions, programmes d'études, manifestations spécifiques, organisés par le syndicat.
- La prise en charge des frais s'effectuera sur la base des dépenses nécessaires à la bonne exécution du mandat et sur présentation de justificatifs.
- Les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues à cet effet au budget de l'exercice 2016 et suivants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

REMBOURSEMENT DE FRAIS EXPOSES PAR LES COLLABORATEURS OCCASIONNELS DU SYNDICAT

Date de transmission de l'acte : 08/11/2016

Date de réception de l'accusé de 08/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY75 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20161025-DELCOSY75-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

# Séance du 25 OCTOBRE 2016

\_\_\_\_

COSY /n° 76/2016

# Objet : Rapport de contrôle de concession de la distribution d'électricité de l'année 2014 (suite et fin)

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

# Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

# Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le Président expose :

Dans le cadre de la mission de contrôle réalisée en 2015 et en complément du rapport présenté lors du comité syndical du 28 juin 2016, trois thématiques spécifiques ont fait l'objet chacune d'une étude :

- l'examen de l'impact des communes nouvelles,
- l'analyse des enjeux liés aux colonnes montantes dans l'habitat collectif,
- le suivi de la réforme des tarifs sociaux d'électricité et de gaz par les fournisseurs sur la concession électrique.

#### 1 - L'examen de l'impact des communes nouvelles

L'étude réalisée a consisté à analyser les données produites par le concessionnaire pour la commune de Baugéen-Anjou, commune nouvelle créée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 à partir des communes de Baugé, Montpollin, Pontigné, Saint-Martin-d'Arcé et le Vieil-Baugé. L'objectif étant d'étudier le traitement par le concessionnaire des données du patrimoine technique et comptable effectué en 2013 et 2014 par le concessionnaire.

Par ailleurs, la commune d'Ingrandes, située à l'ouest du département, a été fusionnée avec la commune de le Fresne-sur-Loire située dans le département de Loire-Atlantique au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les incidences de cette création sur les statuts et sur les deux contrats de concession de distribution d'électricité ont été analysées. Les caractéristiques techniques sur ces deux communes ont été précisées afin de mieux suivre les évolutions à venir quand Enedis basculera les données sur la nouvelle commune dans son système d'information.

#### 2 - L'analyse des enjeux liés aux colonnes montantes dans l'habitat collectif

Le sujet des colonnes montantes présente de nombreux enjeux d'exploitation, de sécurité et de maintenance. Des contentieux existent fréquemment entre gestionnaires et propriétaires d'immeuble (bailleurs, syndics...) et le gestionnaire de réseau de distribution Enedis. La responsabilité du renouvellement des colonnes vétustes constitue une problématique de plus en plus prégnante sur la base d'une controverse juridique. Le Médiateur national de l'énergie s'est emparé de la question et a préconisé en avril 2015 le principe d'une répartition tripartite du financement du renouvellement des ouvrages vétustes entre le concédant, le concessionnaire et le propriétaire des immeubles. La charge de renouvellement avait été estimée alors à 6 milliards d'euros sur l'ensemble du territoire national.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 a prévu la publication, un an après la promulgation de la loi (le 17 août 2015), d'un rapport du Gouvernement pour estimer le nombre d'installations nécessitant des travaux, leur coût et des solutions de financement. Ce rapport reste à ce jour toujours en attente.

Dans ce contexte national, il a semblé opportun de s'assurer auprès du concessionnaire du niveau de connaissance, d'exploitation et de maintenance des ouvrages collectifs d'immeubles.

#### 3 - Le suivi de la réforme des tarifs sociaux d'électricité et de gaz par les fournisseurs sur la concession électrique

Les tarifs sociaux de l'énergie (TSS), à savoir le tarif de première nécessité (TPN) pour l'électricité et le tarif spécial de solidarité (TSS) pour le gaz naturel, sont inscrits respectivement depuis 2005 et 2008 dans les textes de lois.

Les tarifs sociaux ont été marqués par de nombreuses évolutions notamment durant l'année 2013. Dans un premier temps les volumes des ayants droit ont fortement augmenté avec la prise en compte des bénéficiaires de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) en plus de ceux de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC).

Dans un second temps, la loi dite Brottes n° 2013-312 du 15 avril 2013 « visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre » a permis trois évolutions concernant les tarifs sociaux : l'application du TPN par tous les fournisseurs notamment les alternatifs, la possibilité pour les gestionnaires des résidences sociales de bénéficier du TSS et du TPN, et enfin une prise en compte des revenus fiscaux pour rendre éligibles aux tarifs sociaux des clients pour qui le processus d'attribution habituel n'aurait pas fonctionné.

# =>tarif de première nécessité (TPN) pour l'électricité

L'année 2014 marque une troisième hausse consécutive. On constate une progression de +57 % de bénéficiaires, avec désormais près de 27 000 TPN chez EDF qui rassemble environ 92 % des bénéficiaires. Cette dernière évolution est liée à l'entrée effective de la prise en compte des revenus fiscaux, et une hausse conséquente des volumes de bénéficiaires de la CMUC et ACS.

# =>tarif spécial de solidarité (TSS) pour le gaz naturel

En ce qui concerne le TSS, en 2014 Engie enregistrait la majorité des bénéficiaires avec 93% de ces derniers. Concernant les 7 026 bénéficiaires TSS chez Engie environ 25% sont des TSS collectifs.

# =>la mise en place du chèque énergie

Il est difficilement envisageable d'imaginer que le chèque énergie puisse être totalement efficient dès sa mise en place, c'est pourquoi les tarifs sociaux pourraient être maintenus, le temps que le dispositif du chèque énergie soit mature.

Le retour d'expérience précis sur les expérimentations actuellement en cours en Ardèche, Aveyron, Côted'Armor et Pas-de-Calais sera nécessaire afin de garantir une généralisation efficiente du dispositif. A ce jour on peut légitimement émettre des réserves sur ce dispositif à la lecture des premiers retours des zones en expérimentation car pour l'instant seulement 35% à 40% des chèques émis semblent avoir été utilisés par les ayants droit.

Considérant que MM. BADEAU Cyril et CHIMIER Denis s'absentent et ne prennent pas part au vote,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ⇒ PREND ACTE du contenu du dossier
- ➡ DECIDE de porter l'ensemble des observations qu'il suscite auprès d'Enedis et d'EDF.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54 Nombre de présents : 42

Nombre de votants : 43 MM. Cyril BADEAU et CHIMIER Denis n'ayant pas pris part au vote

Abstentions: 0
Avis défavorables: 0
Avis favorables: 43

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RAPPORT DE CONTROLE DE CONCESSION DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE L'ANNEE 2014 (SUITE ET FIN)

Date de transmission de l'acte :

09/11/2016

Date de réception de l'accusé de

09/11/2016

réception :

Numéro de l'acte :

DELCOSY76 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20161025-DELCOSY76-DE

Date de décision :

25/10/2016

Acte transmis par :

Françoise VINCENT

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

# Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n° 77/2016

# Objet : Reversement partiel de la redevance gaz R1 au profit de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

# Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

#### Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

#### Le Président expose :

 1 — Les impacts provoqués sur la compétence gaz transférée au SIEML, consécutivement à la création de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (CU ALM)

VU la n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi « MAPTAM » qui a étendu les compétences obligatoirement détenues par les EPCI urbaines,

VU l'article L. 5215-20 du CGCT relatif aux compétences détenues de plein droit au lieu et place des communes membres par une communauté de communes et notamment le 6°-d concernant le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

VU l'article L. 5215-22 du CGCT qui règle les conséquences d'un chevauchement de périmètre entre un syndicat préexistant et une communauté urbaine, ou d'une inclusion totale d'une CU dans un syndicat, par création, fusion ou transformation de ladite communauté urbaine.

- pour l'ensemble des compétences obligatoires des CU, les communes sont retirées des syndicats préexistants,
- pour les éventuelles compétences facultatives dont disposerait la CU, c'est un mécanisme de représentation substitution qui s'applique. La compétence obligatoire relative à la distribution publique d'électricité est traitée de cette façon à titre dérogatoire.

Ainsi depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par transformation de l'ancienne communauté d'agglomération, la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (CU ALM) est obligatoirement dotée de la compétence relative à la distribution de gaz, conformément aux dispositions de l'article L. 5215-20 du Code général des collectivités territoriales. Or, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 25 communes membres de la nouvelle communauté urbaine avaient déjà transféré ladite compétence au Siéml dont elles étaient adhérentes.

En dépit du retrait des communes du Siéml depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il demeure possible pour la CU ALM de procéder à son tour à un transfert de la compétence vers le Syndicat, le cas échéant pour une partie seulement de son territoire ou l'intégralité de son territoire.

A cet égard, le principe posé par le CGCT en matière de retrait d'une structure intercommunale est celui du maintien des contrats en cours et de la poursuite de leur exécution par les entités qui persistent. Pour le périmètre d'un contrat qui correspondrait à la fois au Siéml et à la CU ALM, il y a lieu de considérer que ce contrat se poursuit en devenant désormais tripartite.

Par ailleurs, comme précisé précédemment, l'article L. 5211-61 du CGCT permet à la CU ALM de retransférer au Siéml sa compétence en matière de distribution de gaz naturel, sur tout ou partie de son territoire.

Dans ce cadre, le Syndicat échange avec la CU ALM depuis la fin de l'année dernière au sujet du devenir de cette compétence relative à la distribution de gaz naturel. A ce jour, la CU ALM ne s'est pas encore positionnée sur le sujet. Néanmoins, ce dossier sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire.

Pour 2016, les contrats conclus antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont maintenus et leur exécution est poursuivie. Dans l'attente de la position de la CU ALM sur le transfert de la compétence gaz au syndicat, il est donc nécessaire de traiter les enjeux financiers liés à l'exercice 2016, en répartissant le produit des redevances concession gaz au prorata des nouveaux périmètres de compétence.

#### 2 - Les éléments financiers liés à l'exercice 2016

Le Sieml perçoit au titre de la redevance annuelle de fonctionnement gaz dénomée R1 Gaz, un montant de l'ordre de 155 K€.

Pour 2016, une solution « transitoire » a été actée avec l'accord des différentes parties.

Redevance R1 Gaz	Les différents traités de concession Siéml concernant ALM	Part Siéml	Part ALM
	Traité « contrat historique » (131 593,98 €)	92 765,38 €	34 868,89 €
	Répartition optimisation traité « contrat historique »	2 771,80 €	1 187,91 €
Traité Saint-Lambert La Potherie – Saint Léger des Redevance R1 Bois		-	2 463,95 €
GrDF	Traité de La Membrolle sur Longuenée-Pruillé	-	1 769,48 €
(155 135 €) Traité de la DSP 2007-02 (La Meignanne et le Plessis Macé)		-	1 913,94 €
	Traité de la DSP 2007-05 (Corzé, Pellouailles-les- Vignes et Villeveque)	889,65 €	2 565,96 €
Redevance R1 Finagaz	Soulaines-sur-Aubance		729 €
	Montant reversé à ALM		

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les évolutions territoriales et les transferts de compétences en cours,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de reverser au titre de l'exercice 2016 à ALM la part de redevance gaz que percevait « historiquement » le Siéml sur les communes-membres d'ALM qui avaient transféré au syndicat la compétence gaz soit 45 499,13 €;
- DECIDE d'imputer la dépense au compte 658 de l'exercice 2016. Cette dépense sera inscrite lors de la DM de clôture de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

REVERSEMENT PARTIEL DE LA REDEVANCE GAZ R1 AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ANGERS LOIRE METROPOLE

Date de transmission de l'acte : 09/11/2016

Date de réception de l'accusé de 09/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY77 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY77-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.2. Fiscalité

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

#### Délibération du COMITE SYNDICAL

# Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n° 78/2016

Objet: Modification du tarif d'acheminement gaz relatif au contrat de concession DSP 2007-03 « Les Mauges »

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

# Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

# Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

#### Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

VU la délégation de service public (DSP) 2007-03 « Les Mauges » regroupant les communes de ANDREZE, BEGROLLES EN MAUGES, JALLAIS, LA JUBAUDIERE, MONTREVAULT et SAINT PIERRE MONTLIMART,

VU que celle-ci a été lancée le 12 décembre 2006, après la parution de la loi du 7 décembre 2006,

Vu que cette DSP a été attribuée à SOREGIES qui proposait alors un tarif d'acheminement commun aux petites ELD (entreprises locales de distribution) bénéficiant ainsi entre elles d'une péréquation globale,

VU que jusqu'en juin 2014, SOREGIES n'avait pas encore mis en place de comptabilité dissociée (c'est-à-dire de dissociation comptable entre les activités de fourniture et celles de la distribution),

VU qu'en octobre 2013, SOREGIES a sollicité la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour obtenir un tarif péréqué spécifique pour elle-même, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

VU que la CRE a exclu du périmètre péréqué la DSP 2007-03 « Les Mauges » du fait de son attribution postérieure à la loi du 7 décembre 2006,

Vu que selon l'interprétation de la CRE, un tarif non péréqué aurait dû être appliqué,

Etant entendu qu'en conséquence, il est nécessaire de définir un tarif non péréqué à partir d'un coefficient majorateur appliqué à la grille historique GRDF en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016 conformément aux règles tarifaires en vigueur. Il a ainsi été demandé à SOREGIES d'établir une proposition tarifaire.

# Cette proposition se compose:

- d'une grille tarifaire avec un coefficient C,
- et d'une formule de réévaluation annuelle.

#### **CONSIDERANT:**

- que SOREGIES propose un tarif non péréqué quasiment équivalent au tarif péréqué spécifique de Sorégies accepté par la CRE le 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- que le coefficient C proposé est égal à 1,57, soit une tarification correspondant à la grille suivante :

ATRD Soregies	T1	T2	Т3	T4
Consommation annuelle en MWh	de 0 à 6	de 6 à 300	de 300 à 5 000	> 5 000
Abonnement €/an	53,69	212,52	1200,11	24676,26
Prix proportionnel en €/MWh	45,09	13,11	9,14	1,29
Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j				321,22

- que cette grille tarifaire prendra effet à compter de la date de la publication de la décision de la CRE.
- que la formule de réévaluation tarifaire annuelle proposée est la suivante :
   Tarif Année N+1 = Tarif Année N x [1 + (50% ICHTrev TS + 25% TP10b + 25% Prix de vente à l'industrie)].

L'indice ICHTrev-TS représente la variation moyenne sur l'année N (de janvier à décembre) de l'indice ICHTrev-TS, indice du coût de la main d'œuvre tous salariés des industries mécaniques et électriques. L'indice TP10b représente la variation moyenne sur l'année N (de janvier à décembre) de l'indice TP10b. Le prix de vente à l'industrie représente la variation moyenne sur l'année N (de janvier à décembre) de l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français.

Compte tenu de tous ces éléments, il est proposé de prendre l'avenant n°1 ci-joint à la convention de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur les Mauges - DSP 2007-03 pour modifier l'annexe 3 BIS « Les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel » du cahier des charges de concession pour la distribution de gaz,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ⇒ DONNE UN AVIS FAVORABLE sur la modification, par voie d'avenant, de la tarification de l'acheminement du gaz défini dans le contrat de concession relatif à la DSP 2007-03 ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au contrat de concession DSP 2007-03 ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45



# **AVENANT N°1**

A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ SECTEUR LES MAUGES : DSP 2007-03

CONSTITUE DES COMMUNES DE ANDREZE, BEAUPREAU, BEGROLLES EN MAUGES, JALLAIS, LA JUBAUDIERE, MONTREVAULT, SAINT PIERRE MONTLIMART

# **ENTRE**

 Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire, ayant son siège sis Route de la Confluence, ZAC de Beuzon, ECOUFLANT- BP 60145-49001 ANGERS Cedex 01, représentant l'ensemble des communes de Andreze, Beaupreau, Begrolles en Mauges, Jallais, La Jubaudiere, Montrevault, Saint Pierre Montlimart, lui ayant transféré tout pouvoir concédant par délibération,

Représenté par Monsieur Jean-Luc DAVY son Président, dûment habilité à cet effet par délibération du Comité Syndical en date du ......, transmise au contrôle de légalité le ......

Ci-après, dénommée l'Autorité concédante,

d'une part,

# <u>ET</u>

- SOREGIES, Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) au capital social de 11.496.200 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le n° 450 889 225, dont le siège est 78, avenue Jacques Cœur, 86068 POITIERS CEDEX,

Représentée par M. Philippe CHARTIER, Président du Directoire, dûment habilité à cette fin,

Ci-après dénommée La Société concessionnaire,

D'autre part,

Ensemble, les Parties.

# Exposé préalable

1. Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire et SOREGIES ont conclu, le 7 mars 2008, un contrat de concession pour la distribution publique de gaz combustible sur le secteur des Mauges constitué des communes de Andreze, Beaupreau, Begrolles en Mauges, Jallais, La Jubaudiere, Montrevault, Saint Pierre Montlimart.

Les documents contractuels composant le contrat de concession sont constitués par :

- une convention de concession pour la distribution publique de gaz (ci-après, la Convention),
- le cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz et ses annexes,
- 2 L'évolution des tarifs d'utilisation du réseau de distribution de gaz naturel (tarif d'acheminement) rend nécessaire d'adapter l'annexe 3 BIS « Les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel » du cahier des charges pour la distribution publique de gaz. Cette évolution se justifie par la volonté du SIEML, et de SOREGIES de remplacer le tarif d'acheminement péréqué actuel par un tarif d'acheminement non péréqué conformément à l'interprétation de la Commission de Régulation de l'Energie.

Cette évolution facilitera l'aménagement du territoire et le développement du réseau de gaz naturel.

# Article I. Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe 3 BIS « Les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel » du cahier des charges pour la distribution publique de gaz, en vue de modifier lesdits tarifs.

# <u>Article II.</u> <u>Modifications de l'annexe 3 Bis tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel</u>

L'annexe 3 Bis « Les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel » du cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz est modifiée et jointe en annexe du présent avenant.

### Article III. Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à la date de sa notification par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire à SOREGIES, après transmission au contrôle de légalité.

La mise en œuvre des nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel prendra effet à compter de la date de publication de la décision tarifaire de la Commission de Régulation de l'Energie.

Le présent avenant prendra fin au terme du contrat de concession, sans préjudice des stipulations de la Convention et du cahier des charges relatives à sa fin anticipée.

### Article IV Portée

Toutes les clauses de la Convention et du cahier des charges, ainsi que les annexes qui ne sont ni contraires, ni incompatibles avec les clauses et annexes du présent avenant demeurent applicables.

# Article V. Annexes

1) Annexe 3 Bis tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel

<sup>F</sup> ait à	
En deux exemplaires originaux	(
_e	•

Pour le SIEML Pour SOREGIES

Le Président M. Jean-Luc DAVY Le Président du Directoire M. Philippe CHARTIER 

# ANNEXE 3 bis TARIF D'UTILISATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

# ANNEXE 3 bis - LES TARIFS D'UTILISATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

### 1 - Généralités

La prestation d'acheminement distribution de gaz naturel représente l'utilisation des réseaux de distribution publique par un expéditeur pour amener le gaz naturel jusqu'à un point de livraison², à l'exclusion de la fourniture de la molécule. Cette prestation est réalisée par les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) pour le compte de tous les expéditeurs, conformément au décret n°2005-22 du 11 janvier 2005.

Le tarif d'acheminement comprend quatre options principales :

- trois options T1, T2, T3, de type binôme, comprenant chacune un abonnement annuel et un terme proportionnel aux quantités livrées,
- une option T4 de type trinôme, comprenant un abonnement annuel, un terme proportionnel à la capacité journalière souscrite et un terme proportionnel aux quantités livrées.

Une option tarifaire spéciale dite « tarif de proximité » (TP) est ouverte pour les points de livraison concernant les clients finals ayant la possibilité réglementaire de se raccorder au réseau de transport. Cette option comprend un abonnement annuel, un terme proportionnel à la capacité journalière souscrite et un terme proportionnel à la distance à vol d'oiseau entre le point de livraison concerné et le réseau de transport le plus proche. Ce dernier terme est affecté d'un coefficient multiplicateur dépendant de la densité de population de la commune d'implantation du point de livraison concerné.

Le choix de l'option tarifaire à appliquer à chaque point de livraison revient à l'expéditeur concerné.

## 2- Facturation - Prestations

Le tarif d'utilisation des réseaux de distribution de gaz s'applique par point de livraison.

Les montants dus pour chaque point de livraison alimenté par un expéditeur s'additionnent dans la facture mensuelle adressée à cet expéditeur par le gestionnaire de réseau.

Le tarif d'utilisation des réseaux de distribution couvre un ensemble de prestations liées à la qualité et à la sécurité des réseaux sur lesquels les quantités de gaz sont acheminées, à la mesure des quantités acheminées, et à la gestion contractuelle.

L'utilisation des réseaux de distribution ne peut donner lieu à aucune facturation autre que celle résultant de l'application des présents tarifs, à l'exception de prestations supplémentaires proposées par le gestionnaire du réseau dont les tarifs sont précisés dans un catalogue des prestations qui fait l'objet de l'annexe 3 ter du présent contrat.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Expéditeur : personne physique ou morale qui conclut avec un GRD un contrat d'acheminement sur le réseau de distribution de gaz naturel. L'expéditeur est, selon le cas, le client éligible, le fournisseur ou leur mandataire.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Point de livraison : point de sortie d'un réseau de distribution où un GRD livre du gaz à un client final, en exécution d'un contrat d'acheminement sur ce réseau, signé avec un expéditeur.

# 3- Tarifs d'utilisation des réseaux de distribution publique de gaz naturel

Conformément à la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie en date du 26 avril 2013, paragraphe K ci-après :

#### K. Règles tarifaires applicables aux nouvelles concessions de distribution de gaz naturel

Toute entité souhaitant répondre à un appel à concurrence pour la desserte en gaz naturel d'une nouvelle concession doit prendre pour référence la grille tarifaire de GrDF, en vigueur au moment de l'appel à concurrence.

Un coefficient multiplicateur unique est appliqué à l'ensemble des termes de cette grille. Les termes tarifaires résultant doivent être définis avec deux chiffres après la virgule.

La grille tarifaire du tarif ATRD non-pérèqué d'une nouvelle concession ne peut évoluer mécaniquement qu'au 1<sup>er</sup> juillet d'une année A par l'application, à l'ensemble des termes tarifaires en vigueur au 30 juin de l'année A, du pourcentage de variation composé des indices suivants :

- un indice représentatif de la maîtrise des coûts d'acheminement sur le réseau du GRD en charge de la nouvelle concession;
- un indice représentatif de l'évolution des coûts d'acheminement sur le réseau du GRD amont ;
- un indice représentatif du coût du travail et de la main d'œuvre ;
- un indice représentatif des coûts de la construction du réseau de la nouvelle concession;
- un indice représentatif des coûts des services liés à l'exploitation du réseau de la nouvelle concession.

Le choix des indices et les coefficients appliqués à ces indices sont négociés entre les GRD et les autorités concédantes

Le délai compris entre la date d'entrée en vigueur du tarif ATRD non-péréqué et la date de la première évolution tarifaire annuelle ne peut être inférieur à une année.

Le tarif ATRD non-péréqué prend en compte toute modification de structure de la grille tarifaire de référence, dès son entrée en vigueur, dans le respect de la règle d'application d'un coefficient multiplicateur unique à l'ensemble des termes de la nouvelle grille de référence.

Tout opérateur d'une nouvelle concession non directement raccordée au réseau de transport est en situation de GRD de rang 2, même si le réseau de distribution amont est géré par le même opérateur.

Chaque GRD publie sur son site Internet les grilles tarifaires des concessions le concernant, au plus tard un mois avant la mise en gaz des nouvelles concessions, avec la mention des communes concernées et une référence aux textes tarifaires en vigueur.

Le coefficient multiplicateur appliqué à la grille tarifaire de GrDF du 1<sup>er</sup> juillet 2016 est de 1.57 : Le tarif appliqué entre en vigueur à compter de la date de publication de la décision tarifaire de la CRE sera le suivant :

ATRD Soregies	T1	T2	T3	T4
Consommation annuelle en MWh	de 0 à 6	de 6 à 300	de 300 à 5 000	> 5 000
Abonnement €/an	53,69	212,52	1200,11	24676,26
Prix proportionnel en €/MWh	45,09	13,11	9,14	1,29
Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j				321,22

### Mise à Jour

Les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution publique de gaz naturel évoluent conformément aux décisions successives des pouvoirs publics sur proposition du régulateur (CRE). Chaque mise à jour s'applique de plein droit à la date d'effet indiquée dans la décision publiée par les pouvoirs publics.

Les tarifs d'utilisations des réseaux de distribution évolueront au 1er juillet de chaque année par l'application, à l'ensemble des termes tarifaires en vigueur au 30 juin de l'année considérée, de la formule de révision suivante :

Tarif Année N+1 = Tarif Année N x [1 + (50% ICHTrev – TS + 25% TP10b + 25% Prix de vente à l'industrie)]

Où

- L'indice ICHTrev-TS représente la variation moyenne sur l'année N (de janvier à décembre) de l'indice ICHTrev-TS, indice du coût de la main d'œuvre tous salariés des industries mécaniques et électriques.
- L'indice TP10b représente la variation moyenne sur l'année N (de janvier à décembre) de l'indice TP10b.
- Le prix de vente à l'industrie représente la variation moyenne sur l'année N (de janvier à décembre) de l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français

Le délai compris entre la date d'entrée en vigueur des tarifs proposés et la date de la première évolution tarifaire annuelle ne sera pas inférieur à une année.

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFICATION DU TARIF D'ACHEMINEMENT GAZ RELATIF AU CONTRAT DE CONCESSION DSP 2007-03 LES MAUGES

Date de transmission de l'acte : 14/11/2016

Date de réception de l'accusé de

14/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY78 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY78-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 1. Commande Publique

1.2. Délégation de service public

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

### Délibération du COMITE SYNDICAL

# Séance du 25 OCTOBRE 2016

\_\_\_\_

COSY /n° 79/2016

# Objet : Mise en place d'un système d'astreintes au service Eclairage Public

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

# Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

# Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

# Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

# Le Président expose

La réforme anti-endommagement des réseaux (article 219 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011) a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Par ailleurs, l'arrêté du 12 janvier 2016 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, est venu préciser les modalités d'information que doit comporter l'avis de travaux urgents (ATU).

En tant qu'exploitant d'un réseau sensible (article R.4534-107 du code du travail), le service éclairage public doit dorénavant être en mesure de communiquer, 7j/7j et 24h/24h, l'information relative à la localisation des réseaux.

En effet, pour les travaux d'urgence à réaliser sans délai, les réponses sont à fournir directement au commanditaire des travaux, par téléphone. Avant le lancement des travaux, le commanditaire des travaux urgents doit recueillir, auprès des exploitants des réseaux sensibles concernés, les informations sur la localisation des réseaux et sur les précautions particulières à prendre lors de travaux, en utilisant le numéro de téléphone d'urgence fourni par le guichet unique.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels *gérés* par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement

Vu l'arrêté du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement

Vu l'avis du comité technique paritaire ;

CONSIDERANT que les travaux concernés sont non prévisibles, dispensés de DT/DICT et doivent être réalisés en urgence pour des raisons de sécurité, de continuité du service public ou de sauvegarde des personnes ou des biens, ou en cas de force majeure,

CONSIDERANT que pour répondre à cette obligation, le SIEML souhaite instaurer un système d'astreintes pour les agents travaillant au service Eclairage Public,

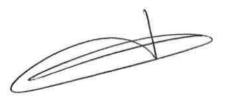
CONSIDERANT que les modalités du dispositif à mettre en place au SIEML sont précisées en annexe,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE à compter du 1**<sup>er</sup> **janvier 2017** l'instauration d'un système d'astreintes pour les agents affectés au service Eclairage Public du SIEML selon les modalités d'application précisées en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45



# MODALITES D'APPLICATION DU SYSTEME D'ASTREINTE DEDIE AU PERSONNEL DU SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC DU SIEML

#### 1 - Définitions

- ➡ L'urgence: Les travaux concernés sont non prévisibles, dispensés de DT/DICT et doivent être réalisés en urgence pour des raisons de sécurité, de continuité du service public ou de sauvegarde des personnes ou des biens, ou en cas de force majeure,
- ⇒ L'astreinte : L'astreinte se définit comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif.

Les périodes d'astreinte donnent lieu à indemnisation. Les périodes d'interventions pendant une période d'astreinte sont rémunérées.

# 2 - Dispositif retenu au SIEML

# a - Taux de rémunération

Indemnité d'astreinte d'exploitation sur une semaine complète :

- 159,20 € bruts, soit 143,90 € nets pour un agent titulaire (pas soumis à retenue CNRACL)
- 140,71 € nets pour un agent contractuel,

# En cas d'intervention, lorsque l'agent effectue un travail effectif :

- Agents de de catégorie B et C (adjoint technique, agent de maîtrise et technicien): la rémunération horaire des agents est majorée conformément à l'application des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) de la façon suivante :
- <u>si temps de travail effectif réalisé en dehors des bornes du cycle de travail instauré au Siéml (soit de 7 h00 à 7 h 45 et de 18 h 30 à 22 h 00 ainsi que le samedi)</u>:
  - taux horaire x 1,25 pour les 14 premières heures du mois,
  - taux horaire x 1,27pour les heures suivantes (de la 15ème à la 25ème heure),
- <u>si travail supplémentaire effectué de nuit (soit entre 22 h 00 et 7 h 00)</u>:
  - majoration de l'heure supplémentaire de 100 %, soit taux horaire X 1,25 X 2 pour les 14 premières heures,
- <u>si travail supplémentaire accompli un dimanche ou un jour férié</u> :
  - majoration de l'heure supplémentaire de de 66 %, soit taux horaire X 1,25 X 1,66,
- <u>si intervention pendant la pause méridienne (c'est-à-dire la période de 45 minutes qui suit le pointage de sortie)</u> :
  - application du taux horaire supplémentaire (cf 1er cas).

- ⇒ **Agent de catégorie A (ingénieur)** : la rémunération horaire de cet agent fait l'objet d'une indemnité spécifique **d'intervention** (non soumis aux IHTS) selon les règles suivantes :
- si intervention un jour en semaine en dehors des bornes des cycles de travail du Siéml (de 7 h 00 à 7 h 45 et de 18 h 30 22 h 00) :
  - rémunération à hauteur de 16 € bruts de l'heure.
- si intervention les samedis, dimanches et jours fériés :
  - rémunération à hauteur de 22 € bruts l'heure de nuit (22 h 00 7 h00)

# Cas jours de congés ou de repos y compris ceux imposés par l'employeur :

Si l'agent d'astreinte se trouve être, au cours de la semaine concernée, en journée ou demi-journée de repos, notamment un jour de repos imposé par l'employeur, il pourra être maintenu en astreinte et rémunéré en conséquence (y compris en cas d'intervention) dès lors qu'il s'engage à être joignable et en capacité d'intervenir.

# b - Planning

Le planning des astreintes devra bien entendu être réalisé en fonction des congés programmés des agents.

#### c -Effectif concerné

Les agents titulaires et contractuels sont concernés.

A l'heure actuelle, 6 agents titulaires sont identifiés afin d'être intégrés dans le dispositif des astreintes :

- l'adjoint au directeur des infrastructures en charge de l'éclairage public (ingénieur),
- les 3 chargés d'affaires EP,
- l'agent en charge des réponses aux DT/DICT (agent de maîtrise)
- l'agent en charge de la cartographie (adjoint technique).

# d - Fonctionnement

La mise en place du dispositif sera effective dès que la délibération du comité syndical sera exécutoire et que l'avis du comité technique sera communiqué.

Les astreintes téléphoniques seront organisées du lundi 9 h 00 au lundi 8 h 59.

Les 6 agents effectueront chacun une semaine entière d'astreinte dans le cadre d'un roulement déterminé par le chef de service. Un planning sera établi chaque année civile sur les 52 semaines que compte une année et devra être communiqué au service RH.

L'agent se verra confier un téléphone portable d'astreinte et disposera d'un ordinateur portable ou d'une tablette lui permettant d'accéder au système d'information géographique Géolux, via une connexion internet (réseau 3G/4G ou wi-fi). Pendant sa période d'astreinte, l'agent ne devra pas être en dehors d'une zone couverte par le réseau 3G/4G et en possibilité de se connecter à Internet plus d'une demi-heure.

Par intervention, et donc lorsqu'un appel nécessite une réponse immédiate, le temps de travail effectif (consultation du logiciel et communication de l'information) est estimé à 30 minutes. Une intervention sera donc décomptée forfaitairement à raison de 30 minutes par appel et rémunérée en fonction.

Un système déclaratif (fiche d'intervention à renseigner, à faire valider par le Chef de service et à transmettre au service RH) sera mis en place.

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ASTREINTE AU SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC

Date de transmission de l'acte : 14/11/2016

Date de réception de l'accusé de 14/11/2016

Numéro de l'acte : DELCOSY79 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20161025-DELCOSY79-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

### Délibération du COMITE SYNDICAL

# Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n° 80/2016

Objet : Fonds de concours travaux d'électrification et éclairage public : ajustements et opérations nouvelles

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

# Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

# Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

# Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées,

Considérant que le financement de ces différentes listes d'opérations a été prévu au budget 2016,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ **DECIDE** de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :

# ⇒ en matière de Travaux

➢ les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés - annexe 1)

# ⇒ en matière d'Eclairage public

- les extensions des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités annexe 2),
- > les rénovations du réseau d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés annexe 2),
- les rénovations du réseau d'éclairage public liées à un renforcement (annexe 2),
- les opérations d'entretien curatif dépannages (annexe 3),
- les changements de mâts accidentés y compris lanternes (annexe 4).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

FONDS DE CONCOURS TRAVAUX D'ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC : AJUSTEMENTS ET OPERATIONS **NOUVELLES** 

Date de transmission de l'acte : 09/11/2016

Date de réception de l'accusé de 09/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY80 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY80-DE

Date de décision :

25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.8. Fonds de concours

# **COMITE SYNDICAL 25.10.2016**

# **Fonds de Concours**

Projets Nouveaux ou Modifiés

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations

# Effacement de réseaux

Commune	N° d'Opération	Libellé	Montant travaux	Taux du Fonds de Concours demandé en %	Montant du Fonds de Concours demandé à la Collectivité
ANGERS	007.15.04	RUE ST LEONARD	190 711,90 €	75	143 033,93 €
BOTZ EN MAUGES	034.15.01	RUE CROIX BARON	54 443,81 €	30	16 333,14 €
DURTAL	127.15.01	Avenue d'ANGERS	188 202,47 €	40	75 280,99 €
ECOUFLANT	129.12.09	ZAC DE PROVINS -	16 652,17 €	40	6 660,87 €
LION D'ANGERS (avant 2016)	176.14.01	ROUTE D'ANGERS	340 867,51 €	20	68 173,50 €
MESNIL EN VALLEE	204.15.04	RUE DU PAVILLON	108 677,76 €	20	21 735,55 €
MONTREUIL JUIGNE	214.15.06	OPERATION MAIN	21 749,47 €	40	8 699,79 €
St FLORENT LE VIEIL	276.13.02	RUE DE LA BERGE	68 525,05 €	30	20 557,52 €

# COMITE SYNDICAL 25.10.2016

# Fonds de Concours

Projets Nouveaux ou Modifiés

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

# Eclairage Public

Commune	N° d'Opération	Libellé	Montant travaux	Taux du Fonds de Concours demandé en %	Montant du Fonds de Concours demandé à la Collectivité
ooOoo       Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité       ANDARD     004.15.09     DEPLACEMENT ET POSE DE CANDELABRES     15 674,29 €     75					
ANDARD	004.13.03		13 074,29 €	/3	11 755,72 €
AVRILLE	015.16.02	Secteur Bruyères ( Allées l'Ecole du Bois , Brassens et parkings piscine )	82 898,22	75	62 173,67 €
BEAUPREAU BEAUPREAU	023.16.02 023.16.04	Extension parking de l'hôtel de la Promenade Pose detecteurs parking du Sporting	17 683,68 10 724,83 €	75 75	13 262,76 € 8 043,62 €
BEAUPREAU EN MAUGES	023.16.07	Extension Parking de l'Ecole 1ère phase (fourreau - câblette)	6 743,58	75	5 057,69 €
BEGROLLES EN MAUGES	027.15.05	EXTENSION EP LES JARDINS DE LA MAIRIE	11 906,38	75	8 929,79 €
CHAMPIGNE	065.15.13	DEPLACEMENT de L'ARMOIRE D'ECLAIRAGE du Poste n° 10 Mairie	9 446,18 €	75	7 084,64 €
CHAMPTOCE S/ LOIRE	068.16.01	Extension EP - rue du moulin brûlé	12 752,19	75	9 564,14 €
CHAUDRON EN MAUGES	083.15.04	EXTENSION EP RUES D'ANJOU ET CATHELINEAU (FOURREAU SUPPLEMENTAIRE) (SAINT GEORGES DES GARDES) DEPLACEMENT DU CANDELABRE N° 48 RUE DE	1 828,59 €	75	1 371,44 €
CHEMILLE EN ANJOU	092.16.21	LA GARENNE	1 825,41 €	75	1 369,06 €
COMBREE	103.16.04	Rte de NOËLLET	1 988,01 €	75	1 491,01 €
CORON	109.16.01	ECLAIRAGE DU PARKING DU STADE	26 809,81	75	20 107,36 €
CORZE	110.15.01	Extension EP rue des Trois Planches - Contrôle Technique EP	32 506,56	75 75	24 379,92 €
CORZE DOUE LA FONTAINE	110.16.02 125.16.05	Autonome aux Gendries Déplacement d'un poteau d'éclairage public route de Gennes	5 397,10 € 1 676,63 €	75 75	4 047,83 € 1 257,47 €
ECOUFLANT	129.15.07	AIRE NATURELLE DE STATIONNEMENTS	40 754,86	75	30 566.15 €
ECOUFLANT	129.16.02	RENOVATION EP 2016 Eventard	34 367,98 €	75	25 775,99 €
FENEU	135.15.08	CHEMIN DU PORT ALBERT	28 263,75	75	21 197,81 €
FENEU	135.16.06	ARRET BUS LIEU-DIT LA CROIX DE BEAUVAIS	6 892,76	75	5 169,57 €
GRUGE L'HOPITAL	156.16.01	ECLAIRAGE DE LA PLACETTE	5 774,94	75	4 331,21 €
JALLAIS JARZE VILLAGES	162.16.01 163.16.05	Eclairage du terrain synthétique EGLISE	67 563,69 7 314,27 €	75 75	50 672,77 € 5 485,70 €
JUVARDEIL	170.15.01	RUE DES CHARDONNERETS	4 404,83 €	75	3 303,62 €
LONGUE JUMELLES	180.16.05	Passerelle esplanade du Moulin	2 692,61	75	2 019,46 €
LOUROUX BECONNAIS	183.15.06	EXTENSION EP - IMPASSE DE L'AUNAY	6 230,78	75	4 673,09 €
LOUROUX BECONNAIS	183.16.03	Remise en état de l'éclairage public suite à vol de câble	17 839,97 €	75	13 379,98 €
MARANS	187.16.01	PARCELLE 1403	2 403,10	75	1 802,33 €
MAULEVRIER MAULEVRIER	192.16.01 192.16.04	Extension EP RD20 Extension EP	49 736,34 10 904,19 €	75 75	37 302,26 € 8 178,14 €
MAULEVRIER	192.16.05	Extension EP	3 105,24 €	75	2 328,93 €
MAULEVRIER	192.16.08	Extension EP Impasse Alphonse de Lamartine	2 716,56 €	75	2 037,42 €
LONGUENEE EN ANJOU	200.16.03	RENOVATION EP 2016 - LOT. LES MAROTTES - LE PLESSIS MACE	11 047,41 €	75	8 285,56 €
MONTJEAN S/ LOIRE	212.15.06	EXTENSION EP ECOLE DE MUSIQUE (MONTJEAN SUR LOIRE)	20 617,32	75	15 462,99 €
MONTREUIL JUIGNE	214.16.13	Sécurisation des installations éclairage public - Rue Espéranto	20 618,05 €	75	15 463,54 €
MONTREUIL JUIGNE	214.16.14	Sécurisation des installations éclairage public AV Poiriers et rue David d'Angers	65 753,34 €	75	49 315,01 €
MONTREVAULT SUR EVRE	218.16.01	(LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY) Eclairage Parking Salle Communale	9 550,75	75	7 163,06 €
MONTREVAULT SUR EVRE NUAILLE	218.16.02 231.16.05	(SAINT PIERRE MONTLIMART) Extension EP Parking ZA de la Paganne Déplacement d'un réseaux EP	5 989,61 1 716,34 €	75 75	4 492,21 € 1 287,26 €
POMMERAYE (LA)	244.14.01	EXTENSION EP RUE DE LA PIERRE BLANCHE - PHASE 2	29 259,04	75	21 944,28 €
PONTS DE CE (LES)	246.16.03	RUE MAXIME GELINEAU	23 240,78 €	75	17 430,59 €
PRUILLE	251.16.01	EXTENSION DE 2 LANTERNES ALLÉE DES GENÊTS	4 695,18 €	75	3 521,39 €
RAIRIES	257.15.04	Eclairage rue du Stade	21 435,01 €	75	16 076,26 €
ROSIERS SUR LOIRE	261.16.08	DEPLACEMENT DE 9 CANDELABRES POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX	12 809,48 €	75	9 607,11 €
ROU MARSON	262.16.02	Extension EP pour l'aménagement de sécurité de la rue des Varennes	19 255,70 €	75	14 441,78 €
ROU MARSON	262.16.03	Pose d'un fourreau EP et câblette de terre aménagement de sécurité rue H. Fricotelle à Marson	2 128,81 €	75	1 596,61 €
St BARTHELEMY D'ANJOU	267.16.01	RENOVATION EP 2016 - Rue Corot, Rue Matisse	32 733,18	75	24 549,89 €
St CYR EN BOURG	274.16.03	POSE DE 2 PRISES GUIRLANDES SUR LES CANDELABRES N° 21 ET N°232	557,45 €	75	418,09 €
St GEORGES S/LAYON	282.15.04	Parking salle des Fêtes	10 736,82	75 75	8 052,62 € 22 718,19 €
St JEAN DE LINIERES St LEGER DES BOIS	289.14.02 298.15.08	CHEMIN DES ROBINIERES Renovation 2016 -	30 290,92 15 780,61 €	75 75	11 835,46 €
St MARTIN DE LA PLACE	304.15.02	EXTENSION EP AMENAGEMENT DE LA MAIRIE	9 929,06	75	7 446,80 €
St MARTIN DU FOUILLOUX	306.15.01	RUE DU PETIT ANJOU	8 453,45 €	75	6 340,09 €
LOIRE AUTHION	307.16.01	AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG - BRAIN SUR L'AUTHION	22 026,76	75	16 520,07 €
St PHILBERT EN MAUGES	312.16.01	ECLAIRAGE PLACE DE L'EGLISE	18 174,96	75	13 631,22 €
St Sauveur de Flee Verrieres en Anjou	319.16.01 323.16.06	Rue de la Taillandière LIAISON DOUCE PELLOUAILLES - ST SYLVAIN	13 317,07 21 570,99	75 75	9 987,80 € 16 178,24 €
SEGRE	331.16.04	Eclairage de la voie verte	90 391,17	75	67 793,38 €
SEGUINIERE (LA)	332.15.05	AJout de 4 projecteurs leds pour mise en valeur de l'église	5 213,97 €	75	3 910,48 €
SEICHES S/ LE LOIR	333.16.02	ECLAIRAGE TYPE E5 STADE DES RABIERES	102 573,25 €	75	76 929,94 €
TANCOIGNE	342.16.01	Mise en place d'un éclairage autonome Abri bus LA LOUISE	7 336,95	75	5 502,71 €

TILLIERES 34 TOURLANDRY 35 TREMBLAY 35 TREMBLAY 36 VERN D'ANJOU 36 VERNOIL LE FOURRIER 36 VILLEVEQUE 35 VIVY 35  **OOOOO***  **BEAUFORT EN ANJOU 00 **BEAUFORT E	351.15.03 354.08.01 367.15.05 369.15.01 377.16.04 378.15.06 021.16.03 023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	Libellé  Modification de l'éclairage du Stade  1ère phase Terrassements et fourreaux  Pose des 5 candélabres (Impasse des Rosiers)  EXTENSION EP SQUARE DES GUERCHES  DESSERTE AMENAGEMENT VOIE NOUVELLE DE LA VERRERIE  RENOVATION EP 2016 Cote de Beaulieu  EXTENSION EP RUE DES DOUVES  Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public  RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP)  Pl Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie  (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur  Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie  Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls  Rénovation EP 2016 Rte de Champigné  RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN  Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie  Rénovation D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche )  Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord  Rénovation de 65 lanternes sue de la commune  Remplacement de 25 lanternes Rue BODIN, MERLET, RUAIS et TONNELIER	Montant travaux  46 159,48 36 960,45 € 11 974,04 8 824,54 1 203,16 € 3 940,17 € 27 914,71  17 027,50 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13 33 536,22 €	75 75 75 75 75 75 75 75 75 75 75 75 75 7	Montant du Fonds de Concours demandé à la Collectivité  34 619,61 € 27 720,34 € 8 980,53 € 6 618,41 € 902,37 € 2 955,13 € 20 936,03 €   COOO  12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 € 8 384,06 €
d'O	Dpération  349.12.06 351.15.03 354.08.01 367.15.05 369.15.01 377.16.04 378.15.06  021.16.03 023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	Modification de l'éclairage du Stade 1ère phase Terrassements et fourreaux Pose des 5 candélabres (Impasse des Rosiers) EXTENSION EP SQUARE DES GUERCHES DESSERTE AMENAGEMENT VOIE NOUVELLE DE LA VERRERIE RENOVATION EP 2016 Cote de Beaulieu EXTENSION EP RUE DES DOUVES  Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP) PI Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	46 159,48 36 960,45 € 11 974,04 8 824,54 1 203,16 € 3 940,17 € 27 914,71  17 027,50 € 59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	Concours demandé en %  75 75 75 75 75 75 75 75 50 50 50 50 25 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	Concours demandé à la Collectivité  34 619,61 € 27 720,34 € 8 980,53 € 6 618,41 € 902,37 € 2 955,13 € 20 936,03 €  colored 12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
d'O	Dpération  349.12.06 351.15.03 354.08.01 367.15.05 369.15.01 377.16.04 378.15.06  021.16.03 023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	Modification de l'éclairage du Stade 1ère phase Terrassements et fourreaux Pose des 5 candélabres (Impasse des Rosiers) EXTENSION EP SQUARE DES GUERCHES DESSERTE AMENAGEMENT VOIE NOUVELLE DE LA VERRERIE RENOVATION EP 2016 Cote de Beaulieu EXTENSION EP RUE DES DOUVES  Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP) PI Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	46 159,48 36 960,45 € 11 974,04 8 824,54 1 203,16 € 3 940,17 € 27 914,71  17 027,50 € 59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	demandé en % 75 75 75 75 75 75 75 75 75 50 50 50 50 25 50 50 50 50	demandé à la Collectivité 34 619,61 € 27 720,34 € 8 380,53 € 6 618,41 € 902,37 € 2 955,13 € 20 936,03 € COOOOO 12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
TILLIERES 34 TOURLANDRY 35 TREMBLAY 35 TREMBLAY 36 VERN D'ANJOU 36 VERNOIL LE FOURRIER 36 VILLEVEQUE 35 VIVY 35  OOCOO  BEAUFORT EN ANJOU 00 BEAUFORT EN ANJOU 00 BEAUFREAU EN MAUGES 00 BOUCHEMAINE 00 BOUCHEMAINE 15 ECUILLE 15 FIEF SAUVIN 15 FORGES 14 GESTE 15 LE LION D'ANGERS 17 LONGERON 17 LOURESSE ROCHEMENIER 18 MARTIGNE BRIAND 15  TOURESSE ROCHEMENIER 15  MARTIGNE BRIAND 15  MARTIGNE BRIAND 15  TOURESSE ROCHEMENIER 15  MARTIGNE BRIAND 15	349.12.06 351.15.03 354.08.01 367.15.05 369.15.01 377.16.04 378.15.06 0221.16.03 023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	1ère phase Terrassements et fourreaux Pose des 5 candélabres (Impasse des Rosiers) EXTENSION EP SQUARE DES GUERCHES DESSERTE AMENAGEMENT VOIE NOUVELLE DE LA VERRERIE RENOVATION EP 2016 Cote de Beaulieu EXTENSION EP RUE DES DOUVES  Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP) PI Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	46 159,48 36 960,45 € 11 974,04 8 824,54 1 203,16 € 3 940,17 € 27 914,71  17 027,50 € 59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	en %  75  75  75  75  75  75  75  75  50  50	Collectivité  34 619,61 € 27 720,34 € 8 380,53 € 6 618,41 € 902,37 € 2 955,13 € 20 936,03 €  00Oo  12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
TOURLANDRY  TREMBLAY  33: TREMBLAY  34: VERN D'ANJOU  VERNOIL LE FOURRIER  36: VILVEY  37: VILVEY  38: VILVEY  00000  BEAUFORT EN ANJOU  BEAUFREAU  BEAUFR	351.15.03 354.08.01 367.15.05 369.15.01 377.16.04 378.15.06 021.16.03 023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	1ère phase Terrassements et fourreaux Pose des 5 candélabres (Impasse des Rosiers) EXTENSION EP SQUARE DES GUERCHES DESSERTE AMENAGEMENT VOIE NOUVELLE DE LA VERRERIE RENOVATION EP 2016 Cote de Beaulieu EXTENSION EP RUE DES DOUVES  Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP) PI Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	36 960,45 € 11 974,04 8 824,54 1 203,16 € 3 940,17 € 27 914,71  17 027,50 € 59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	en %  75  75  75  75  75  75  75  75  50  50	Collectivité  34 619,61 € 27 720,34 € 8 380,53 € 6 618,41 € 902,37 € 2 955,13 € 20 936,03 €  00Oo  12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
TOURLANDRY  TREMBLAY  33: TREMBLAY  34: VERN D'ANJOU  VERNOIL LE FOURRIER  36: VILVEVEQUE  37: VILVEVEQUE  38: VILVEVEQUE  48: BEAUPREAU  50: BEAUPREAU  60: BEAUP	351.15.03 354.08.01 367.15.05 369.15.01 377.16.04 378.15.06 021.16.03 023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	1ère phase Terrassements et fourreaux Pose des 5 candélabres (Impasse des Rosiers) EXTENSION EP SQUARE DES GUERCHES DESSERTE AMENAGEMENT VOIE NOUVELLE DE LA VERRERIE RENOVATION EP 2016 Cote de Beaulieu EXTENSION EP RUE DES DOUVES  Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP) PI Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	36 960,45 € 11 974,04 8 824,54 1 203,16 € 3 940,17 € 27 914,71  17 027,50 € 59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	75 75 75 75 75 75 75 75 75 75 50 50 50 50 50 50 50 50 50	34 619,61 € 27 720,34 € 8 890,53 € 6 618,41 € 902,37 € 2 955,13 € 20 936,03 €  00000 12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
TOURLANDRY  TREMBLAY  33: TREMBLAY  34: VERN D'ANJOU  VERNOIL LE FOURRIER  36: VILVEY  37: VILVEY  38: VILVEY  00000  BEAUFORT EN ANJOU  BEAUFREAU  BEAUFR	351.15.03 354.08.01 367.15.05 369.15.01 377.16.04 378.15.06 021.16.03 023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	1ère phase Terrassements et fourreaux Pose des 5 candélabres (Impasse des Rosiers) EXTENSION EP SQUARE DES GUERCHES DESSERTE AMENAGEMENT VOIE NOUVELLE DE LA VERRERIE RENOVATION EP 2016 Cote de Beaulieu EXTENSION EP RUE DES DOUVES  Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP) PI Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	36 960,45 € 11 974,04 8 824,54 1 203,16 € 3 940,17 € 27 914,71  17 027,50 € 59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	75 75 75 75 75 75 75 75 75 50 50 50 50 25 50 50 50	27 720,34 € 8 980,53 € 6 618,41 € 902,37 € 2 955,13 € 20 936,03 €  00 Oo  12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
TREMBLAY   33   YERN D'ANJOU   36   YERNOIL LE FOURRIER   36   YILLEVEQUE   37   YILLEVEQUE   37   YILLEVEQUE   37   YILLEVEQUE   37   YILLEVEQUE   38   YILLEVEQUE   39   YILLEVEQUE   39   YILLEVEQUE   30   YILLEVEQUE   31   YILLEVEQUE   31   YILLEVEQUE   31   YILLEVEQUE   31   YILLEVEQUE   32   YILLEVEQUE   34   YILLEVEQUE   36   YILLEVEQUE   37   YILLEVEQUE   38   YILLEVEQUE   38   YILLEVEQUE   39   Y	354.08.01 367.15.05 369.15.01 377.16.04 378.15.06 021.16.03 023.15.01 023.16.02 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	Pose des 5 candélabres (Impasse des Rosiers)  EXTENSION EP SQUARE DES GUERCHES  DESSERTE AMENAGEMENT VOIE NOUVELLE DE LA VERRERIE  RENOVATION EP 2016 Cote de Beaulieu  EXTENSION EP RUE DES DOUVES  Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public  RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP)  PI Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie  (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur  Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie  Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls  Rénovation EP 2016 Rte de Champigné  RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN  Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie  Rénovation EP 2016  RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche)  Remplacement de 17 ensembles rues de la commune	11 974,04 8 824,54 1 203,16 € 3 940,17 € 27 914,71 17 027,50 € 59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	75 75 75 75 75 75 75 50 50 50 50 25 50 50 50	8 980,53 € 6 618,41 € 902,37 € 2 955,13 € 20 936,03 €  00 Oo 12 770,63 € 29 803,97 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
VERN D'ANJOU         36           VERNOIL LE FOURRIER         33           VILLEVEQUE         33           VIVY         35           OOOOO           BEAUFORT EN ANJOU         00           BEAUPREAU         00           BEAUPREAU EN MAUGES         00           BOUCHEMAINE         00           DENEZE SOUS DOUE         12           ECUILLE         13           FIEF SAUVIN         15           FORGES         14           LE LION D'ANGERS         12           LONGERON         17           LOURESSE ROCHEMENIER         18           MARTIGNE BRIAND         15	367.15.05 369.15.01 377.16.04 378.15.06 0221.16.03 0223.15.01 023.16.02 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	EXTENSION EP SQUARE DES GUERCHES DESSERTE AMENAGEMENT VOIE NOUVELLE DE LA VERRERIE RENOVATION EP 2016 Cote de Beaulieu EXTENSION EP RUE DES DOUVES  Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP) PI Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche ) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	8 824,54 1 203,16 € 3 940,17 € 27 914,71 17 027,50 € 59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	75 75 75 75 75 75 50 50 50 25 50 25 50 50 50	6 618,41 € 902,37 € 2 955,13 € 20 936,03 €  00Oo 12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
VERNOIL LE FOURRIER         36           VILLEVEQUE         33           VIVY         33           OOOOO           BEAUFORT EN ANJOU         00           BEAUPREAU         00           BEAUPREAU EN MAUGES         00           BOUCHEMAINE         00           DENEZE SOUS DOUE         13           ECUILLE         13           FIEF SAUVIN         13           FORGES         12           LE LION D'ANGERS         13           LONGERON         13           LOURESSE ROCHEMENIER         18           MARTIGNE BRIAND         15	369.15.01 377.16.04 378.15.06 021.16.03 023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	DESSERTE AMENAGEMENT VOIE NOUVELLE DE LA VERRERIE RENOVATION EP 2016 Cote de Beaulieu EXTENSION EP RUE DES DOUVES  Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP) PI Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche ) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	1 203,16 € 3 940,17 € 27 914,71  17 027,50 € 59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 53 679,48 € 35 588,13	75 75 75 75 50 50 50 25 50 25 50 25 50 50	902,37 € 2 955,13 € 20 936,03 €  00000  12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
VILLEVEQUE         3:           VIVY         3:           OOOOO         BEAUFORT EN ANJOU         0:           BEAUFORT EN ANJOU         0:           BEAUPREAU         0:           BEAUPREAU EN MAUGES         0:           BOUCHEMAINE         0:           DENEZE SOUS DOUE         1:           ECUILLE         1:           FIEF SAUVIN         1:           FORGES         1:           GESTE         1:           LE LION D'ANGERS         1:           LONGERON         1:           LOURESSE ROCHEMENIER         1:           MARTIGNE BRIAND         1:	377.16.04 378.15.06 021.16.03 023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	RENOVATION EP 2016 Cote de Beaulieu EXTENSION EP RUE DES DOUVES  Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP) PI Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	3 940,17 € 27 914,71  17 027,50 € 59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	75 75 50 50 50 50 50 25 50 25 50 50 50	2 955,13 € 20 936,03 €  00 00  12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
VIVY	378.15.06  021.16.03 023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	RÉNOVATION EP RUE DES DOUVES  RÉNOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP)  PI Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche ) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	27 914,71  17 027,50 € 59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	75 50 50 50 50 25 50 25 50 25 50 50	20 936,03 €  00Oo  12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
DOOOO	021.16.03 023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01 191.15.04	Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public  RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP)  Pl Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie  (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur  Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie  Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls  Rénovation EP 2016 Rte de Champigné  RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN  Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie  Rénovation EP 2016  RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche)  Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord  Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	17 027,50 € 59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	75 50 50 50 50 25 50 50 25 50 50 25 50	00000 12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
BEAUFORT EN ANJOU         00           BEAUPREAU         00           BEAUPREAU EN MAUGES         00           BOUCHEMAINE         00           DENEZE SOUS DOUE         12           ECUILLE         12           FIEF SAUVIN         13           FORGES         14           GESTE         15           LE LION D'ANGERS         17           LONGERON         17           LOURESSE ROCHEMENIER         18           MARTIGNE BRIAND         19	023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01 191.15.04	RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP)  Pl Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie  (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur  Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie  Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls  Rénovation EP 2016 Rte de Champigné  RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN  Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie  Rénovation EP 2016  RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche)  Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord  Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	50 50 50 25 50 50 25 50 25 50 50	12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
BEAUFORT EN ANJOU         00           BEAUPREAU         00           BEAUPREAU EN MAUGES         00           BOUCHEMAINE         00           DENEZE SOUS DOUE         12           ECUILLE         12           FIEF SAUVIN         13           FORGES         14           GESTE         15           LE LION D'ANGERS         17           LONGERON         17           LOURESSE ROCHEMENIER         18           MARTIGNE BRIAND         19	023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01 191.15.04	RENOVATION EP 2016 Rue Plantagenet et Rue de la Vallée (13 SHP)  Pl Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie  (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur  Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie  Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls  Rénovation EP 2016 Rte de Champigné  RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN  Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie  Rénovation EP 2016  RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche)  Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord  Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	50 50 50 25 50 50 25 50 25 50 50	12 770,63 € 29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
BEAUPREAU   00	023.15.01 023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01 191.15.04	PI Laurent MENARD, Rue de la Guimellerie (BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche ) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	59 607,94 € 101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	50 50 25 50 50 25 50 25 50 50	29 803,97 € 50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
BEAUPREAU EN MAUGES   00	023.16.22 035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01 191.15.04	(BEAUPREAU) Rénovation EP 2016 Secteur Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche ) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	101 174,21 € 29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	50 50 25 50 50 25 50 25 50 50	50 587,11 € 14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
BOUCHEMAINE	035.16.05 121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	Rénovation aérienne rues d'Angers, Chevrière, Gourgeauderie Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche ) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	29 195,56 € 14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	50 25 50 50 25 50 50 50	14 597,78 € 3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
DENEZE SOUS DOUE   12	121.16.01 130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01 191.15.04	Rénovation de 8 lanternes rue des Plantes et rue des Tilleuls Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche ) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	14 236,64 € 11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	25 50 50 25 50 50 50	3 559,16 € 5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
ECUILLE 1: FIEF SAUVIN 1: FORGES 1: GESTE 1: LE LION D'ANGERS 1: LONGERON 1: LOURESSE ROCHEMENIER 1: MARTIGNE BRIAND 1:	130.16.03 137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01 191.15.04	Rénovation EP 2016 Rte de Champigné RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche ) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	11 626,95 € 5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	50 50 25 50 50	5 813,48 € 2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
FIEF SAUVIN	137.15.01 141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01 191.15.04	RENOVATION EP 2015 LE FIEF SAUVIN Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche ) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	5 718,42 € 5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	50 25 50 50 50	2 859,21 € 1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
FORGES	141.16.01 151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01	Rénovation de 5 lanternes rue de la mairie Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche ) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	5 494,19 € 37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	25 50 50 50	1 373,55 € 18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
GESTE	151.16.01 176.16.02 179.15.08 182.16.01 191.15.04	Rénovation EP 2016 RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche ) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	37 617,09 € 53 679,48 € 35 588,13	50 50 50	18 808,55 € 26 839,74 € 17 794,07 €
LE LION D'ANGERS         1:           LONGERON         1:           LOURESSE ROCHEMENIER         1:           MARTIGNE BRIAND         1:	176.16.02 179.15.08 182.16.01 191.15.04	RENOVATION D'ECLAIRAGE 2016 (1 ère Tranche ) Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	53 679,48 € 35 588,13	50 50	26 839,74 € 17 794,07 €
LONGERON 1: LOURESSE ROCHEMENIER 18 MARTIGNE BRIAND 19	179.15.08 182.16.01 191.15.04	Remplacement de 17 ensembles rues de la Source et Périnière nord Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune	35 588,13	50	17 794,07 €
LOURESSE ROCHEMENIER 18  MARTIGNE BRIAND 19	182.16.01 191.15.04	Rénovation de 65 lanternes sur l'ensemble de la commune			,
MARTIGNE BRIAND 19	191.15.04		33 330,22 €	23	
	191.15.04	Remplacement de 25 lanternes Rue BODIN, MERLET, RUAIS et TONNELIER			8 364,00 €
			14 599,06 €	50	7 299,53 €
		Rénovation EP 2016 Place de la Mairie	36 328,66	50	18 164,33 €
	211.15.06	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2016	15 981,62 €	50	7 990,81 €
MONTELIERS 2.		Rénovation éclairage public Secteur Tertre, rues Renoir, Monnet, Cézanne, Van	13 361,02 €	30	7 550,61 €
MONTREUIL JUIGNE 2:		= 1	70 193,01 €	50	35 096,51 €
		Gogh RÉNOVATION - ZA EUROPE CHAMPAGNE - 41 points lumineux	57 157,32	75	42 867,99 €
MONTREOIL BELLAT 2.	213.13.02	(SAINT PIERRE MONTLIMART) ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME RENOVATION	37 137,32	/3	42 007,55 €
MONTREVAULT SUR EVRE 2:	218.16.04	2016	31 725,52 €	50	15 862,76 €
	218.16.04	(LA BOISSIERE SUR EVRE) ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2016	4 711,12 €	50	2 355,56 €
	221.16.03	Rue de Chandelais - Impasse de la Roseraie	9 445,91	50	4 722,96 €
		Rénovation EP 2016 - Rue du Château	6 217,14 €	50	3 108,57 €
WOR3 ERIGINE 22	223.10.08	Reflovation EP 2016 - Rue du Chateau	0 217,14 €	30	3 108,37 €
NOYANT 22	228.16.04	Rte de Genneteil - Rue du Petit Verger - Rte de Meigné - Avenue de la Gare	20 331,03 €	50	10 165,52 €
NOTANT		Rénovation EP 2016 Rue du Chêne Rond et Rue des Chataigners avec	20 331,03 C	30	10 105,52 0
NUAILLE 23		déplacement des points 73 à 81 + rue des chardonnerets	30 073,60 €	50	15 036,80 €
		RENOVATION EP 2016 - Rue St Gilles, rue petit Darant	27 906,19 €	75	20 929,64 €
		Rénovation EP 2016 Rue du Chanoine Brillouet	88 556,23	50	44 278,12 €
		RAQUETTE DU PETIT POUILLE	26 787,86 €	75	20 090,90 €
		RENOVATION EP 2016 - Complément impasse des Fauvettes	2 577,13 €	50	1 288,57 €
		RENOVATION 2016 SAINT CRESPIN SUR MOINE	21 444,53 €	50	10 722,27 €
50		RENOVATION 2010 SAINT CREST IN SON MOINE RENOVATION EP 2016 - Rues Puits Gauthier, Clos Lavau, Frouin, Fourcade et	21 777,55 E	50	10 / 22,2/ €
SAVENNIERES 32	329.16.02	Mairie	16 524,51 €	50	8 262,26 €
		Renovation EP 2016 rue St Joseph, Av de la Madeleine	19 945.50 €	50	9 972,75 €
TESSO OF TEEL (EFT)		Remplacement de 6 lanternes Boules Rue du MOULIN n° 57, 58, 59, 60, 61 et 62	13 3 13,30 €	30	33.2,730
TIGNE 34	348.15.04	(TIGNE)	6 305,98 €	50	3 152,99 €
		Rénovation EP 2016 rue des montées	8 415,97 €	50	4 207,99 €
3.	1.10.01		3 413,37 €	_ 50	₹201,33€
00000		Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public Liés à un Renfe	orcement		00000
	051.14.02	RENFORCEMENT P8 REAUTE	19 025,24	50	9 512,62 €
	066.14.04	Effacement Eclairage Rue des Charmes et rue des Sorbiers	20 079,38	50	10 039,69 €
		RENF P1 BOURG	24 988,94	50	12 494,47 €
	119.15.08	ECLAIRAGE PUBLIC RUE JEAN DE BLOIS	43 622,40 €	50	21 811,20 €
	150.15.03	Rue du Lavoir, Rue de la Corne, Ruelle de la Dime et Rue des Jardins	36 967,37	50	18 483,69 €
GENNINETELE 1:		EFFACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU SOUVENIR	30 307,37	30	10 403,09 €
SEVREMOINE 30	301.16.04	(MONTFAUCON/MONTIGNE)	27 458,40	50	13 729,20 €
SEVILLIVIONE 30	301.10.04	(INIONALL MOCCOLANIANIONALLIANIANIA)	27 430,40	30	13 /23,20 €
VARENNES S/ LOIRE 36	361.14.05	Effacement réseaux EP rues des Bareaudières, des Sabotiers et de Chavigny	35 111,91	50	17 555,96 €

# COMITE SYNDICAL 25.10.2016 Fonds de Concours

# **DEPANNAGE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Cumul par collectivité des dépannages réalisés entre le 1er septembre 2015 et le 31 août 2016

COLLECTIVITE	Montant Travaux TTC	Taux du Fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
ALLONNES	334,12 €	75%	,
ANGERS LOIRE METROPOLE	116 132,09 €		•
ANGRIE	463,12 €		
ANTOIGNE	248,74 €		
ARTANNES SUR THOUET	282,52 €	75%	
AUBIGNE SUR LAYON	428,28 €		
AVIRE	450,71 €		
BARACE	128,86 €		•
BAUGE EN ANJOU	5 621,13 €	75%	•
BEAUFORT EN ANJOU	3 414,94 €	75%	•
BEAULIEU SUR LAYON	4 514,56 €		•
BEAUPREAU EN MAUGES	10 538,81 €	75%	•
BECON LES GRANITS	437,64 €		
BEGROLLES EN MAUGES	833,06 €	75%	624,80 €
BELLEVIGNE EN LAYON	3 850,54 €	75%	2 887,91 €
BLAISON SAINT SULPICE	394,60 €	75%	· ·
BOURG D'IRE	124,99 €	75%	93,74 €
BOURG L'EVEQUE	128,86 €	75%	•
BRAIN SUR ALLONNES	929,71 €	75%	697,28 €
BREIL	695,06 €	75%	521,29 €
BREILLE LES PINS (la)	1 050,45 €	75%	787,84 €
BREZE	414,83 €	75%	311,12 €
BRISSAC QUINCE	1 520,60 €	75%	1 140,45 €
BROC	177,44 €	75%	133,08 €
CANDE	1 689,12 €	75%	1 266,85 €
CARBAY	557,17 €	75%	· ·
CC CANTION DE SEGRE	9 089,30 €	75%	6 816,99 €
CC COTEAUX DU LAYON	1 289,14 €	75%	966,85 €
CC DU BOCAGE	282,52 €	75%	211,89 €
CC DU LOIR	522,30 €	75%	391,73 €
CC LOIRE AUBANCE	3 350,15 €	75%	2 512,62 €
CC LOIRE LONGUE	255,90 €	75%	191,93 €
CC OUEST ANJOU	247,39 €	75%	185,54 €
CC REGION DE POUANCE-COMBREE	226,03 €	75%	169,52 €
CC SAUMUR AGGLO	3 218,55 €	75%	2 413,92 €

COLLECTIVITE	Montant Travaux TTC	Taux du Fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
CERNUSSON	136,42 €	75%	102,32 €
CERQUEUX (les)	411,39 €	75%	308,54 €
CHACE	775,73 €	75%	581,80 €
CHALLAIN LA POTHERIE	569,47 €	75%	427,10 €
CHALONNES SUR LE LUDE	140,64 €	75%	105,48 €
CHALONNES SUR LOIRE	6 790,32 €	75%	5 092,75 €
CHAMBELLAY	272,16 €	75%	204,12 €
CHAMPIGNE	1 757,58 €	75%	1 318,19 €
CHAMPTOCE SUR LOIRE	1 537,88 €	75%	1 153,42 €
CHANTELOUP LES BOIS	282,55 €	75%	211,91 €
CHAPELLE SUR OUDON (la)	428,28 €	75%	321,21 €
CHARCE SAINT ELLIER SUR AUBANCE	663,27 €	75%	497,45 €
CHATEAUNEUF SUR SARTHE	2 499,41 €	75%	1 874,56 €
CHATELAIS	556,87 €	75%	417,65 €
CHAUDEFONDS SUR LAYON	458,45 €	75%	343,84 €
CHAVAGNES LES EAUX	325,90 €	75%	244,43 €
CHAZE HENRY	1 333,56 €	75%	1 000,17 €
CHAZE SUR ARGOS	349,71 €	75%	262,28 €
CHEFFES SUR SARTHE	727,77 €	75%	545,83 €
CHEMILLE EN ANJOU	8 458,27 €	75%	6 343,74 €
CHENILLE-CHAMPTEUSSE	533,22 €	75%	399,92 €
COMBREE	4 585,70 €	75%	3 439,29 €
CONCOURSON SUR LAYON	552,95 €	75%	414,71 €
CONTIGNE	168,19 €	75%	126,14 €
CORNILLE LES CAVES	340,85 €	75%	255,64 €
CORNUAILLE (la)	177,52 €	75%	133,14 €
CORON	480,53 €	75%	360,40 €
CORZE	1 793,39 €	75%	1 345,06 €
COUDRAY-MACOUARD	331,10 €	75%	248,33 €
COURCHAMPS	198,80 €	75%	149,10 €
COURLEON	260,94 €	75%	195,71 €
COUTURES	282,55 €	75%	211,91 €
DAUMERAY	2 352,52 €	75%	1 764,39 €
DENEE	1 165,20 €	75%	873,91 €
DISTRE	1 670,55 €	75%	1 252,91 €
DOUE LA FONTAINE	9 801,57 €	75%	7 351,23 €
DURTAL	1 035,15 €	75%	776,37 €
ERDRE EN ANJOU	5 068,58 €		· ·
ETRICHE	177,52 €		133,14 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE	4 768,58 €		· ·
FREIGNE	124,99 €		· ·
GENNES VAL DE LOIRE	1 906,26 €		· ·
GREZ NEUVILLE	2 999,90 €		•
HUILLE	186,29 €	75%	139,72 €

Taux du			
	Montant	Fonds de	Montant du fonds
COLLECTIVITE			de concours
	Travaux TTC	concours	demandé
NODANDEO LE EDEONE CUD LOIDE	4 040 07 0	demandé	007.00.0
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	1 249,67 €		•
JARZE VILLAGES	3 102,49 €		·
JUIGNE SUR LOIRE	3 071,43 €		•
JUVARDEIL (le)	1 077,08 €		•
LANDES CHASLES (la)	1 529,09 €		•
LASSE	840,24 €		•
LE LION D'ANGERS	5 719,40 €		•
LE LOUROUX BECONNAIS	1 279,29 €		•
LEZIGNE	513,45 €		·
LOIRE	395,59 €		,
LOIRE AUTHION	16 074,16 €		•
LONGUE JUMELLES	7 283,27 €		
LYS HAUT LAYON	8 280,69 €		·
MARCE	538,67 €		•
MARTIGNE BRIAND	1 910,96 €	75%	1 433,23 €
MAUGES COMMUNAUTE	716,29 €	75%	537,23 €
MAUGES SUR LOIRE	5 266,61 €	75%	3 950,00 €
MAULEVRIER	1 043,28 €	75%	782,46 €
MAY SUR EVRE (le)	3 628,67 €	75%	2 721,51 €
MAZE MILON	2 780,76 €	75%	2 085,60 €
MAZIERES EN MAUGES	1 478,33 €	75%	1 108,76 €
MEIGNE	1 005,95 €	75%	754,47 €
MENITRE (la)	1 202,29 €	75%	901,72 €
MIRE	1 042,32 €	75%	781,74 €
MONTIGNE LES RAIRIES	255,22 €	75%	191,42 €
MONTILLIERS	1 484,20 €	75%	1 113,16 €
MONTREUIL BELLAY	10 984,84 €	75%	8 238,64 €
MONTREUIL SUR LOIR	449,50 €	75%	
MONTREUIL SUR MAINE	414,55 €	75%	310,91 €
MONTREUIL-BELLAY	612,34 €		
MONTREVAULT SUR EVRE	8 151,31 <b>€</b>		•
MONTSOREAU	1 471,60 €		•
MORANNES SUR SARTHE	4 755,10 €		•
MOULIHERNE	2 435,40 €		•
MOZE SUR LOUET	4 707,68 €		· ·
NEUILLE	1 083,06 €		
NOELLET	730,09 €		•
NOTRE DAME D'ALLENCON	730,03 € 807,07 €		•
NOYANT	1 349,18 €		•
NOYANT LA GRAVOYERE	2 534,33 €		•
NUAILLE	2 522,70 €		•
NYOISEAU	2 522,70 €		
OREE D'ANJOU	*		·
	3 855,35 €		· ·
PARCAY LES PINS	1 163,32 €	75%	872,49 €

Taux du			
	Montant	Fonds de	Montant du fonds
COLLECTIVITE	Travaux TTC	concours	de concours
	Travaux TTC	demandé	demandé
PARNAY	1 924,06 €		1 443,05 €
PLAINE (la)	517,47 €		
POSSONNIERE (la)	731,68 €		·
POUANCE	4 752,34 €		
PREVIERE (la)	132,02 €		· ·
PUY NOTRE DAME (le)	2 156,73 €		
QUERRE	754,01 €		
RAIRIES (les)	475,51 <b>€</b>		·
ROCHEFORT SUR LOIRE	226,03 €		
ROCHEFORT SUR LOIRE	2 204,57 €		•
ROMAGNE (la)	305,36 €		,
ROSIERS SUR LOIRE (les)	3 915,98 €		
ROU MARSON	409,98 €		
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	2 700,80 €		·
SAINT CLEMENT DES LEVEES	141,94 €		
SAINT CYR EN BOURG	3 868,87 €		•
SAINT GEORGES SUR LOIRE	2 712,04 €		
SAINT GERMAIN DES PRES	2 587,62 €		•
SAINT JEAN DE LA CROIX	522,19 €		·
SAINT JEAN DES MAUVRETS	167,98 €		
SAINT LEGER SOUS CHOLET	2 038,36 €		·
SAINT MELAINE SUR AUBANCE	2 561,28 €		•
SAINT PHILBERT DU PEUPLE	444,79 €		•
SAINT REMY LA VARENNE	1 377,43 €		·
SAINT SATURNIN SUR LOIRE	1 256,86 €		
SAINTE GEMMES D'ANDIGNE	331,10 €		·
SAULGE L'HOPITAL	254,75 €		•
SEGUINIERE (la)	1 354,50 €		·
SEICHES SUR LE LOIR	3 688,63 €		
SERMAISE	865,14 €		·
SEVREMOINE	10 249,84 €		·
SOUZAY CHAMPIGNY	1 345,67 €		· ·
TESSOUALLE (la)	2 680,77 €		·
THORIGNE D'ANJOU	783,79 €		·
TIERCE	5 464,63 €		· ·
TOUTLEMONDE	282,55 €		·
TREMBLAY (le)	530,03 €	75%	·
TREMENTINES	3 970,29 €		·
TUFFALUN	1 252,01 €		·
TURQUANT	1 400,83 €		·
VAL DU LAYON	1 304,56 €		•
VARENNES SUR LOIRE	414,55 €		·
VARRAINS	1 834,22 €		•
VAUCHRETIEN	1 561,78 €		
VACCINETIEN	1 301,70 €	13%	1 17 1,34 €

COLLECTIVITE	Montant Travaux TTC	Taux du Fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
VERGONNES	150,35 €	75%	112,76 €
VERNOIL LE FOURRIER	5 277,02 €	75%	3 957,78 €
VEZINS	284,92 €	75%	213,69 €
VILLEBERNIER	976,86 €	75%	732,65 €
VIVY	435,62 €	75%	326,73 €
YZERNAY	1 285,64 €	75%	964,24 €
TOTAL	451 083,82 €		338 314,33 €

# COMITE SYNDICAL 25.10.2016

# Fonds de Concours

# TRAVAUX DE REPARATION PONCTUELS SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc dem andé	Montant du Fdc demandé
EP015-16-325	ALM (Avrillé)	Rempl Cand 70 avenue de la petite garde	1 630,71 €	75%	1 223,03 €
EP015-16-326	ALM (Avrillé)	réalimentation cand n° 2323 rue capitaine blaise	2 314,01 €	75%	1 735,51 €
EP015-16-333	ALM (Avrillé)	rempl lanterne 1490 venue du Cdt Mesnard	573,80 €	75%	430,35€
EP015-16-335	ALM (Avrillé)	réparation lanternes 3139 et 3140avenue G.pompidou	462,86 €	75%	347,15€
EP135-16-75 EP196-16-65	ALM (Feneu) ALM (La Meignanne)	rénov2016-8 lanternes place de l'Eglise et 5 rue des Ecoles rempl n° 130 et 131 rue du stade	6 384,01 € 855,16 €	75% 75%	4 788,01 € 641,37 €
	ALM (La Membrolle sur Longuenée)	rempl cand 335 rue Henry Matisse	1 257,80 €	75%	943,35€
	ALM (La Membrolle sur Longuenée)	dépl n° 253 rue de la ville	1 864,85 €	75%	1 398,64 €
	ALM (La Membrolle sur Longuenée)	rempl n° 258 rue Jean de la Fontaine rénovation EP2016 lanternes 59-90-149-150-	823,32€	75%	617,49€
	ALM (La Membrolle sur Longuenée) ALM (Le Plessis Macé)	210-211	2 726,69 €	75%	2 045,02 €
	ALM (Le Plessis Macé)	rempl n° 52 route de St Clément suppression cand 234 avenue du plessis	1 105,62 € 231,41 €	75% 75%	829,22 € 173,56 €
	ALM (Le Plessis Macé)	rempl 4 lanternes n° 92-94-102-104 rue Floréal	2 735,52 €	75%	2 051,64 €
	ALM (Le Plessis Macé)	rempl lanterne n° 124 avenue du Plessis	714,60 €	75%	535,95 €
	ALM (Les Ponts de Cé)	remise en état cand n° 2150-2151 et 1070	2 799,21 €	75%	2 099,41 €
	ALM (Les Ponts de Cé)	remise en étét cand 2150 et 2151 et 1070	2 799,21 €	75%	2 099,41 €
EP223-16-114	ALM (Mûrs Erigné)	rempl coffret C12 rue Louis Rabineau	1 998,19 €	75%	1 498,64 €
EP223-16-116	ALM (Mûrs Erigné)	rempl 11 horloges 9-26-27-30-31-33-35-37-38- 42-43	8 254,43 €	75%	6 190,82 €
EP339-16-33	ALM (Soulaire et Bourg)	mise en place 4 détections chemin piéton place Découverte	2 303,08 €	75%	1 727,31 €
EP267-16-257	ALM (St Barthélémy d'Anjou)	transformation armoire L46 rue du 8 mai 1945	1 531,98 €	75%	1 148,99 €
EP271-16-73	ALM (St Clément de la Place)	rempl borne 237 chemin piétons clos des vignes	1 026,32 €	75%	769,74 €
EP289-16-145	ALM (St Jean de Linières)	rempl horloge C14 chemin des Frémonderies	752,95 €	75%	564,71€
EP306-16-37	ALM (St Martin du Fouilloux)	rue du point du jour n° 109	598,54 €	75%	448,91€
EP323-16-171	ALM (St Sylvain d'Anjou)	ajout point lumineux après le n° 911 village de Naunet Remplacement mât accidenté N° 616, rue de la	1 345,07 €	75%	1 008,80 €
EP018-16-114	BAUGE EN ANJOU (Baugé)	Pégauderie	1 078,80 €	75%	809,10€
	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	rempl lampe stade de la sablière	597,28 €		447,96€
	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	réparation cand 791 ZI evre et loire	1 011,99 €	75%	758,99 €
	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau) BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	réparation boîte jonction cand 745 et 787 rempl cand 1285 rue du chêne vert	777,65 € 1 092,60 €	75% 75%	583,24 € 819,45 €
	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	rempl cand 1285 rue du chene vert rempl cand rue de la chevrie	1 195,80 €	75% 75%	819,45 € 896,85 €
	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	réparation cand à l'entrée du cimetière	1 033,81 €	75%	775,36 €
	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	rempl cand rue des alisiers	1 555,03 €	75%	1 166,27 €
EP023-16-27	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	rempl projecteur 1437 rue du maréchal Foch	1 124,30 €	75%	843,23€
EP518-16-99	COMCOM CANTON SEGRE	rempl cand n° 21 ZI ETRICHE rue jean monet	1 100,69 €	75%	825,52 €
	COMCOM LOIRE AUBANCE	rempl cand n° 20 Bd des Fontenelles ZA lanserre	1 463,20 €	75%	1 097,40 €
EP054-16-1		réparation de l'armoire C2 place st jean	948,30 €	75%	711,23 €
	CHALONNES SUR LOIRE CHALONNES SUR LOIRE	rempl boule cassée n° 918 satde calonna rempl cand 358 stade gaston bernier	794,11 € 1 249,61 €	75% 75%	595,58 € 937,21 €
	CHALONNES SUR LOIRE	rempl lanterne n° 1018 allée du clos allereau	971,69€	75%	728,77 €
	CHALONNES SUR LOIRE	rempl lanterne n° 81 rue de la potherie	633,30 €	75%	474,98 €
	CHALONNES SUR LOIRE	rempl lanterne n° 480 stade calonna	767,63 €	75%	575,72 €
	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	rempl cand 380 allée des chardonnerets	700,90€	75%	525,68 €
EP063-16-49	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	rempl armoire C3 parking du collège	3 306,06 €	75%	2 479,55 €

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc dem andé	Montant du Fdc demandé
EP080-16-51	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	repose lanterne n° 310 impasse du haras	889,13 €	75%	666,85 €
EP080-16-52	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	rempl mât n° 477 route de champigné	1 512,52 €	75%	1 134,39 €
	CHEFFES SUR SARTHE	ajout lanterne entre n° 93-94 angle rue Etang	585,42 €	75%	439,07 €
EP090-16-42	CHEFFES SUR SARTHE	ajout lanterne route de champigné après n° 54	906,54 €	75%	679,91€
EP125-16-925	DOUE LA FONTAINE	rempl cand accid 1836 Rte de Montreuil	1 780,60 €	75%	1 335,45 €
	GENNES VAL DE LOIRE (Chenehutte	·			
EP094-16-176	Trèves Cunault)	réparation lanterne n° 64 rue de la verzée	680,31 €	75%	510,23€
EP149-16-144	GENNES VAL DE LOIRE (Gennes)	réparation sur n° 387-388-389-390-5	883,11 €	75%	662,33€
EP167-16-98	JUIGNE SUR LOIRE	reprise route des bas	479,95 €	75%	359,96 €
EP167-16-99	JUIGNE SUR LOIRE	dépose projecteur 294 candélabre	221,33 €	75%	166,00€
		rempl horloge dans armoire C8 chemin de la			
EP167-16-105	JUIGNE SUR LOIRE	butte	649,02 €	75%	486,77€
		dépose 12 mâts et diagnostic phot pour état			
EP173-16-24	LASSE	mâts	4 635,58 €	75%	3 476,69 €
EP176-15-80	LION D'ANGERS (le)	rempl coffret L19 rue de la pièce neuve	2 256,21 €	75%	1 692,16 €
EP176-16-93	LION D'ANGERS (le)	rempl cand 324 rue de la pièce neuve	925,74 €	75%	694,31€
		rempl vitre cassée et relamping complet du			
EP004-16-36	LOIRE AUTHION	stade	4 211,97 €	75%	3 158,98 €
EP004-16-39	LOIRE AUTHION	rempl armoire C8 route du pigeon d'or	1 561,13 €	75%	1 170,85 €
EP004-16-43	LOIRE AUTHION	rempl armoire C7 rue des sorbiers	1 857,12 €	75%	1 392,84 €
EP180-16-248	LONGUE JUMELLES	rempl lanterne n° 578	693,40 €	75%	520,05€
EP191-16-35	MARTIGNE BRIAND	village sousigné	1 033,73 €	75%	775,30 €
EP515-16-158	MAUGES COMMUNAUTE (Chemillé en Anjou)	rempl cand 154 rue Jean Monnet	1 376,91 €	75%	1 032,68 €
FP276-16-64	MAUGES SUR LOIRE (St Florent le Vieil)	rempl 2 luminaires n° 633-634 salle des sports	2 313,60 €	75%	1 735,20 €
	MAY SUR EVRE (le)	remise à neuf cand 354 rue des Oeuillets	1 431,97 €		1 073,98 €
	MAZIERES EN MAUGES	rempl projecteurs stade	7 160,00 €	75%	5 370,00 €
EP205-16-32		rempl lanterne n° 54 rue de la cité	616,10 €	75%	462,08 €
	MONTREUIL BELLAY	rempl lanterne n° 789	1 034,33 €	75%	775,75 €
	NOYANT LA GRAVOYERE	rempl cand 203 rue du parc	247,41 €	75%	185,56 €
	POSSONNIERE (la)	réparation cand 174 rue Victor Hugo	1 407,90 €	75%	1 055,93 €
	SEGUINIERE (la)	rempl armoires C17 et C23	3 443,33 €	75%	2 582,50 €
					,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
EP206-16-44	SEVREMOINE (Montfaucon-Montigné)	rempl armoire C17 rue des vieux moulins	2 103,38 €	75%	1 577,54 €
	SEVREMOINE (St André de la Marche)	cand n° 208 allée des jonguilles	996,72 €		747,54 €
	SEVREMOINE (St André de la Marche)	dépl n° 194 impasse de la biroterie	1 088,35 €		816,26€
	SEVREMOINE (St Crespin sur Moine)	rempl platine et lampe au stade	1 082,65 €		811,99€
	SEVREMOINE (Tillières)	cand n° 137 foyer logement	590,97 €	75%	
		mise en permanent points 11 et 12 Avenue			
EP269-16-74	ST CHRISTOPHE DU BOIS	Leclerc	183,60 €	75%	137,70€
		F et P horloge astro et panneau armoire C9 rte			
EP274-16-87	ST CYR EN BOURG	de chacé lot plantes	2 710,07 €	75%	2 032,55 €
		F et P horloge astronomique armoire C15 rue			
EP274-16-88	ST CYR EN BOURG	Moricerie	810,89 €	75%	608,17€
EP347-16-123		rempl n° 136 rue de la Cormerie	878,55 €	75%	658,91 €
	=	suppression réseau n° 141 et 399 square	2.0,000	1.0,0	230,320
EP347-16-126	TIERCE	Audureau	473,72 €	75%	355,29€
EP355-16-1073		rempl cand n° 150 rue du Prieuré	699,43 €	75%	524,57 €
EP355-16-1074		rempl mât et lanterne n° 39 rue de Touraine	1 254,45 €		940,84 €
EP355-16-1078		rempl n° 353 rue du Puy Guilbaud	811,52 €		608,64 €
EP355-16-1079		rempl n° 346 rue du Puit Guilbaut	763,80 €	75%	572,85 €
	VERNOIL LE FOURRIER	n° 1 stade foot rempl platine et lampe	1 426,66 €	75%	1 070,00 €
		TOTAL:	129 161,21 €		96 871,02 €

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

## Délibération du COMITE SYNDICAL

# Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n° 81/2016

# Objet: Modification de la tarification des IRVE

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

# Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

# Etaient excusés:

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

# Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

# Le Président expose

Pour mémoire, la tarification du SIEML a été établie lors de la réunion du Bureau du Syndicat le 10 novembre 2015 (ancienne gouvernance). Elle se décompose comme suit :

- avec abonnement (TTC) :
  - o coût de l'abonnement : 24 € / an
  - o coût à la connexion : 0,5 €
  - coût à l'heure de connexion facturée à la minute : 3,45 €/heure
     ou 0,0575 €/minute (en cas de recharge de 20 minutes, l'usager ne paie que 1,65 €).
- sans abonnement (avec smartphone)
  - o prix forfaitaire de 5,95 € TTC.

L'évolution de notre environnement pousse déjà le SIEML à réfléchir à une modification de son tarif IRVE :

- le système d'abonnement du Syndicat peine à trouver sa clientèle en raison notamment du coût de l'abonnement qui semble élevé au regard des faibles charges susceptibles d'être effectuées sur une année,
- il faut intégrer l'impact de l'adhésion à une ou plusieurs plateformes d'interopérabilité,
- le Pôle énergie régional incite le Syndicat à faire converger les tarifs des différents syndicats.

CONSIDERANT qu'une première évolution consisterait à supprimer la part fixe relative à l'abonnement annuel (24 € par an pour mémoire), en attendant d'autres infléchissements à venir afin de développer le nombre d'abonnés au service,

CONSIDERANT la proposition de Bouygues Energies Services (BES), rencontrés le 27 septembre 2016, d'accompagner le SIEML dans cette démarche de la façon suivante, en acceptant une modification du marché visant à supprimer temporairement la facturation des abonnements aux usagers,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE**:

- d'adopter la gratuité de l'abonnement pour l'usager jusqu'au 31 décembre 2018,
- d'instaurer le paiement du badge pour l'usager à hauteur de 12 € TTC,
- de rembourser aux usagers les abonnements consentis sous forme de crédits de recharge, déduction faite du prix du badge de 12 €,
- de poursuivre les discussions avec le Pôle régional pour adopter une tarification unique sur la région.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES IRVE

Date de transmission de l'acte : 14/11/2016

Date de réception de l'accusé de 14/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY81 ( voir l'acte associé )

 $\textbf{Identifiant unique de l'acte}: \qquad 049-254901309-20161025- DELCOSY81-DE$ 

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Département
De
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

## Délibération du COMITE SYNDICAL

# Séance du 25 OCTOBRE 2016

COSY /n° 82/2016

# Objet : Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2016

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre à 10 heures 00 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 42 membres, à savoir :

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	SAINT LEGER DES BOIS	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS
BOLO Philippe	AVRILLE	ALM
BONNIN Jean Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
BROSSELLIER Pierre	BLAISON SAINT SULPICE	LOIRE AUBANCE
CHALET Daniel	LION D'ANGERS	LION D'ANGERS
CHESNEAU André	CHERRE	HAUT ANJOU
CHIMIER Denis	ECOUFLANT	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU
DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE	NOYANT
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
DESOEUVRE Robert	PONTS DE CE les	ALM
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE
GELINEAU Jackie	CHANTELOUP LES BOIS	CHOLETAIS
GOUBEAULT Jean Pierre	MARTIGNE BRIAND	COTEAUX DU LAYON
GUEGAN Yves	MURS ERIGNE	ALM
HEIBLE Gabriel	CHEFFES SUR SARTHE	LOIR ET SARTHE
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	PELLOUAILLES LES VIGNES	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS
LEFORT Alain	DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE

MEMBRES	COMMUNES D'ORIGINE	CIRCONSCRIPTION
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRES	LOIRE LAYON
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE
MARQUET Elisabeth suppléante de MARTIN Jean Pierre	JARZE VILLAGE	LOIR
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	MOULIHERNE	LOIRE LONGUE
MOISAN Gérard	MEIGNANNE la	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE
POUDRE Joëlle suppléante de PAVAGEAU Frédéric	BEGROLLES EN MAUGES	CHOLETAIS
PIERROIS Benoît	LYS HAUT LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POT Christophe	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU
RENAUD Jacques	MONTREUIL JUIGNE	ALM
ROISNE Didier	BEAUCOUZE	ALM
SAVOIRE Michel	SAINTE GEMMES SUR LOIRE	ALM
TASTARD Thierry	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT
VERNOT Pierre	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ALM

# Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- CAILLEAU Marc, délégué de CANTENAY EPINARD, circonscription d'ALM à BOLO Philippe, délégué d'AVRILLE, circonscription d'ALM,
- SIRE Michel, délégué GENNES VAL DE LOIRE, circonscription du GENNOIS à TOURON Eric, délégué de DISTRE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT,
- VERCHERE Jean Marc, délégué d'ANGERS, circonscription d'ALM à DAVY Jean Luc, délégué de DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU,

# Etaient excusés :

- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, déléguée de TRELAZE, circonscription d'ALM,
- DUPERRAY Guy, délégué de SARRIGNE, circonscription d'ALM,
- DUPONT Hubert, délégué du MAY SUR EVRE, circonscription du CHOLETAIS,
- MANCEAU Paul, délégué de SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- POITOU Rémy, délégué de BRIOLLAY, circonscription d'ALM,
- POUDRAY Eric, délégué de SOMLOIRE, circonscription de BOCAGE,
- ROUX Jean Louis, délégué de COMBREE, circonscription de POUANCE COMBREE,
- SOTTY Jean, délégué de SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU,
- VEYER Philippe, délégué de SAINT CLEMENT DE LA PLACE, circonscription d'ALM.

# Participaient également à la séance, sans voix délibérative,

- DICK Monique, Trésorière Principale d'ANGERS Municipale -receveur du Syndicat-
- BRIN Catherine, représentant la circonscription de MAUGES COMMUNAUTE, en l'absence de M. MANCEAU Paul, délégué de Sèvremoine.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 décembre 2008 instituant la mise en place du Fonds d'intervention pour les économies d'énergies appelée « FIPEE 21 »,

Vu la délibération du Comité syndical du 20 novembre 2015 adoptant la révision du règlement financier relatif au FIPEE 21,

Vu les demandes de deux collectivités ayant déposé un dossier au titre du FIPEE pour des rénovations thermiques de bâtiments établis selon les critères définis au règlement financier,

CONSIDERANT que la subvention à verser aux collectivités demanderesses s'élève à 37 600 €,

CONSIDERANT que le montant des subventions octroyées par le SIEML depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 s'élève à 592 554 € pour une autorisation de programme de 1 M€,

CONSIDERANT que les crédits restants, après versement de la subvention sus-mentionnée de 37 600 €, seront de 369 846 €,

CONSIDERANT par ailleurs, les demandes faites par la commune de JARZE et par la Communauté de communes de la région de DOUE LA FONTAINE de prolonger de 2 ans la durée de leur convention établie avec le SIEML, soit :

- jusqu'au 26 novembre 2017 pour la commune de JARZE (salle Saint Michel)
- jusqu'au 16 mai 2018 pour la Communauté de communes de la région du LION D'ANGERS pour le plan local d'urbanisme intercommunal,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour attribuer aux communes demanderesses, une subvention de 37 600 € destinée aux opérations d'économie d'énergie et répartie en fonction de leur opération respective (cf annexe 1),
- **AUTORISE** le Président à signer la convention « Maîtrise de l'énergie » correspondante (cf annexe 2) avec chaque collectivité concernée,
- AUTORISE la prolongation pour une durée de 2 ans la durée de validité de la convention passée avec :
  - la commune de JARZE pour la salle Saint-Michel, soit jusqu'au 26 novembre 2017,
  - la Communauté de communes de la région de DOUE LA FONTAINE pour le Plan local d'urbanisme intercommunal, soit jusqu'au 16 mai 2018

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 45
Abstentions : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 45

# Subventions à attribuer par le SIEML aux collectivités

D	Opérations s	Opérations subventionnées		Montant de	
Demandeur	Туре	Site	économies d'énergies (€ HT)	la subvention (€)	
Vivy	Rénovation thermique + PAC géothermique	Ecole de maternelle	223 531	30 400	
Chemillé en Anjou	PAC géothermique	Salle de jeu de boule de Valanjou	47 721	7 200	
			TOTAL	37 600	



# ANNEXE 2 Convention « Maîtrise de l'énergie »

#### Préambule

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) exerce au lieu et place des personnes morales adhérentes au SIEML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

L'article L.2224-34 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, à réaliser ou faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Le 10 décembre 2008, le SIEML a décidé de mettre en place un programme de maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 ».

Il est convenu,

#### Entre

D'une part, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) situé ZAC de Beuzon, 9 Route de la Confluence à Ecouflant – CS 60145 – 49001 ANGERS CEDEX 01, représenté par son Président Jean Luc DAVY, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 20 mai 2014,

et

D'autre part, la commune de représentée par son maire, M

### Article 1 - Objet

Le SIEML, conformément aux dispositions de la délibération du 10 décembre 2008 mettant en place un programme pour la maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 », et à la délibération du Bureau du

# Vu la demande de la commune de

# DECIDE

- nature de l'opération prise en compte :
- montant de l'opération € HT
- montant de la subvention attribuée : €

#### Article 2 – Durée

La subvention sera annulée si, dans un délai de trois ans à compter de la signature de la présente convention, elle n'a pas fait l'objet d'un versement.

#### Article 3 - Efficience

La commune fournira au SIEML, pendant 3 ans à compter de la date d'achèvement des travaux subventionnés, un relevé des consommations annuelles d'énergie dans les bâtiments ayant fait l'objet desdits travaux.

### Article 4 – Comptable assignataire

Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville – boulevard de la Résistance et de la Déportation – 49035 ANGERS CEDEX

Fait à le

Pour la commune, Pour le SIEML, Le Maire, Le Président, Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte: SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME FIPEE DE L'ANNEE 2016

Date de transmission de l'acte : 09/11/2016

Date de réception de l'accusé de 09/11/2016

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY82 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20161025-DELCOSY82-DE

Date de décision : 25/10/2016

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.5. Subventions





# **SIEML**

9 Route de la confluence ZAC de Beuzon - Ecouflant CS 60145 - 49001 Angers Cedex 01

Tél: 02 41 20 75 20 Fax: 02 41 87 00 43

Site Internet: www.sieml.fr e-mail: sieml@sieml.fr